

ASSEMBLÉE NATIONALE  
N<sup>o</sup> 065-00031089

# Rapport annuel de gestion 2002 · 2003

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE  
ET DES PARCS DU QUÉBEC



Québec 

# Rapport annuel de gestion 2002-2003

## TABLE DES MATIÈRES

### Ouverture

|                                                                                                           |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Message du ministre .....                                                                                 | 1 |
| Mot du président du conseil d'administration .....                                                        | 3 |
| Mot de la présidente-directrice générale .....                                                            | 5 |
| Déclaration de la présidente-directrice générale .....                                                    | 7 |
| Rapport de validation de la Direction de la vérification interne<br>et de l'évaluation de programme ..... | 9 |

### Présentation de la Société

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Historique .....                                              | 11 |
| Mission .....                                                 | 12 |
| Déclaration de valeurs et d'éthique .....                     | 13 |
| Clientèle et partenaires .....                                | 13 |
| Mandat et composition du conseil d'administration .....       | 15 |
| Organigramme et présentation des unités administratives ..... | 18 |
| Ressources humaines et financières .....                      | 20 |

### Résultats atteints

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Faits saillants .....                                                                       | 23 |
| Rappel du Plan stratégique 2001-2004 et de la Déclaration<br>de services aux citoyens ..... | 24 |
| Plan stratégique 2001-2004 .....                                                            | 27 |
| Déclaration de services aux citoyens .....                                                  | 53 |

### États financiers

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Rapport du Vérificateur ..... | 63 |
| Revenus et dépenses .....     | 64 |
| Bilan .....                   | 65 |
| Notes complémentaires .....   | 66 |

### Application des exigences gouvernementales

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi<br>et à la qualité de la langue française dans l'Administration ..... | 73 |
| Égalité en emploi et clientèle prioritaire .....                                                                                      | 73 |
| Protection des renseignements personnels .....                                                                                        | 74 |
| Application du Code d'éthique et de déontologie .....                                                                                 | 74 |
| Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec .....                                                                     | 75 |

### Annexes

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Annexe 1 Lois et règlements .....                      | 78 |
| Annexe 2 Appellation officielle des territoires .....  | 80 |
| Annexe 3 Code d'éthique et de déontologie .....        | 81 |
| Annexe 4 Objectifs actualisés .....                    | 84 |
| Annexe 5 Déclaration de services aux citoyens .....    | 89 |
| Annexe 6 Liste et adresses des points de service ..... | 91 |

## Message du ministre



Québec, septembre 2003

Monsieur Michel Bissonnet  
Président  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement, bureau 1,30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion 2002-2003 de la Société de la faune et des parcs du Québec qui relève de ma compétence depuis avril dernier. Cette responsabilité ministérielle m'a été confiée alors que venait de se terminer l'exercice financier dont il est fait état dans ce rapport. Toutefois, j'ai pu me rendre compte de l'ampleur du travail accompli par les employés de la Société, de leur expertise de pointe, ainsi que de leur mobilisation à atteindre les objectifs fixés.

Ce rapport a été produit dans le respect des principes de transparence, d'imputabilité et dans le souci de démontrer le niveau d'atteinte des résultats. Offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens est au cœur des préoccupations de la Société de la faune et des parcs du Québec et ce document en est le reflet.

Par des données mesurables, la Société de la faune et des parcs du Québec présente dans ce rapport les résultats obtenus au cours de cette deuxième année de réalisation de son plan stratégique 2001-2004. Elle rend compte également du respect de ses engagements dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyens.

Au cours de cet exercice financier, la Société de la faune et des parcs du Québec a poursuivi ses actions en faveur du maintien et de la qualité de la biodiversité, contribuant du même mouvement au développement économique des régions, et plus particulièrement des régions ressources. Le présent rapport en témoigne avec éloquence et démontre le dynamisme dont fait preuve la Société et ses partenaires du milieu.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs,

Pierre Corbeil

## Mot du président du conseil d'administration



Québec, septembre 2003

Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs  
Édifice de l'Atrium  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion de la Société de la faune et des parcs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec* et de la *Loi sur l'administration publique*. Il vous présente les résultats de la Société, ses états financiers vérifiés ainsi que différents renseignements d'intérêt public.

Au cours de la période couverte par ce rapport, le conseil d'administration et ses comités ont effectué un suivi régulier des activités en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique 2001-2004, s'assurant de la continuité de cette vision dont s'était dotée la Société afin de réaliser pleinement sa mission et ce, dans un esprit orienté vers un service de qualité offert aux citoyennes et citoyens du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre délégué, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard Lamarre', written in a cursive style.

Bernard Lamarre

## Mot de la présidente-directrice générale



C'est un privilège pour moi de présenter ce rapport de gestion 2002-2003 de la Société de la faune et des parcs du Québec. Son expertise s'avère de plus en plus reconnue, tant en matière de conservation et de mise en valeur de la faune, ainsi que de son habitat, qu'en matière de développement et de gestion des parcs. Voilà plus de deux ans maintenant que j'ai joint les rangs de cette grande équipe de 1 000 employés déployés à travers tout le Québec, dans plus de 90 points de service, l'effectif en région représentant 72 % de l'effectif total.

La mission de la Société, qui lui est confiée en vertu de sa loi constitutive, lui confère des mandats à la fois de réglementation, de protection des territoires fauniques et des espaces naturels, de conservation de la biodiversité, de développement par la recherche, puis de concertation. Grâce à son statut de société d'État, la Société de la faune et des parcs du Québec jouit d'une certaine indépendance dans l'exercice de son mandat. En outre, sa capacité à concilier les impératifs de protection et de mise en valeur de la faune et des milieux naturels confère une grande crédibilité à ses avis et à son expertise. Pour accomplir son mandat, la Société reçoit l'appui d'une quinzaine de partenaires privés, tant dans le domaine de la faune que dans celui des parcs. Cette forme de partenariat est partie intégrante de la culture organisationnelle de la Société et va dans le sens de la volonté gouvernementale actuelle de développer ces partenariats.

Parmi les multiples réalisations de la Société au cours de l'exercice financier 2002-2003, je veux souligner le travail important accompli en matière de sauvegarde des espèces à statut précaire. Concernant les neuf espèces déjà désignées comme étant vulnérables ou menacées, des travaux de recherche ont été effectués, à différents degrés d'avancement, relativement à cinq d'entre elles. Et au cours de la période visée par ce rapport, le Plan d'action pour le rétablissement du caribou de la Gaspésie 2002-2012 a été publié et sa mise en œuvre a été amorcée.

Un autre accomplissement de la Société en 2002-2003 est l'application progressive de sa stratégie d'intervention en matière de protection des habitats du poisson. À ce titre, la Société a procédé à la formation de tout son personnel et des gestionnaires des dossiers d'habitats du poisson, ainsi que du personnel concerné au ministère de l'Environnement. Des ententes spécifiques ont aussi été paraphées en vue d'établir les conditions et les mécanismes de protection de la faune en collaboration avec les communautés autochtones (cries et inuites). Le secteur agricole étant aussi une des préoccupations de la Société, elle a participé activement aux travaux de la Commission sur le développement durable de l'industrie porcine, travaux menés par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'environnement dans lequel le réseau de parcs nationaux se développe a connu, en 2002-2003, des modifications significatives. Ainsi, un premier plan d'action découlant de la Stratégie québécoise sur les aires protégées a vu le jour en juillet 2002. Bien que les parcs nationaux ne constituent qu'une des 17 désignations d'aires protégées, ils jouent un rôle déterminant dans le succès de cette stratégie et de son plan d'action. Les 22 parcs existants couvrent une superficie d'environ 6 400 km<sup>2</sup> et les perspectives de développement du réseau pour 2003-2004 et les années subséquentes concernent 11 territoires couvrant une superficie de plus de 50 000 km<sup>2</sup>.

La Société travaille aussi à développer et à coordonner les programmes d'éducation qui constituent des outils très puissants pour sensibiliser et inciter les Québécoises et Québécois à s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune et du milieu naturel. À cet effet, la Société, avec ses partenaires, applique son plan d'action en matière d'éducation à la faune et au milieu naturel, établi en fonction des priorités adoptées pour la période 2002-2005. Cet exercice est capital pour assurer la cohérence dans ce domaine d'intervention, où nombre d'intérêts sont en jeu.

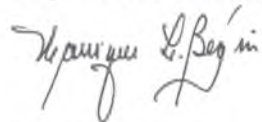
Au cœur des préoccupations du personnel de la Société se trouve également l'amélioration continue des services à la clientèle. C'est dans cette perspective que se sont poursuivis, en 2002-2003, les travaux de mise en place d'un nouveau système informatisé d'émission des permis. Tâche considérable, puisqu'il est question ici de 1,3 million de permis de chasse, de pêche et de piégeage qui sont vendus annuellement dans les quelque 1 300 points de vente répartis sur l'ensemble du Québec. L'implantation du nouveau système sera complétée sur l'ensemble du territoire au cours de l'automne 2004.

En 2002-2003, différentes mesures ont été entreprises aussi dans le cadre de la Stratégie de relance de la pêche adoptée par la Société, dont la Fête de la pêche constitue certainement l'un des éléments majeurs. Cette activité a suscité un engouement pour la pêche récréative auprès de la population et amené une nouvelle clientèle à découvrir et à pratiquer cette activité de façon régulière. Les sondages effectués à l'issue des deux dernières années de réalisation confirment notamment que 90 % des initiés disent avoir l'intention d'y retourner.

L'intérêt de la population québécoise à l'égard des activités liées à la nature est indéniable et l'action de la Société profite à l'ensemble des citoyennes et citoyens puisque celle-ci veille à la conservation de leur patrimoine collectif. Les interventions de la Société en développement et en aménagement de la faune sont capitales pour maintenir la qualité et la diversité des espèces et des habitats de la faune. Grâce à des connaissances et à une expertise scientifique poussée, le personnel contribue non seulement à la protection de la biodiversité, mais favorise parallèlement le développement économique local et régional relié à une faune abondante et en santé.

Pour terminer, je tiens à souligner la compétence, l'expertise fine et l'engagement du personnel de la Société. C'est grâce à son souci de participer à la conservation d'un milieu naturel qui lui tient à cœur et aussi grâce à son engagement soutenu que la mise en œuvre de la mission de la Société devient ainsi possible.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Monique L. Bégin'.

Monique L. Bégin

## Déclaration de la présidente-directrice générale

---

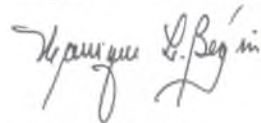
La fiabilité de l'information contenue dans le présent *Rapport annuel de gestion 2002-2003* et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* de la Société de la faune et des parcs du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les principes directeurs et de gestion, la clientèle et les partenaires de la Société;
- présente les orientations et les objectifs du Plan stratégique 2001-2004 actualisés en avril 2002 ainsi que les résultats obtenus pour l'exercice 2002-2003;
- présente les engagements de la Déclaration de services aux citoyens et ses résultats.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

La présidente-directrice générale,



Monique L. Bégin  
Québec, septembre 2003

# Rapport de validation

## de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

---

Madame Monique L. Bégin  
Présidente-directrice générale de la  
Société de la faune et des parcs du Québec  
675, boul. René-Lévesque Est, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Présidente-directrice générale,

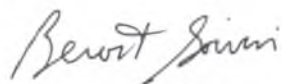
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* de la Société de la faune et des parcs du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* de la Société nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La Direction de la vérification interne  
et de l'évaluation de programme,



Benoît Boivin, MAP, FCA  
Québec, août 2003



# Présentation de la Société

## Historique

### L'intervention gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs

Que ce soit à des fins économiques, d'alimentation, de culture, de commerce ou de loisir, les activités liées à la faune et aux espaces naturels ont depuis toujours occupé une place de premier plan dans la vie des Québécois. Longtemps assimilées ou intégrées à la subsistance de chaque cellule familiale, ces activités se sont graduellement transformées et sont aujourd'hui une composante importante des activités de loisir et la raison d'être de nombreuses entreprises commerciales. Par ailleurs, pour les premières nations autochtones qui peuplent le Québec, la faune était et demeure un élément important de leurs cultures. La faune<sup>1</sup> et les espaces naturels constituent des ressources et une part du patrimoine québécois qu'il convient de préserver et de mettre en valeur dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Le gouvernement du Québec a reconnu très tôt l'importance de ce patrimoine et a consacré des efforts significatifs à la préservation et au contrôle des activités

qui y sont liées. Dès le dix-neuvième siècle, de nouvelles législations témoignent de cet intérêt. Par exemple, c'est en 1895 que sont créés les deux premiers «parcs» du Québec, le parc des Laurentides et le parc de la Montagne-Tremblante, sous le statut qui existait alors de réserve forestière de l'État.

Un siècle plus tard, en juin 1999, fut créée la Société de la faune et des parcs du Québec. La Société a pris la relève de plusieurs ministères qui ont assumé successivement les responsabilités à l'égard de la faune et des parcs avec l'objectif de faire évoluer l'encadrement gouvernemental des activités de chasse, de pêche, de piégeage, de séjour en milieu naturel et de leur préservation sur le plan de la conservation de la biodiversité. En outre, son statut de société d'État confère à la Société de la faune et des parcs du Québec une indépendance et une crédibilité accrues dans son rôle de promoteur de la conservation et de la mise en valeur de la ressource faunique et des milieux naturels. La nécessité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine faunique et naturel guide donc l'action gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs.

<sup>1</sup> Il convient de rappeler que le terme faune au sens des responsabilités qui incombent à la Société de la faune et des parcs du Québec comprend les oiseaux, sauf quelques groupes d'espèces, les poissons d'eau douce, les poissons anadromes et catadromes, les mammifères terrestres, les reptiles, les amphibiens, les chauve-souris, les araignées et tous les insectes. Il faut aussi y assimiler la conservation des milieux de vie de ces animaux.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les espèces menacées* fournissent le principal encadrement pour les activités liées à la protection et à la gestion de la faune au Québec. Toutefois, la préoccupation face à la faune et aux espaces naturels trouve un écho significatif dans de multiples outils législatifs et réglementaires.

Le Québec dispose de régions naturelles et de sites exceptionnels, un joyau patrimonial inestimable, qui contribue à sa spécificité. À l'instar de tous les pays qui ont à cœur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine naturel, le Québec s'est doté dès 1977 de la *Loi sur les parcs* en vue d'établir un réseau de parcs, qualifiés de parcs nationaux depuis 2001. On compte aujourd'hui 21 parcs nationaux en plus d'un premier parc marin, celui du Saguenay – Saint-Laurent. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, ces parcs représentent une vitrine exceptionnelle du Québec auprès des touristes étrangers en quête de grands espaces. Ils participent aussi au développement touristique des régions où ils se situent ainsi qu'à la création et au soutien de l'emploi.

Outre ces trois lois associées plus directement aux responsabilités de la Société de la faune et des parcs du Québec, les considérations fauniques et de préservation de territoires se prolongent, à juste titre, au cœur de plusieurs autres législations québécoises, sous l'autorité de divers ministres. Parmi les plus importantes, soulignons celles traitant des questions environnementales (*Loi sur la qualité de l'environnement*) ou encore la loi et les règlements régissant l'exploitation forestière (*Loi sur les forêts*, *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier*).

## Mission

La mission confiée par le gouvernement à la Société de la faune et des parcs du Québec, lors de sa création le 19 juin 1999, est clairement énoncée à l'article 3 de sa loi constitutive :

«La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives».

Cette mission pourrait également s'exprimer de la façon suivante :

- Mission «Faune»

«S'assurer, pour les générations actuelles et futures, de la diversité, de l'abondance et de la pérennité de la faune et de ses habitats dans une perspective de gestion intégrée des ressources ainsi que du développement durable et harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental».

- Mission «Parcs»

«Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental».

Pour les citoyens du Québec, l'action de la Société se traduit notamment par :

- Des lois et règlements encadrant les activités de prélèvement de la faune (chasse, pêche, piégeage) ainsi que de protection de milieux de vie de la faune, et précisant les conditions dans lesquelles elles peuvent s'exercer ;
- La délivrance des permis de chasse ou de pêche, par l'entremise du réseau de dépositaires désignés ;
- L'application et le respect des lois et des règlements, entre autres, grâce aux agents de protection de la faune ;
- Des publications sur les différentes espèces fauniques vivant au Québec et leurs habitats ;
- Un réseau de parcs nationaux et de réserves fauniques, dont le mandat de conservation du milieu naturel et la prise en charge de l'offre d'activités et de services ont été délégués à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ;
- La protection des espèces fauniques vulnérables et menacées grâce à des lois et des règlements permettant de régir et d'interdire leur prélèvement et également de préserver leur habitat ;

- Des programmes d'aide financière pour favoriser le développement économique des régions ressources, particulièrement en matière de diversification touristique et de relance de la pêche;
- Une expertise scientifique en matière de faune et d'habitat, ainsi que de gestion des parcs, reconnue dans le monde.

## Déclaration de valeurs et d'éthique

Les valeurs organisationnelles contribuent au développement d'une cohésion dans toute organisation ainsi qu'au développement d'un sentiment d'appartenance. Elles constituent également un élément clé de mobilisation du personnel. La Société, après consultation du personnel, a donc adopté en mars 2003 un énoncé de valeurs organisationnelles qui vient compléter la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, déposée à l'Assemblée nationale en novembre 2002, en identifiant certaines valeurs plus spécifiques pour la Société.

### Un principe orienteur

Les membres du personnel de la Société de la faune et des parcs du Québec partagent une passion pour le milieu naturel qui les incite à mettre leurs énergies en commun pour préserver la nature, tout en créant une richesse collective et en protégeant l'intérêt public.

## Les valeurs organisationnelles

### Le respect

Le respect est une valeur primordiale qui se traduit par l'écoute et par l'ouverture aux autres ainsi qu'à leurs besoins. Cette valeur gouverne toutes les relations entre les membres du personnel de la Société, de même que leurs relations avec les personnes avec lesquelles ils interagissent.

### L'intégrité

L'intégrité constitue un repère essentiel pour tous les représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec et ce, dans toutes les régions du Québec. Elle interpelle l'honnêteté et l'engagement de tous envers les valeurs organisationnelles et favorise les décisions justes et équitables.

### La compétence

La compétence requiert une expertise scientifique, la maîtrise des outils de recherche et des modes d'analyse, une bonne connaissance des territoires, des utilisateurs et du cadre législatif. Être compétent, c'est aussi faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité, d'objectivité, d'impartialité et d'efficacité.

### La collaboration

À l'interne, la collaboration se traduit par le travail en commun, l'entraide, la générosité et le partage d'informations. À l'externe, la collaboration permet de préserver le lien de confiance et la qualité des relations avec les partenaires, ce qui contribue à la réalisation de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec.

### La transparence

La transparence s'exprime par la clarté et la fidélité du message à véhiculer. Elle consiste non seulement à rendre l'information disponible, mais aussi à ce que celle-ci soit cohérente, complète, constante, de qualité et impartiale.

## Clientèle et partenaires

### Clientèle

L'action de la Société relative à la protection de la ressource faunique et des espaces naturels profite à tous les Québécois puisqu'elle porte sur la conservation du patrimoine et profite à plusieurs types de clientèle.

En effet, selon les évaluations les plus récentes (2000):

- 3,4 millions de Québécois, soit 57 % de la population, ont pratiqué une activité de contact direct avec la nature, incluant la chasse et la pêche sportive, pour un total de 290 millions de jours de loisirs;
- Globalement, les dépenses des Québécois pour la pratique de ces activités ont totalisé près de trois milliards de dollars et les retombées, calculées en emplois à temps complet, ont été de 32 100 années-personnes, pour un total de 818 millions de dollars versés en salaires et gages.

En ce qui a trait aux activités liées à la faune :

- Si l'on exclut la pratique des activités de plein air, c'est alors 2,8 millions de résidents du Québec qui ont participé à des activités liées à la faune, comme la pêche sportive, la chasse et les déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement ;
- 1,8 million de Québécois exercent des activités sans prélèvement près de leur résidence, telles l'observation de la faune et la photographie d'espèces animales, alors que près de 1,2 million de résidents pratiquent ces activités lors de déplacements d'intérêt faunique ;
- 813 000 résidents s'adonnent à la pêche récréative, soit plus d'une personne sur dix ; ils y consacrent, en moyenne, 14 jours au cours de l'année pour un total de 11,4 millions jours de pêche ;
- 408 000 résidents pratiquent la chasse et y consacrent en moyenne 14,5 jours au cours de l'année pour un total de quelque 5,9 millions de jours de chasse.

## Partenaires

La Société vise à consolider et à développer de nouvelles formes de collaboration avec la multitude de partenaires, tant gouvernementaux que privés, concernés à un titre ou à un autre par les secteurs «Faune» et «Parcs».

C'est dans cet esprit que la Société de la faune et des parcs du Québec planifie et gère le patrimoine faunique et les espaces naturels sous sa responsabilité. Ainsi, elle s'adjoint l'expertise de partenaires pour assurer la mise en valeur de la ressource faunique et le développement d'activités récréatives sur certains territoires selon des modalités adaptées aux différentes situations.

L'un des partenaires importants de la Société est la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Cet organisme distinct de la Société de la faune et des parcs du Québec agit, notamment, comme mandataire pour l'exploitation de 21 des 22 parcs, ainsi que des 16 réserves fauniques sous la responsabilité du gouvernement. La relation contractuelle entre les deux sociétés établit les modalités que doit respecter la SÉPAQ dans ses activités et leur suivi au fil des années.

D'autres partenaires de la Société se voient eux aussi chargés d'une partie de la gestion de la faune sur certains territoires dont les zones d'exploitation contrôlée (zecs). Créées depuis 25 ans, les zecs sont confiées à la gestion de femmes et d'hommes rassemblés au sein d'organismes sans but lucratif. Ils

mettent à profit leurs connaissances et leur bonne volonté pour offrir sur ces territoires, accessibles à l'ensemble des Québécois, des possibilités de contact avec la nature.

Quant aux pourvoiries, entreprises commerciales offrant des services d'hébergement, de chasse et de pêche, et ce, à des fins récréatives en milieu naturel, elles s'associent à la Société de la faune et des parcs du Québec pour la mise en valeur de la faune et du milieu naturel.

Pour assurer la vente de permis de chasse ou de pêche, la Société s'appuie traditionnellement sur la collaboration d'un réseau de près de 1 300 dépositaires, constitué d'entreprises commerciales reconnues et réparties partout au Québec. De cette façon, les citoyens de toutes les régions peuvent obtenir, près de leur domicile ou de leur lieu de loisir, les permis nécessaires à l'exercice de leurs activités.

En ce qui concerne le volet piégeage, la Société s'associe aux trappeurs en leur confiant des terrains propices à cette activité et s'adjoint ainsi leur participation à la mise en valeur de la faune. Un autre partenaire important de la Société est la Fondation de la faune du Québec qui, par ses programmes de soutien financier, vient appuyer de façon importante les efforts nécessaires à la conservation et à la restauration des milieux de vie de la faune.

Soucieuse de la qualité de ses services, la Société s'associe également à ses principaux collaborateurs par l'intermédiaire de structures de consultation, offrant ainsi l'occasion aux citoyens, aux gestionnaires et aux utilisateurs d'exprimer directement leurs attentes et opinions.

Dans le secteur «Faune», un rôle consultatif a été confié au Groupe faune national qui réunit des représentants des principaux partenaires de la Société :

- la Fédération québécoise de la faune (FQF) ;
- la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) ;
- la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) ;
- la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) ;
- la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) ;
- la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ;
- la Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Le Groupe faune national a tenu quatre rencontres en 2002-2003 et discuté de divers dossiers dont la stratégie d'intervention sur la chasse en milieu périurbain et le plan d'action sur les ours noirs importuns. Il a également recommandé à la Société une série de mesures pour favoriser la relève dans les activités de chasse et de pêche. De plus, les membres ont travaillé à l'élaboration des plans de gestion de l'orignal, du cerf de Virginie à l'île d'Anticosti ainsi que celui du caribou nordique.

Cette structure de consultation est également présente en région, avec les groupes faune régionaux qui réunissent les représentants des antennes régionales de ces mêmes organismes, lorsqu'elles existent. Dans certaines régions, des représentants d'organismes voués au développement régional se sont joints au comité régional.

De plus en plus de relations s'établissent avec l'industrie, particulièrement celle de la forêt et du tourisme, afin de chercher avec elle des formes d'utilisation durable des ressources naturelles. De plus, la Société cherche à renforcer ses liens déjà forts avec le monde universitaire afin de consolider son réseau d'expertise et de connaissances scientifiques.

Dans le secteur «Parcs», le Groupe consultatif sur les parcs réunit les principaux partenaires intéressés à la protection des espaces naturels, soit :

- l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN);
- le Regroupement national des conseils régionaux en environnement (RNCRE);
- la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN);
- la Société pour la protection des parcs et sites naturels (SPPSN);
- le Conseil du paysage québécois (CPQ);
- la Fédération québécoise de la marche (FQM);
- Aventure et écotourisme Québec inc (AÉQ);
- la Fédération canadienne de la nature (FCN);
- la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe consultatif sur les parcs a contribué au suivi du plan stratégique de la Société. Il a formulé des avis sur les perspectives de développement des parcs du Nord et sur la contribution du réseau des parcs à la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Il a également contribué à l'élaboration et à la diffusion des politiques sur l'encadrement des activités et services et sur l'éducation dans les parcs nationaux.

De plus, chaque parc est doté d'une «table d'harmonisation» réunissant les principaux intervenants concernés par le développement socioéconomique des régions visées.

## **Mandat et composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration assume la gestion de l'ensemble des fonctions assumées par la Société de la faune et des parcs du Québec en vertu de sa loi constitutive. En plus de se donner des règlements pour sa régie interne, ce conseil adopte aussi les règlements qui lui sont dévolus par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

## **Membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de 11 membres nommés par le gouvernement. En outre, le secrétaire général de la Société agit à titre de secrétaire du conseil d'administration.

## Membres du conseil d'administration



### Première rangée

**M. Jean Majeau,**

Directeur général des Affaires publiques et gouvernementales, Kruger inc.

**M<sup>me</sup> Élisabeth Blais,**

Directrice générale, Hôtel Les Mouettes à Sept-Îles.

**M<sup>me</sup> Monique L. Bégin,**

Présidente-directrice générale de la Société de la faune et des parcs du Québec.

**M<sup>me</sup> Nathalie Zinger,**

Directrice, région du Québec, Fonds mondial pour la nature Canada (WWF).

**M. Bernard Lamarre,**

Ingénieur, président du conseil d'administration, Groupe Bellechasse Santé inc.,  
président du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec.

**M. Hervé Bolduc,**

Secrétaire général de la Société de la faune et des parcs du Québec et secrétaire  
du conseil d'administration.

### Deuxième rangée

**M<sup>me</sup> Jacynthe Gagnon,**

Présidente, Fédération de l'union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.

**M. Donald Veilleux,**

Président-directeur général, Oxygène Communication et Marketing.

**M. Jean Vincent,**

Président-directeur général, Société de crédit commerciale autochtone.

**M. Jacques Mercier,**

Ingénieur, Le Groupe RSW Experts-conseil inc.

**M. Louis-Paul Allard,**

Avocat, président du conseil d'administration, Fondation québécoise en environnement.

**M. Paul Laramée,**

M. Sc., M. B. A., Président-directeur général, Les Productions Paul Laramée.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Comité de développement et de planification

#### Le mandat

- Assurer l'élaboration du plan stratégique de la Société, incluant la détermination d'indicateurs de mesures axés sur les résultats et, subséquemment, sa mise à jour annuelle;
- Formuler les recommandations qu'il juge appropriées au conseil d'administration à la fois sur la démarche de son Plan stratégique, sur son implantation et son contenu;
- Analyser les projets majeurs afin de s'assurer de leur conformité, notamment avec le Plan stratégique, de déterminer leur incidence sur les orientations de la Société et de ses partenaires ou sur leur développement et, le cas échéant, de formuler les recommandations pertinentes au conseil d'administration.

#### Les membres

M<sup>mes</sup> Monique L. Bégin  
Nathalie Zinger

MM. Bernard Lamarre, président  
Paul Laramée  
Donald Veilleux

### Comité d'administration et de vérification

#### Le mandat

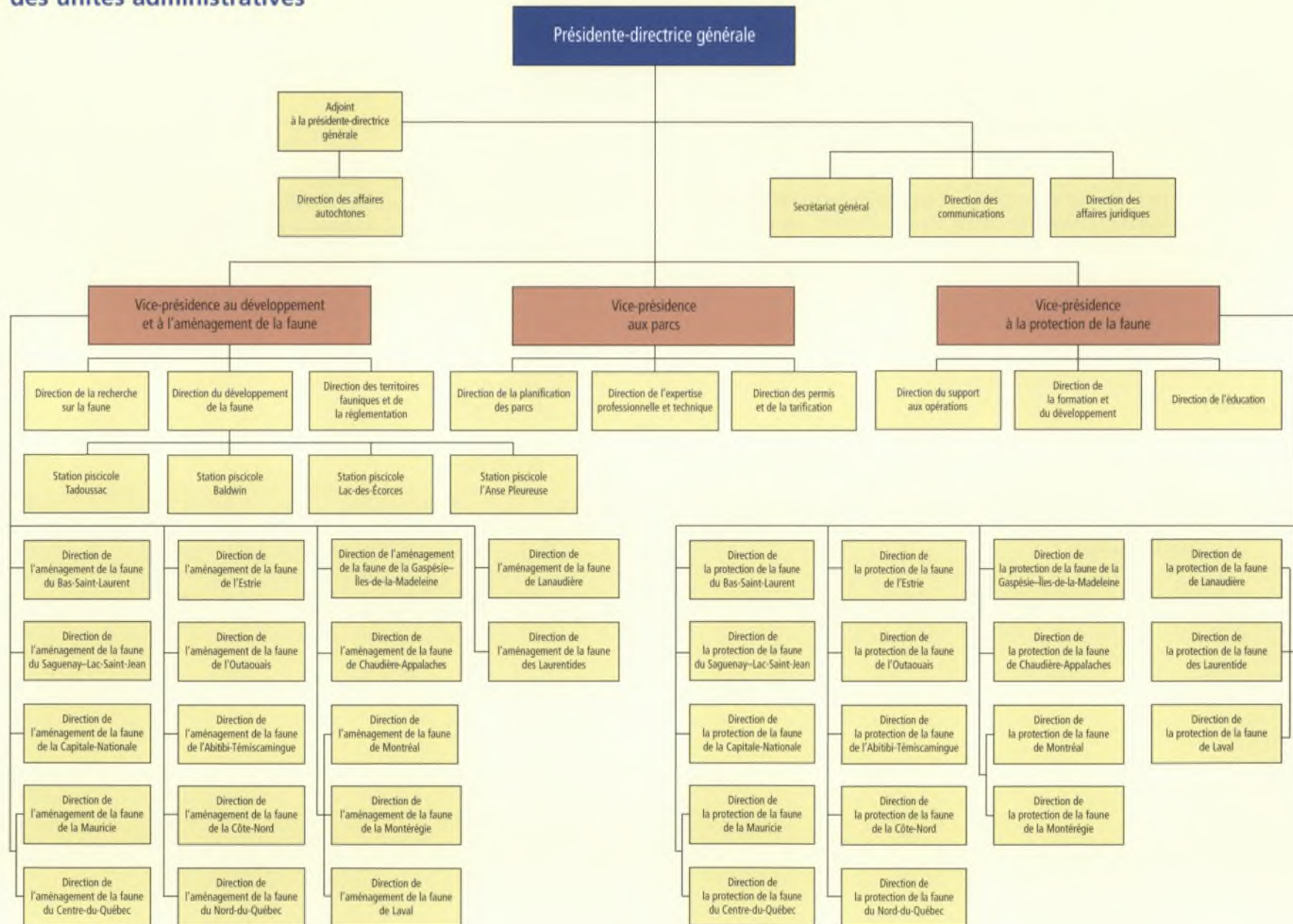
- S'assurer que la Société dispose des systèmes et des pratiques qui garantissent :
  - la protection et le contrôle des éléments d'actif de la Société;
  - la conformité des opérations de la Société aux exigences légales, réglementaires, budgétaires et administratives auxquelles elle est assujettie;
  - la réalisation efficace des plans stratégique et opérationnel;
- Rendre compte de la situation budgétaire, de la réalisation du Plan stratégique et des opérations qui en découlent.

#### Les membres

M<sup>mes</sup> Monique L. Bégin  
Jacynthe Gagnon

MM. Bernard Lamarre, président  
Benoît Boivin

## Organigramme et présentation des unités administratives



La Société de la faune et des parcs du Québec compte plusieurs points de service et assure ainsi une présence dans toutes les régions du Québec. Près d'un millier d'employés y travaillent ayant quotidiennement à cœur de servir les citoyens et d'accomplir la mission de la Société à l'égard de la faune et des parcs.

### Présidente-directrice générale

La direction de l'organisme est assurée par la présidente-directrice générale, responsable de l'administration et de la direction de la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre de ses règlements et de ses politiques. Elle est membre du conseil d'administration de la Société et assure les liens avec le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec.

La présidente-directrice générale est appuyée dans ses fonctions par le Secrétariat général, la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications et un adjoint dont les fonctions couvrent la coordination des activités de la Société ayant trait aux affaires autochtones. De plus, elle bénéficie des services de vérification interne dans le cadre d'une entente administrative conclue avec le ministère de l'Environnement.

La présidente-directrice générale compte également sur trois vice-présidences regroupant le personnel sous plusieurs directions. Ces vice-présidences sont responsables respectivement du développement et de l'aménagement de la faune, des parcs et de la protection de la faune.

### Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune

La Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune recommande les actions, les orientations et les politiques à adopter par la Société en matière de gestion et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Elle développe des partenariats et des programmes conjoints avec les organismes de conservation, les universités, les groupes d'utilisateurs, de même qu'avec les organismes et entreprises publics et privés qui partagent des objectifs de conservation ou de développement durable de la faune.

Elle assure la réalisation de programmes de recherche, d'acquisition de connaissances et de suivi touchant, d'une part, l'utilisation de la faune, la conservation et le rétablissement d'espèces menacées et, d'autre part, la conservation, l'aménagement et la restauration des habitats.

Finalement, elle propose les modifications et les ajouts nécessaires aux lois et règlements pour une saine gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.

### Vice-présidence aux parcs

Le rôle de la Vice-présidence aux parcs consiste à élaborer et à mettre en œuvre des orientations et des politiques en matière de création, de développement, de conservation, d'éducation ou, encore, d'offres d'activités et de services pour les parcs nationaux du Québec. De plus, avec le concours des partenaires concernés du milieu et par l'entremise des mandataires désignés, la Vice-présidence aux parcs assure l'administration du réseau de parcs et contrôle la gestion des activités et des services offerts.

Par ailleurs, cette vice-présidence assume la gestion des activités associées à la tarification et à la perception des revenus de la Société et elle assure l'encadrement du processus de délivrance des certificats et des permis requis pour la pratique des activités liées à l'exploitation de la faune et des parcs. Enfin, elle livre l'expertise professionnelle et technique en matière de services informatiques, de cartographie, d'arpentage et de gestion des biens immobiliers de la Société.

### Vice-présidence à la protection de la faune

La Vice-présidence à la protection de la faune a pour rôle primordial de faire les recommandations nécessaires concernant les orientations et les politiques à adopter par la Société en matière de protection de la faune et des habitats ainsi qu'en matière d'éducation.

Elle assure l'application et le respect des lois et des règlements dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, en matière de parcs nationaux ainsi qu'au regard de certaines dispositions réglementaires sous la juridiction d'autres ministères. En plus de développer et de maintenir des relations avec les principaux partenaires en protection de la faune et du milieu, elle encadre et soutient leurs actions en ce qui concerne la protection de la faune.

C'est aussi cette unité qui développe et qui coordonne les programmes d'éducation relatifs à l'ensemble des activités de la Société. Enfin, elle voit à la planification, à la coordination et au contrôle des activités de protection et d'éducation confiées aux directions en région, afin de développer et d'harmoniser, sur tout le territoire québécois, une responsabilité générale au regard de la protection de la faune et de ses habitats.

## Services administratifs

La Société compte dans ses rangs relativement peu de personnes accomplissant des fonctions administratives mais elle profite d'ententes de services avec le ministère de l'Environnement. Les services offerts couvrent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, autant au palier central qu'au palier régional. Les ententes prévoient aussi des services de documentation générale et juridique ainsi que des services d'accueil et de renseignements pour ces mêmes paliers.

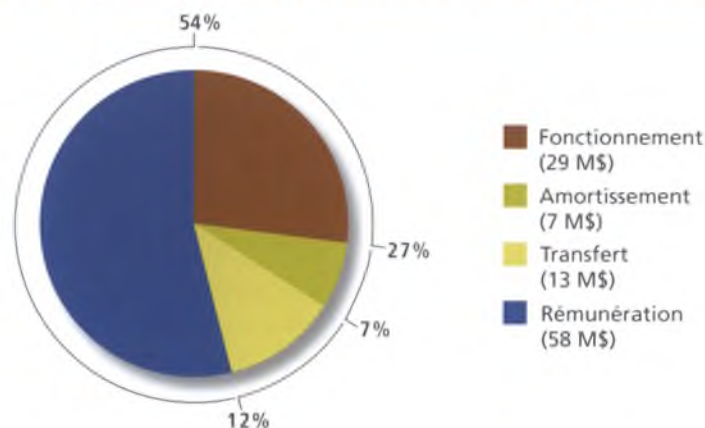
## Ressources humaines et financières

### Enveloppe budgétaire

La Société de la faune et des parcs du Québec disposait au début de l'exercice financier 2002-2003 d'une enveloppe budgétaire de 107,4 millions de dollars et de 1 054 effectifs autorisés (ETC : équivalent temps complet).

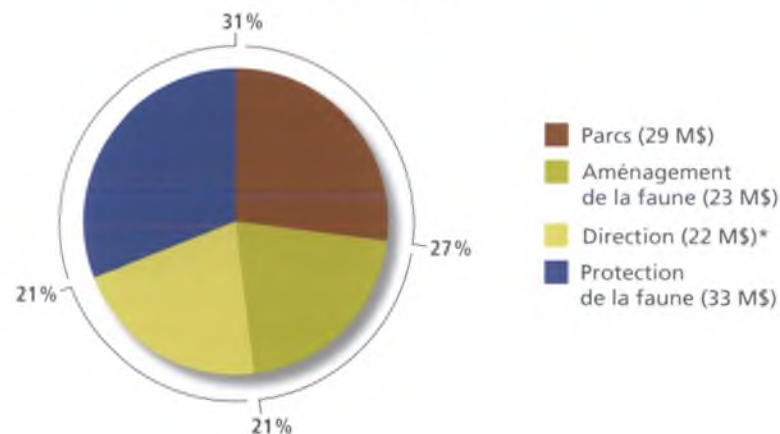
Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ce budget en fonction des principaux postes de dépenses.

### BUDGET 2002-2003 PAR SUPERCATÉGORIE DE DÉPENSES



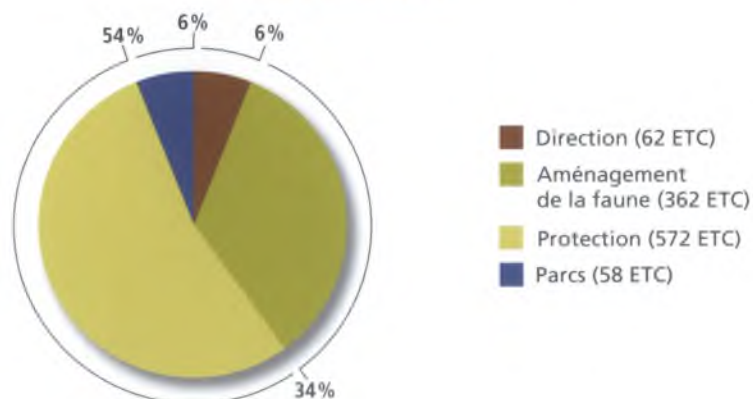
Par ailleurs, les deux graphiques qui suivent illustrent la répartition des dépenses et des effectifs selon les quatre grandes fonctions de la Société : le développement et l'aménagement de la faune, la planification et le développement des parcs, la protection de la faune et les activités de gestion et de soutien regroupées sous le vocable direction.

### RÉPARTITION DU BUDGET INITIAL DE DÉPENSES 2002-2003 PAR FONCTION



\* Incluant l'amortissement de 7 millions de dollars et les avantages sociaux de 5 millions de dollars.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS (ETC) 2002-2003 PAR FONCTION



### Revenus

La Société de la faune et des parcs du Québec a enregistré au cours de l'exercice 2002-2003, près de 29 millions de dollars de revenus, conformément aux prévisions établies au début de l'exercice. Ces revenus proviennent essentiellement de la vente des permis pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage (27,5 millions de dollars).

### Répartition des effectifs par catégorie d'emploi au 31 mars 2003

| Catégorie d'emploi                           | Réguliers    |              | Occasionnels |              | Étudiants    |              | Total        |              | Hommes       |              | Femmes       |              |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                              | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 | 31 mars 2002 |
| Haute direction et cadres supérieurs         | 75           | 75           | –            | –            | –            | –            | 75           | 75           | 71           | 71           | 4            | 4            |
| Professionnels                               | 200          | 185          | 16           | 20           | –            | –            | 216          | 205          | 157          | 153          | 59           | 52           |
| Personnel de bureau, techniciens et ouvriers | 289          | 284          | 50           | 52           | –            | –            | 339          | 336          | 150          | 155          | 189          | 181          |
| Agents de la paix                            | 338          | 334          | 22           | 22           | –            | –            | 360          | 356          | 355          | 350          | 5            | 6            |
| Étudiants                                    | –            | –            | –            | –            | 3            | 7            | 3            | 7            | 1            | 1            | 2            | 6            |
| <b>Total</b>                                 | <b>902</b>   | <b>878</b>   | <b>88</b>    | <b>94</b>    | <b>3</b>     | <b>7</b>     | <b>993</b>   | <b>979</b>   | <b>734</b>   | <b>730</b>   | <b>259</b>   | <b>249</b>   |

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) à la dernière paie du mois de mars 2002 et de mars 2003.



## Résultats atteints

### Faits saillants

Au cours de l'exercice 2002-2003, les nombreuses actions de la Société de la faune et des parcs du Québec ont permis la réalisation de multiples projets et l'atteinte de nombreux objectifs en regard des cinq orientations du Plan stratégique. Certaines de ces réalisations sont des plus marquantes :

#### La conservation des milieux de vie de la faune

- De nombreuses initiatives de gestion intégrée des ressources surtout en milieu forestier dans la majorité des régions du Québec ;
- Une participation importante et remarquée de la Société aux travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine, participation qui permet de développer une stratégie d'intervention en milieu agricole ;
- La mise en œuvre d'un plan d'éducation qui porte sur la conservation et la mise en valeur du milieu agricole ;
- La mise en œuvre de la stratégie d'intervention pour assurer la protection de l'habitat du poisson.

#### La conservation des espèces à statut précaire

- La mise en opération d'un tableau de bord permettant le monitoring des espèces menacées ou vulnérables ;

- Le processus de désignation des espèces en danger pratiquement complété pour trois espèces et le processus enclenché pour neuf autres espèces ;
- La mise en œuvre de cinq plans de protection ou de rétablissement pour les espèces désignées ;
- La mise en œuvre du plan d'action en matière de lutte au braconnage organisé qui s'est traduit par huit démantèlements de réseaux ;
- La mise en œuvre de nouvelles modalités de délégation de la protection avec différents gestionnaires de territoires.

#### La mise en valeur durable de la faune

- Des travaux importants en vue de réviser, compléter ou élaborer des plans de gestion pour neuf espèces ;
- La contribution de la Société à la réalisation de 197 projets. La Société a injecté 6,2 millions de dollars qui ont généré des investissements de près de 15 millions de dollars tout en créant 180 emplois en cours de réalisation, et ce, dans le cadre de ses trois programmes de soutien, soit : Pourvoirie Québec-Standard international, Développement récréotouristique des zecs et Faune-Forêt ;
- Des négociations soutenues avec les autochtones en vue de développer des projets à potentiel économique ;
- L'élaboration de stratégies de relance pour la chasse et pour la pêche.

## Le développement et la gestion des parcs

- Une participation active de la Société sur le Comité interministériel formé pour développer et mettre en œuvre la Stratégie québécoise sur les aires protégées;
- La poursuite des travaux en vue de moderniser le cadre de gestion des parcs et de compléter les études nécessaires à la création de deux nouveaux parcs.

## La gestion de la Société de la faune et des parcs du Québec

- La mise en place des outils de gestion axée sur les résultats;
- La poursuite des travaux en vue d'implanter un nouveau système de gestion pour la vente des permis de pêche, chasse et piégeage;
- La tenue d'activités structurantes telles que des programmes de formation et la réalisation d'activités de sensibilisation pour assurer le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Une visibilité accrue de la Société par la participation à des événements d'envergure;
- L'élaboration d'une stratégie de relance des activités reliées à la faune auprès de la clientèle prioritaire que sont les jeunes, la famille, les femmes et les personnes handicapées, ainsi que la réalisation de nombreuses actions ponctuelles pour cette même clientèle.

## La Déclaration de services aux citoyens

- De nombreuses actions entreprises afin de concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens: amélioration de la signalisation des bureaux ainsi que du système téléphonique en région, accès élargi au réseau Internet comme canal de diffusion et consolidation du Bureau des plaintes;
- La mise en place de nouveaux mécanismes de mesure internes pour assurer le respect de certains engagements.

## Rappel du Plan stratégique 2001-2004 et de la Déclaration de services aux citoyens

Profitant de l'élan propre à sa création, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est appropriée d'emblée les principes de la *Loi sur l'administration*

publique et a, conséquemment, mis en place les différents outils de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les services rendus aux citoyens.

## Plan stratégique 2001-2004

Dans l'esprit de modernisation inspiré par la *Loi sur l'administration publique*, le ministre responsable a déposé à l'Assemblée nationale, le 4 avril 2001, le Plan stratégique 2001-2004 de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Ce Plan stratégique comprend des orientations qui sont issues de l'analyse de l'environnement dans lequel évolue la Société. Les éléments les plus déterminants sont:

- les répercussions des décisions internationales auxquelles adhère le Québec;
- la nécessité d'une approche mieux intégrée de la gestion de la faune et des parcs;
- les modifications dans l'offre et la demande d'activités liées à la nature;
- la volonté régionale de se prendre en main;
- la dimension autochtone;
- la modernisation de la gestion ainsi que des technologies de l'information et des communications (TIC).

En réponse à ce contexte particulier, la Société a retenu cinq orientations qui concernent la conservation des milieux de vie et des habitats, la conservation des espèces, la mise en valeur durable de la faune, le développement des parcs et la gestion efficace des activités. Elles traduisent la volonté d'orienter les actions de la Société vers des cibles porteuses de retombées significatives pour la faune, ses habitats et les parcs. Il convient également de rappeler que la Société prend en compte la dimension autochtone dans tous les volets de ses activités.

### Première orientation: conservation des milieux de vie de la faune

La priorité va au développement et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources et à la protection des habitats de la faune notamment en zones agricoles ou forestières.

### Deuxième orientation: conservation des espèces à statut précaire et contrôle du prélèvement

La Société concentre ses efforts vers la gestion attentive des espèces menacées ou vulnérables, la lutte au braconnage lourd et l'encadrement réglementaire, actions qui assurent la protection de la faune et des habitats.

**Troisième orientation : mise en valeur durable de la faune**

Une approche de maximisation de l'activité économique des régions et de concertation est retenue, appuyée par l'amélioration des produits, des services et de l'accessibilité physique.

**Quatrième orientation : développement et gestion des parcs**

Les priorités se concentrent sur la modernisation de la gestion des parcs et le développement du réseau des parcs et des aires protégées au Québec.

**Cinquième orientation : gestion de la Société**

L'amélioration des produits et services destinés aux citoyens, la modernisation des façons de faire, l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience constituent des préoccupations constantes de la Société.

**Déclaration de services aux citoyens**

La Société a adopté sa Déclaration de services aux citoyens en mars 2001 et a ensuite procédé à sa diffusion (Annexe 5). Cette déclaration regroupe les engagements de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Centrés sur les attentes de la population, les engagements énoncent clairement le niveau de services offerts, notamment pour l'accessibilité, la prestation personnalisée et la courtoisie des services, et ce, dans des délais raisonnables. La Société de la faune et des parcs du Québec s'est également engagée à améliorer constamment ses services et elle offre à tout citoyen et client une écoute attentive si un problème survient, avec de multiples possibilités de recours. Finalement, la Société établit clairement son engagement quant à la confidentialité des données qu'elle traite et à l'identité des personnes qui participent à des activités de lutte au braconnage.

Le rapport annuel de gestion fait d'ailleurs état des résultats atteints à l'égard des engagements, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration.

# Plan stratégique 2001-2004

## Note au lecteur

### Objectifs actualisés

Le contexte avec lequel doit composer la Société évolue rapidement. La mise en œuvre des actions a permis de constater que le libellé de plusieurs objectifs du Plan stratégique 2001-2004 ne traduisait pas l'idée d'origine aussi bien que cela était souhaité. De plus, certaines décisions gouvernementales ont entraîné des modifications à la mise en œuvre de certains objectifs suffisamment pour rendre désuet leur libellé. Dans d'autres cas, certaines échéances ont dû être reportées pour divers motifs.

Les autorités de la Société ont donc actualisé, en avril 2002, les objectifs en corrigeant les lacunes constatées et, lorsque nécessaire, ont clarifié certains libellés. Il ne s'agit donc pas d'une révision du Plan stratégique 2001-2004. Les objectifs demeurent les mêmes qu'à la version originale.

Les pages qui suivent présentent les orientations, les objectifs et les résultats obtenus en 2002-2003. Les objectifs dont le libellé a été modifié portent la mention «actualisé». Le lecteur pourra prendre connaissance, à l'annexe 4, des libellés originaux tels qu'ils apparaissent dans le Plan stratégique 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale.

## Orientation stratégique 1

### Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

La Société de la faune et des parcs du Québec constate que les menaces les plus sévères envers la faune se manifestent beaucoup plus dans les milieux de vie (appelés aussi habitats) que sur les espèces elles-mêmes. Il serait donc problématique, à long terme, de gérer uniquement les prélèvements ou la conservation des espèces, sans se préoccuper de la situation de leurs milieux de vie.

De plus, cette orientation à l'égard des habitats prend sa source dans une perspective écosystémique et appelle une gestion intégrée des ressources. En effet, alors que la gestion des prélèvements concerne un nombre limité d'intervenants et repose principalement sur une approche réglementaire, la gestion des milieux de vie est le fait de plusieurs gestionnaires de la ressource et de différents exploitants. Elle s'appuie donc sur une dynamique de concertation axée autour des principes de la gestion intégrée des ressources considérée comme la voie la plus efficace pour l'avenir. La priorité est accordée aux secteurs forestiers et agricoles, où les enjeux de conservation d'habitats sont les plus importants.

## La gestion intégrée des ressources

### Objectifs

- 1 Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier d'ici à septembre 2002 et le milieu agricole d'ici à mars 2004, et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués. (Actualisé)
- 2 S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici à mars 2004. (Actualisé)

### Contexte

La gestion intégrée des ressources est une approche qui tient compte, à la fois de la faune, de la forêt et du paysage. Le concept d'une telle gestion a été développé au cours des dernières années par la Société de la faune et des parcs du Québec, faisant partie à cette époque du ministère de l'Environnement et de la Faune, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles. La Société a retenu la gestion intégrée des ressources comme moyen privilégié pour favoriser la conservation et la mise en valeur des habitats de la faune en milieu agricole et forestier.

La gestion intégrée des ressources est un concept porteur d'avenir mais qui a de la difficulté à se définir. Pour en favoriser l'application, la Société a décidé de se doter d'une politique interne et de principes directeurs en cette matière. De plus, la Société a approfondi son étude de faisabilité pour lier son application à celle des autres ministères et partenaires afin de favoriser la mise en œuvre de projets concrets et harmonisés dans les territoires fauniques à gestion déléguée.

### Résultats

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a mis en application la politique interne et les principes directeurs de la gestion intégrée des ressources en

milieu forestier qu'elle a élaborés en 2001-2002. Elle a également poursuivi ses efforts en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale sur la gestion intégrée des ressources en milieu forestier. À cette fin, un comité directeur impliquant le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et la Société a été constitué. Un premier document de travail a été produit.

Pour répondre adéquatement à la problématique spécifique du milieu agricole, la Société a amorcé les travaux en vue de développer une stratégie d'intervention propre à ce secteur. Cette stratégie intégrera les principes directeurs et les éléments de politique interne en gestion intégrée des ressources.

Par ailleurs, des projets concrets sont en cours dans les territoires fauniques à gestion déléguée dont la réserve faunique de Portneuf, l'île d'Anticosti et les territoires fauniques de Charlevoix, ces derniers regroupant trois zecs, quatorze pourvoiries et trois rivières à saumon. De plus, des enjeux fauniques nationaux ont été établis et des profils fauniques ont été modifiés pour y inclure les éléments de gestion intégrée des ressources. Les enjeux fauniques incluent les besoins de la faune et ceux des utilisateurs, et permettent aux gestionnaires des territoires fauniques d'appuyer les démarches de gestion intégrée.

D'autres initiatives de gestion intégrée ont été amorcées dans la majorité des régions administratives du Québec, notamment en prévision de la révision des plans quinquennaux d'aménagement forestier. Il y a présentement de nombreuses tables de concertation où l'approche de gestion intégrée des ressources est discutée. La préparation d'un bilan de réalisation des projets de gestion intégrée des ressources est également amorcée.

### Perspectives

En 2003-2004, la Société continuera d'exercer le leadership en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale sur la gestion intégrée des ressources en milieu forestier. L'adoption d'une telle politique dépend toutefois de l'atteinte d'un consensus entre les ministères impliqués.

La Société prévoit également déposer sa stratégie d'intervention en milieu agricole ainsi qu'un bilan de réalisation des projets en gestion intégrée des ressources.

## L'implication des agriculteurs dans la démarche pour la protection des habitats en milieu agricole

### Objectifs

- 1 D'ici à septembre 2003, sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs. (Actualisé)
- 2 Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, d'ici à mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole. (Actualisé)

### Contexte

Le milieu agricole est essentiellement composé de terres privées, la majorité étant localisées dans les basses terres du Saint-Laurent. Les cours d'eau, les terres humides, les tourbières, les bandes riveraines et les boisés constituent l'essentiel des habitats fauniques en milieu agricole. Le développement de l'agriculture crée des pressions importantes sur les habitats de la faune. Plusieurs espèces voient leur milieu de vie se dégrader ou disparaître. Par ailleurs, les agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de pratiquer une agriculture durable. Il s'agit, pour eux, d'un enjeu majeur afin d'obtenir éventuellement une certification environnementale pour leurs produits.

Pour impliquer les agriculteurs dans une démarche de protection des habitats, la Société doit leur fournir les informations essentielles à une bonne compréhension des besoins de la faune. Elle doit, au préalable, synthétiser les connaissances sur la faune et sur les caractéristiques de ses habitats et trouver un canal efficace pour le transfert des informations vers les agriculteurs.

Quatre étapes ont été retenues pour atteindre les objectifs :

- la préparation d'une synthèse des connaissances sur la faune en milieu agricole ;
- la détermination des moyens de transfert de l'expertise ;
- la définition de projets pilotes ;
- le soutien de la démarche conseil auprès des agriculteurs.

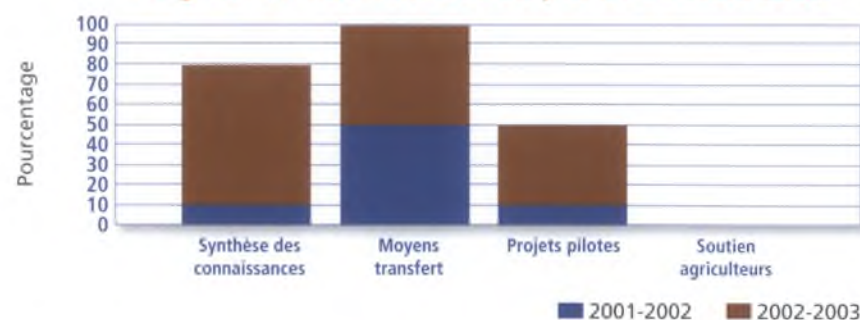
### Résultats

La Société a participé aux travaux de la Commission sur le développement durable de la production porcine au cours de l'exercice 2002-2003. Cette participation active a été l'occasion de déterminer les problématiques agriculture-faune et de sensibiliser le milieu agricole aux préoccupations de la Société en ce qui concerne la protection et la restauration des habitats fauniques. Elle a également permis de bonifier la synthèse des connaissances du milieu agricole et des initiatives passées en matière de protection des habitats, actuellement en élaboration.

Pour assurer un appui technique aux agriculteurs, la Société a produit en juin 2002 un plan d'action en éducation qui porte sur la conservation et la mise en valeur des habitats en milieu agricole. Ce plan d'action prévoit former les nombreux intervenants déjà en lien avec les agriculteurs et ainsi effectuer le transfert d'expertise nécessaire au soutien technique de projets de restauration des habitats.

Par ailleurs, la Société cherche à tirer profit de projets en cours issus du milieu agricole au lieu de développer de nouveaux projets pilotes. En 2002-2003, près de 40 projets agroenvironnementaux axés sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols et ayant une incidence positive sur la faune ont été identifiés. Plusieurs de ces projets sont appuyés à divers degrés par les directions régionales de la Société.

Degré d'avancement des étapes au 31 mars 2003



## Perspectives

En tirant profit des projets agroenvironnementaux en cours, la Société devrait être en mesure d'atteindre les objectifs liés au soutien des agriculteurs selon l'échéance prévue de mars 2004. En outre, la stratégie d'intervention en milieu agricole présentement en élaboration définira les meilleurs moyens pour sensibiliser les nombreux relayeurs de ce secteur.

## La protection des habitats fauniques

## Objectifs

- 1 D'ici à mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.
- 2 Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques. (Actualisé)

## Contexte

Une partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales.

La Société a constaté une dégradation de plusieurs milieux de vie et l'habitat du poisson est sans doute celui qui est le plus gravement menacé et le moins bien protégé. C'est pourquoi la Société a choisi de porter ses efforts sur la protection de cet habitat.

## Résultats

En 2001-2002, la Société a posé les premiers jalons pour assurer la protection de l'habitat du poisson en dressant un bilan de l'application réglementaire en matière de conservation de l'habitat du poisson et en développant une stratégie d'intervention en vue de cibler ses efforts. En 2002-2003, les axes d'intervention de la stratégie ont été traduits dans une formation offerte à près

de 600 personnes œuvrant à la Société. De plus, comme la stratégie mise aussi sur la concertation des intervenants sur le terrain, la formation a également été donnée à plus de quarante personnes du ministère de l'Environnement, principal partenaire de la Société pour la protection des habitats du poisson et du milieu hydrique.

Par ailleurs, la Société a débuté la mise en œuvre de sa stratégie sur le terrain en consacrant plus de 2 400 jours-personnes à la protection des habitats du poisson en 2002-2003. Ces efforts ont permis de documenter près de 450 causes qui seront éventuellement portées devant les tribunaux.

Enfin, dans le but de mieux protéger le milieu hydrique, un projet d'entente administrative avec le ministère de l'Environnement prévoit doter les agents de protection de la faune des pouvoirs nécessaires à l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

## Perspectives

En 2003-2004, la Société concentrera ses efforts en matière de protection des habitats du poisson vers la consolidation de l'efficacité opérationnelle. À cet égard, tous les agents de protection de la faune seront mis à contribution pour la protection de l'habitat du poisson. En outre, les outils nécessaires à la sensibilisation et à l'éducation des intervenants seront introduits au fur et à mesure de leur développement. Pour leur part, les gestionnaires de la Société commenceront la mise en place des mécanismes régionaux de concertation avec les principaux partenaires que sont le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles.

## Orientation stratégique 2

### Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Il a été observé que les menaces les plus sévères envers la faune s'exercent davantage sur les milieux de vie que sur les espèces elles-mêmes. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que les diverses espèces doivent continuer à faire l'objet d'une gestion efficace.

Les efforts de la Société porteront, d'une part, sur les espèces menacées et, d'autre part, sur la lutte au braconnage lourd, dans un souci constant de l'efficacité des moyens de contrôle à mettre rapidement en œuvre. Les terres publiques comme les terres privées sont concernées par cette orientation.

## La survie des espèces

### Objectifs

- 1 D'ici à octobre 2002, mettre en place un système de monitoring des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).
- 2 À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer, d'ici à mars 2004, le statut des huit espèces jugées les plus prioritaires.
- 3 D'ici à mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.

### Contexte

Le gouvernement du Québec a adopté en 1989 la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il a confié à la Société la responsabilité de l'application de cette loi en faveur de la faune québécoise. Sur les 653 espèces de la faune vertébrée du Québec, une liste de 76 espèces jugées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été dressée en 1992. Seulement huit espèces parmi celles-ci ont été désignées par règlement entre 1992 et 2001. La Société doit intensifier ses efforts pour protéger les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats.

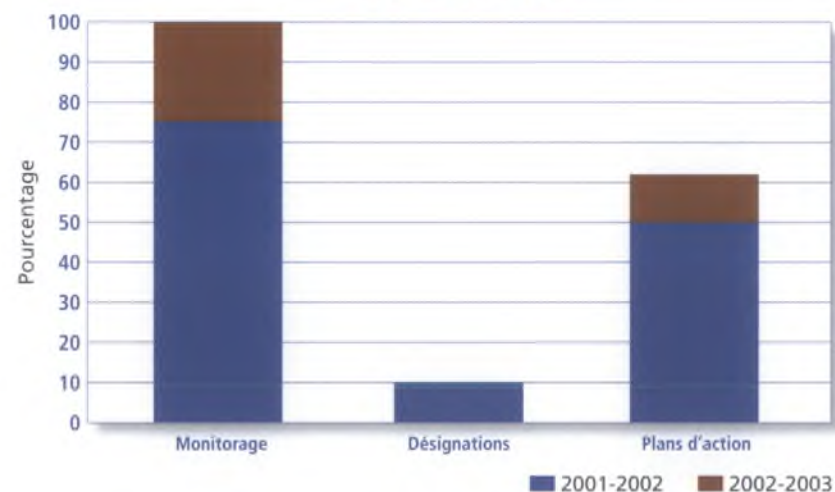
### Résultats

Le processus de gestion des espèces menacées ou vulnérables comprend trois grandes étapes : l'identification des espèces en difficulté, la désignation des espèces en danger immédiat de disparition ou qui risquent de le devenir et, finalement, la conception et la mise en œuvre de plans de protection ou de rétablissement pour les espèces désignées.

Les travaux en vue de développer un tableau de bord permettant le monitoring des espèces en difficulté ont été complétés au cours de l'exercice 2002-2003. La cueillette des données qui servent à alimenter le tableau de bord s'est poursuivie et de nouveaux indicateurs ont été développés. La Société a

également révisé la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 26 mars 2003. Elle comprend 67 espèces au lieu des 76 espèces initialement identifiées.

Degré d'avancement des grandes étapes  
au 31 mars 2003



La Société s'est fixée comme objectif de déterminer le statut de huit espèces prioritaires au cours de son cycle de planification 2001-2004. En 2002-2003, la Société a prépublié, dans la *Gazette officielle du Québec*, le projet de règlement de désignation de trois espèces : l'aloise savoureuse, le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche. Ce projet de règlement devrait être adopté en 2003-2004. En outre, le processus de désignation a également été amorcé pour neuf autres espèces.

Par ailleurs, le plan d'action du caribou de la Gaspésie (espèce désignée en 2001-2002) a été publié et mis en œuvre, ce qui porte à cinq le nombre de plans d'action produits depuis 2001. La mise en œuvre des plans d'action se rapportant au faucon pèlerin, au pygargue à tête blanche, à l'aloise savoureuse et au fouille-roche gris, s'est poursuivie. Des plans d'action ont été amorcés en ce qui concerne l'aigle royal et l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

## Perspectives

En 2003-2004, la Société continuera d'alimenter le système de monitoring par le développement de nouveaux indicateurs et poursuivra le processus de désignation de plusieurs espèces. À cet effet, trois espèces seront désignées à très court terme et 15 autres espèces devraient l'être au cours des 18 prochains mois.

## Le prélèvement des ressources fauniques

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.
- 2 Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici à mars 2003, en collaboration avec les mandataires. (Actualisé)
- 3 Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation. (Actualisé)
- 4 D'ici à mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel. (Actualisé)

### Contexte

Traditionnellement associé à la protection de la faune (garde-chasse, garde-pêche) depuis plus de 135 ans, le contrôle du prélèvement des ressources fauniques fait partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec.

À ce chapitre, la Société a constaté que les pratiques de braconnage ont évolué très rapidement au cours des dernières années. Les efforts de protection doivent donc s'adapter à l'évolution du braconnage organisé et à l'expansion

et à la diversification des territoires de chasse et de pêche. Dans une perspective d'intervention à long terme, il sera nécessaire de moderniser le contenu éducatif pour le rapprocher des préoccupations des utilisateurs des milieux naturels.

### Résultats

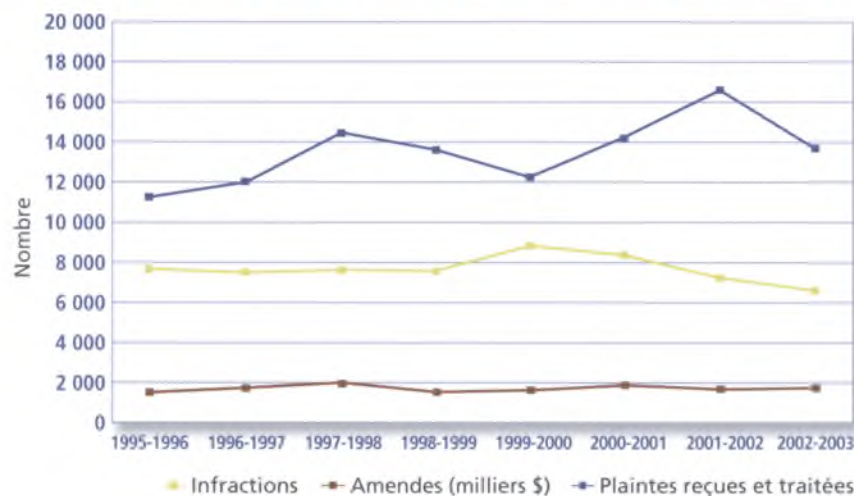
Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a mis en œuvre le plan d'action en matière de lutte au braconnage organisé qui a été développé en 2001-2002. Ce plan d'action contient de multiples innovations qui permettent de réaliser plus rapidement la majorité des enquêtes, d'assurer une meilleure sécurité pour les agents de protection de la faune et d'améliorer la prestation des directions qui sont touchées par les enquêtes et les opérations de démantèlement des réseaux. La plupart des actions prévues en matière de lutte au braconnage organisé ont été réalisées.

D'un point de vue opérationnel, huit démantèlements de réseaux de braconnage ont été réalisés en 2002-2003 comparativement à un seul en 2001-2002. Les démantèlements ont permis l'émission de 848 infractions à 129 individus comparativement à huit infractions pour trois individus en 2001-2002.

De nets progrès avaient été réalisés relativement à l'encadrement des activités de protection déléguée en 2001-2002. Cette première année du plan stratégique avait en effet permis la réalisation d'une documentation complète du dossier des assistants à la protection de la faune et des gardiens de territoire, l'adoption d'une position uniforme quant aux règles de délégation de la protection de la faune et l'élaboration d'un plan d'action adapté à tous les types de délégataires pour la mise en œuvre des recommandations. Les travaux réalisés en 2002-2003 ont permis de finaliser et de mettre en œuvre de nouvelles modalités de délégation de la protection avec les gestionnaires des parcs nationaux, des territoires assujettis à une entente favorisant l'accessibilité à la ressource faunique, des pourvoiries à droits exclusifs et des petits lacs aménagés.

En ce qui concerne la répression et la prévention du braconnage, la Société continue de réorienter ses efforts vers les pratiques de braconnage les plus dommageables. La proportion estimée des efforts associés à la détection et à la répression de ces pratiques a progressé de 0,5 % au cours de l'exercice (chiffre redressé de 2001-2002 : 2,4 %) pour atteindre 41 % du temps investi par les agents de protection de la faune (chiffre redressé en 2001-2002 : 40,5 %). Près de 13 700 plaintes ont été traitées et 9 000 actes de braconnage ont été constatés. Des amendes d'environ 1,7 million de dollars pourraient découler des 6 700 avis d'infraction émis.

### Évolution des plaintes, des infractions et amendes



### Évolution du nombre d'élèves rencontrés



Enfin, la Société a complété le développement du plan d'action des activités éducatives et débuté sa mise en œuvre. Ainsi, le cahier d'encadrement de l'offre éducative dans les parcs a été complété, un programme de sensibilisation sur l'habitat du poisson à l'intention des intervenants municipaux a été développé et deux programmes à l'intention des jeunes, en collaboration avec le Musée de la civilisation du Québec, ont été conçus. En 2002-2003, plus de 38 800 élèves de sixième année (32 000 élèves en 2001-2002) ont été rencontrés lors d'activités éducatives. Plus de 160 rencontres ont été organisées avec des groupes d'utilisateurs ou de partenaires.

### Perspectives

L'année 2003-2004 sera marquée par la consolidation du plan d'action en matière de lutte au braconnage organisé et par la poursuite de la mise en œuvre des protocoles de délégation de la protection.

En outre, les efforts en matière de répression et de prévention des actes de braconnage les plus dommageables seront maintenus. La Société entend consacrer plus des trois quarts des efforts de protection aux cibles prioritaires que sont les habitats du poisson, le braconnage organisé et le braconnage le plus dommageable.

La Société compte également finaliser le développement des outils éducatifs liés à la mise en œuvre de sa stratégie en matière de protection des habitats du poisson et compléter la réalisation du plan d'action des activités éducatives.

Les ententes avec les communautés autochtones sur l'exploitation des ressources

### Objectif

D'ici à mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi. (Actualisé)

## Contexte

Les communautés autochtones présentes sur le territoire québécois utilisent les ressources fauniques à des fins traditionnelles. Les préoccupations de la Société à l'égard de la faune exigent de prendre en considération la présence et les activités de ces communautés autochtones, notamment pour assurer la cohérence des mesures générales mises en œuvre. La conclusion d'ententes avec les communautés permet donc une meilleure gestion de la ressource.

## Résultats

L'exercice 2002-2003 a été favorable à de nombreuses discussions avec les communautés autochtones. Certaines discussions ont porté sur des modifications ou sur la mise en œuvre d'ententes déjà convenues alors que d'autres ont permis la conclusion de nouvelles ententes. De façon plus particulière, les efforts déployés en vue de délivrer les permis de pêche communautaires ont porté fruit pour quatorze communautés. De plus, une entente portant sur la pêche avec les Micmacs de Gespeg et une autre portant sur la chasse avec les Hurons de Wendake ont été signées en octobre 2002. Ces deux ententes prévoient la mise en place d'un comité de suivi.

## Perspectives

Plusieurs nouveaux projets d'entente sont en négociation et pourraient être conclus d'ici le 31 mars 2004.

## **Orientation stratégique 3**

**Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional**

La Société prône une mise en valeur optimale de la ressource faunique et ce, dans une perspective de développement durable. Ses efforts sont orientés vers la maximisation de l'activité économique des régions, notamment des régions ressources, en concertation avec les mandataires, les partenaires et les acteurs régionaux. La Société souhaite accompagner la croissance des activités sans prélèvement et en stimuler la demande et, par ailleurs, maintenir la pratique des activités de chasse et de pêche à son niveau actuel.

Les efforts de mise en valeur s'exerceront sur les territoires structurés, alors que, sur les terres privées, la Société réagira principalement aux situations

favorables. L'approche de mise en valeur doit reposer sur une démarche de planification à moyen et à long terme, ce qui permet de déterminer les potentiels et de définir les conditions d'exploitation. L'acquisition de connaissances servira d'appui à la planification qui doit être réalisée en concertation régionale et en tenant compte des paramètres nationaux définis par les plans de gestion des espèces. Dans le domaine forestier, la mise en valeur passe par une démarche de gestion intégrée de la forêt et de la faune, visant aussi la protection des milieux de vie et des habitats.

## La gestion des espèces à haute valeur économique

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.
- 2 D'ici à octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et d'ici à mars 2004, celui de deux autres espèces piscicoles. (Actualisé)

## Contexte

Les grands gibiers ont une valeur économique élevée, leur exploitation contribuant de façon significative au développement économique régional. Il en est de même pour plusieurs espèces de petit gibier et de poissons, en particulier le saumon atlantique. Ces espèces exigent une gestion serrée en raison de la forte pression d'exploitation qu'elles subissent. En plus d'assurer leur conservation, il est possible d'en gérer l'exploitation pour optimiser les prélèvements sans mettre en danger la ressource. La gestion doit aussi tenir compte d'une problématique associée aux niveaux trop élevés des populations, dont l'accroissement des dommages occasionnés aux cultures et aux biens.

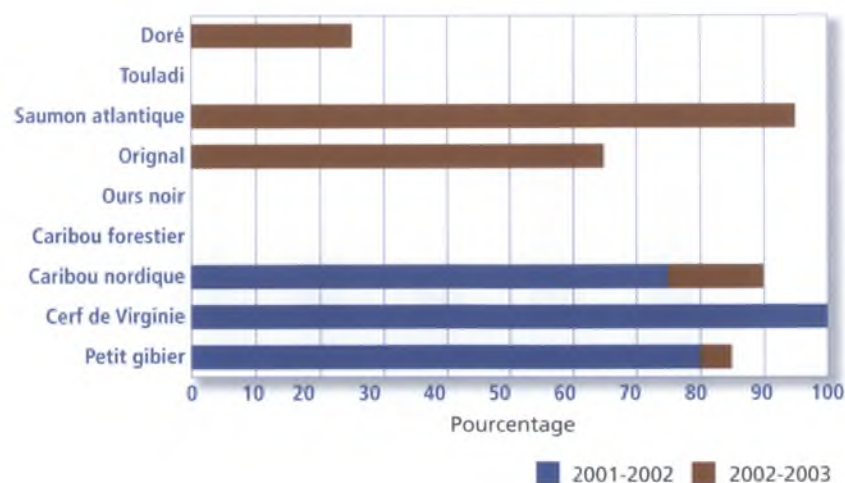
La confection et la mise en œuvre de plans de gestion est l'approche favorisée par la Société pour tirer un profit optimal de ces espèces. Ces plans sont conçus par les spécialistes de la Société en consultation avec les utilisateurs de la ressource. Des plans sont prévus pour neuf espèces ou groupes d'espèces : l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le caribou nordique, le caribou forestier, le petit gibier, le saumon atlantique, le doré jaune et le touladi.

## Résultats

Les travaux qui visent à réviser, compléter ou élaborer des plans de gestion pour les neuf espèces ou groupes d'espèces mentionnés ci-dessus se sont poursuivis en 2002-2003. Ainsi, la confection d'une version préliminaire du plan de gestion du petit gibier a progressé et certains éléments dont la section portant sur la problématique et les avenues de solution ont été révisés. La confection du plan de gestion du caribou nordique a également fait l'objet d'importants travaux. Un document de consultation a été produit en novembre 2002.

Par ailleurs, les travaux qui concernent les plans de gestion de l'original, du saumon atlantique et du doré jaune ont débuté en 2002-2003. Le processus de consultation sur une nouvelle version du plan de gestion de l'original est en cours. Le plan de conservation et d'exploitation du saumon atlantique est à l'étape de la publication et l'énoncé d'orientations en matière de protection et de gestion déléguée sur les rivières à saumon a été produit. Quant au plan de gestion du doré jaune, la synthèse des connaissances sur l'espèce est en préparation et constitue l'amorce du plan de gestion.

Degré d'avancement des plans de gestion  
au 31 mars 2003



## Perspectives

La Société devrait être en mesure d'atteindre ses objectifs en matière de gestion des espèces à haute valeur économique.

### La connaissance des potentiels fauniques régionaux

## Objectif

D'ici à octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune et de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et soutenir la réalisation de projets qui en découlent, à partir de novembre 2002. (Actualisé)

## Contexte

La faune est une ressource renouvelable au même titre que la forêt et les produits agricoles. Les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage présentent des occasions intéressantes de développement économique régional. Avec le développement de l'écotourisme, les activités d'observation de la faune sont en demande et la recherche de nouveaux produits touristiques axés sur la faune interpelle maintenant la Société de la faune et des parcs du Québec. La conception de plans de développement régional de la ressource faunique a été retenue par la Société comme un moyen privilégié pour permettre aux intervenants de prendre connaissance des potentiels présents dans leur région et d'en tirer profit.

## Résultats

En 2001-2002, 14 plans de développement régional avaient été complétés. En 2002-2003, la Société a poursuivi les travaux en vue de compléter les plans de la région de Montréal-Laval et du Nord-du-Québec. Au 31 mars 2003, le plan de la région de Montréal-Laval était complété et approuvé par les autorités de la Société et celui de la région du Nord-du-Québec avait atteint l'étape de l'approbation par les autorités de la Société.

## Perspectives

La Société prévoit diffuser les deux derniers plans de développement régional de la ressource faunique d'ici l'automne 2003. Ainsi, les partenaires, les organismes régionaux et les promoteurs de projets pourront s'en inspirer pour le développement de produits associés à la faune tels que la chasse, la pêche, le piégeage, ou les activités sans prélèvement telles que l'observation de la faune.

Le développement économique des régions ressources

## Objectifs

- 1 Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, d'ici à avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec-Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003. (Actualisé)**
- 2 À compter de juin 2001, soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources. (Actualisé)**

## Contexte

Dans le cadre du développement de la Stratégie économique des régions ressources, la Société favorise le développement économique à partir de la ressource faunique en mettant en place des programmes s'adressant à ses partenaires fauniques.

## Résultats

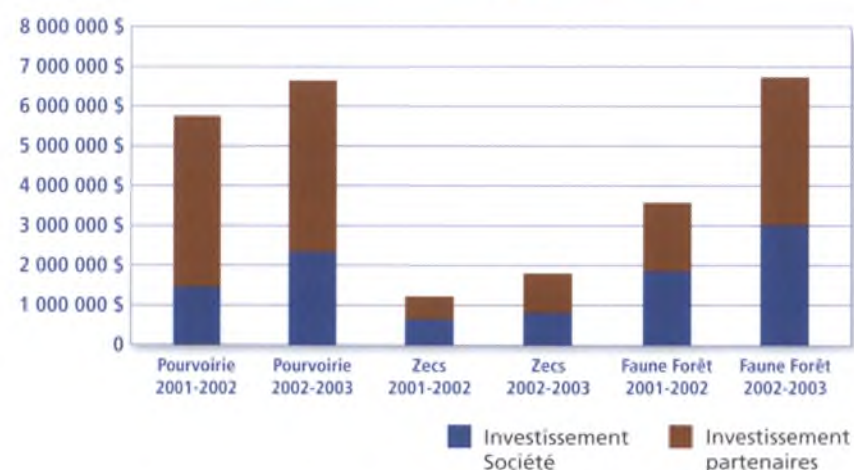
La mise en œuvre des programmes de développement économique des régions ressources (Pourvoirie Québec-Standard international et Développement récréotouristique des zecs) et de soutien aux projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique (Faune-Forêt) conçus par la Société

en 2001-2002, s'est poursuivie en 2002-2003. La Société a alloué 6,2 millions de dollars et ainsi contribué à la réalisation de 197 projets qui ont généré des investissements de près de 15,0 millions de dollars dans les régions ressources. Ces projets ont donné lieu à la création de 180 emplois en cours de réalisation et devraient permettre la création d'emplois permanents au cours des prochaines années.

En 2002-2003, les trois programmes ont été offerts également à trois municipalités régionales de comté (MRC) désignées régions ressources. Il s'agit des MRC de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau situées dans la région de l'Outaouais et de la MRC Antoine-Labelle située dans la région des Laurentides.

Le programme Pourvoirie Québec-Standard international a pour objectif de favoriser la création d'emplois par le développement de nouveaux produits touristiques et d'augmenter la fréquentation de la clientèle hors Québec. En 2002-2003, la Société a accordé près de 2,4 millions de dollars à des pourvoyeurs pour la réalisation de 36 projets d'une valeur de 6,6 millions de dollars.

Investissements par programme



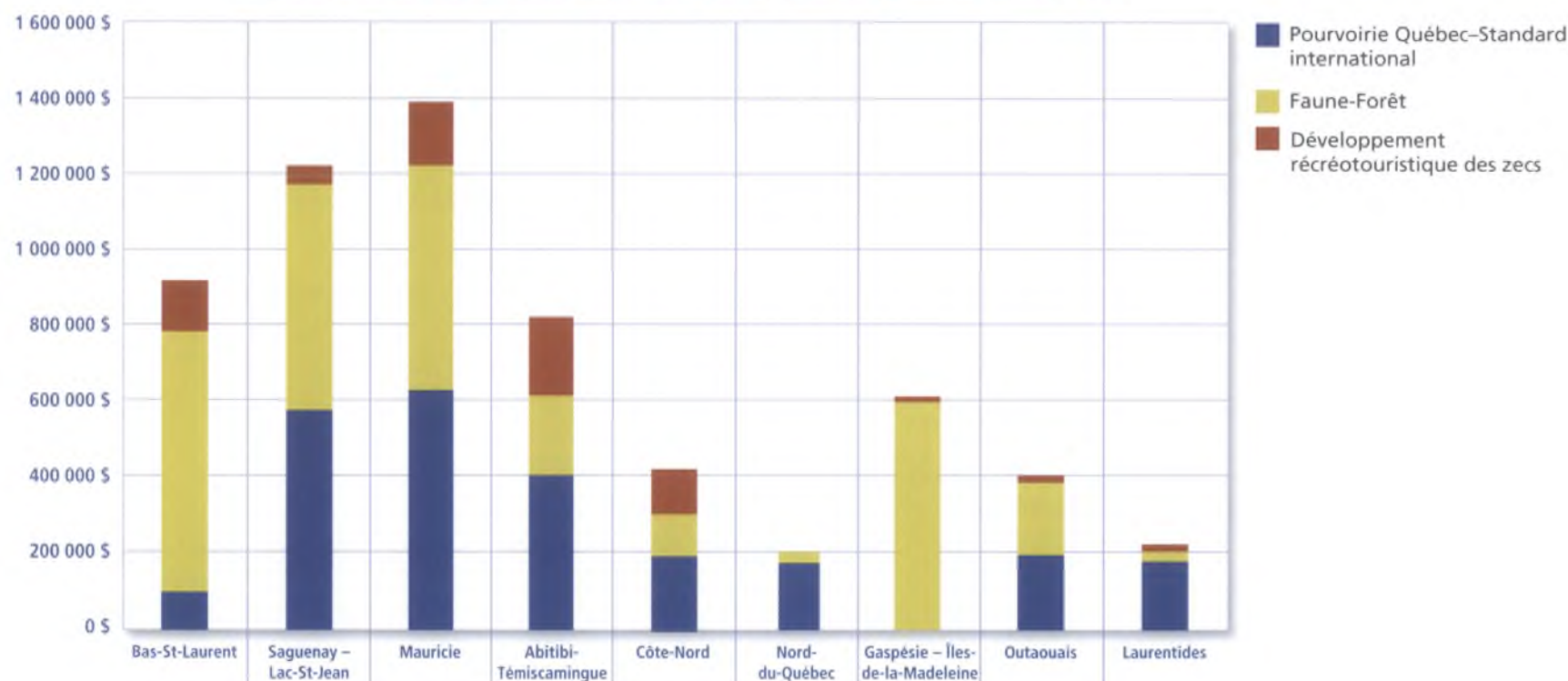
Le programme Développement récréotouristique des zecs vise à diversifier et à améliorer l'offre d'activités récréatives dans les territoires des zecs qui sont surtout fréquentés par une clientèle québécoise. En 2002-2003, la Société a accordé plus de 800 000 dollars à des organismes gestionnaires de zecs dans le cadre de ce programme pour la réalisation de 44 projets qui ont généré des investissements de 1,7 million de dollars.

Le programme Faune-Forêt est destiné à favoriser la mise en valeur intégrée des ressources forestières et fauniques en milieu forestier et à soutenir des

projets d'aménagement, de restauration et de conservation d'habitats fauniques. En 2002-2003, 117 projets ont été soutenus techniquement et financièrement par la Société de la faune et des parcs du Québec, pour une valeur de 6,7 millions de dollars. La Société a accordé plus de 3 millions de dollars à divers organismes et entreprises pour la réalisation de ces projets.

Les investissements de la Société par région et par programme sont présentés dans le graphique qui suit :

**Investissements de la Société par région et par programme 2002-2003**



Outre les résultats atteints en regard des objectifs spécifiques du plan stratégique, la Société a mis sur pied, à la fin de l'exercice 2001-2002 et à la demande des partenaires, un Programme de création d'emplois pour les jeunes dans les régions ressources. En 2002-2003, un montant de 3,4 millions de dollars a été mis à la disposition de différents partenaires dans le cadre de ce programme.

### Perspectives

Les trois programmes ont pris fin le 31 mars 2003.

### L'accessibilité de la ressource faunique en terres privées

## Objectif

**D'ici à mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées. (Actualisé)**

### Contexte

La majorité du territoire québécois localisé dans la vallée du Saint-Laurent est de tenure privée. On y retrouve des sols fertiles et un climat favorable à l'épanouissement de plusieurs espèces animales recherchées par les chasseurs, dont notamment le cerf de Virginie, le lièvre et la gélinotte huppée. L'accès aux terres privées à des fins de chasse en milieu agroforestier est de plus en plus difficile. Cette situation limite, dans plusieurs régions, le développement économique lié à l'activité de la chasse. Le respect de la propriété privée est un élément fondamental du code d'éthique des chasseurs québécois. Cependant dans les faits, chasseurs et propriétaires sont peu satisfaits de la situation actuelle. Ils sont à la recherche de nouvelles solutions pour arriver à une plus grande harmonie.

### Résultats

Quelques initiatives pour favoriser l'accessibilité aux terres privées ont été entreprises en 2002-2003. Celles-ci sont basées sur les intérêts des propriétaires à régler des problématiques telles que le contrôle des animaux nuisibles et la prévention des accidents routiers. Parmi les initiatives qui méritent d'être soulignées, mentionnons celles-ci :

- La Société, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune et l'Union des producteurs agricoles, a participé à l'implantation d'une structure d'accueil en Estrie permettant d'orienter les chasseurs vers les terrains où les propriétaires souhaitent effectuer des prélèvements ;
- Une expérience pilote se déroule actuellement en Chaudière-Appalaches et dans le Centre-du Québec afin d'inciter les propriétaires de terres privées, où sont localisés des ravages de cerfs de Virginie, à rendre celles-ci accessibles, contribuant ainsi à réduire localement le nombre d'accidents routiers ainsi que la déprédation ;
- En Estrie et en Outaouais, une démarche pour accroître l'accessibilité aux terres privées a été entreprise afin de réduire la déprédation par les ours et les cerfs.

### Perspectives

Un bilan des expériences pilotes sera réalisé en 2003-2004. Ce bilan permettra de valider la pertinence de développer un programme quant à l'accessibilité sur les terres privées.

### Les ententes avec les Autochtones (potentiels économiques)

## Objectif

**Négocier des ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.**

### Contexte

Les communautés autochtones exploitent principalement la faune pour des activités traditionnelles, mais elles peuvent également devenir des partenaires dans le développement des potentiels économiques liés à la faune et à la pratique d'activités associées à la faune.

### Résultats

En 2002-2003, la Société a poursuivi les discussions avec les diverses communautés afin d'encourager leur participation à l'émergence de projets

de développement économique. Les négociations sont toujours en cours avec les Hurons-Wendats qui souhaitent prendre officiellement en charge le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides, avec les Innus de Betsiamites au sujet de la Pourvoirie du Lac des Îles, et avec les Innus de La Romaine à propos de la Pourvoirie Etamamiou.

### Perspectives

Le développement du potentiel économique lié à la faune nécessite des investissements substantiels, mais génère en contrepartie des retombées très importantes pour les communautés autochtones. La Société maintiendra ses efforts en vue de conclure de nouvelles ententes et ainsi soutenir des projets de développement économique lancés par les autochtones.

### Le soutien à la pêche

### Objectif

**D'ici à octobre 2004, identifier les sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.**

### Contexte

La pêche sportive est pratiquée par plus de 800 000 personnes au Québec, mais une tendance à la baisse du nombre de pêcheurs a été constatée au cours des dernières années. Dans plusieurs régions du Québec, l'activité économique générée par la pêche sportive est importante et la Société a retenu comme axe d'intervention de promouvoir cette activité. Le programme Festival de pêche a été développé par la Société et ses partenaires afin de stimuler les jeunes à la pratique de la pêche sportive. Ce programme est axé sur l'ensemencement de divers points d'eau dans tout le Québec. La capacité de la production piscicole liée à ce programme est limitée tout comme celle des ensemencements de soutien des lacs dont la production naturelle est déficiente. La Société est à la recherche de nouvelles sources de financement afin d'améliorer sa capacité de production piscicole.

### Résultats

La recherche de nouveaux commanditaires a été retenue comme l'approche à privilégier pour améliorer la capacité de production des piscicultures gouvernementales. En 2002-2003, l'identification des sources de financement pour accroître les projets d'ensemencement a été complétée. Le document «Mandat d'examen des stations piscicoles gouvernementales» a été produit. De plus, la Société a investi 500 000 dollars en immobilisation pour la modernisation de la pisciculture de Baldwin.

### Perspectives

La modernisation des stations piscicoles devrait se poursuivre en 2003-2004. La Fédération québécoise de la faune et la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ont élaboré un projet d'investissement de 500 000 dollars pour la production du bar rayé à la pisciculture de Baldwin. Ce projet devrait se concrétiser en 2003-2004.

### Les territoires fauniques

### Objectif

**D'ici à mars 2003, définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques, telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes. (Actualisé)**

### Contexte

Les trois principaux réseaux (zecs, réserves fauniques et pourvoiries) offrent de plus en plus des produits qui se ressemblent. En effet, la Société a graduellement aplani les différences entre ces réseaux et leur a octroyé sensiblement les mêmes outils de mise en valeur (ex. : possibilité d'offrir de l'hébergement et des services, de continger le nombre de chasseurs, de développer des activités récréatives, etc.). Une réflexion s'impose sur ce qui caractérise et différencie chaque catégorie de territoires fauniques. La marge de manœuvre et les exigences que la Société de la faune et des parcs du Québec impose aux

délégués varient considérablement d'une catégorie de territoire à une autre. Les mécanismes de suivi et le contrôle doivent être adaptés aux exigences mises en place.

### Résultats

La rédaction d'une version préliminaire du cadre de référence sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques et sur la révision des règles d'encadrement en vigueur a été complétée en 2001-2002. Cette version préliminaire a été soumise à une consultation interne au cours de l'exercice 2002-2003.

### Perspectives

Les résultats de la consultation interne seront intégrés au cadre de référence préliminaire pour une consultation externe auprès des fédérations, membres du Groupe faune national. En tenant compte des commentaires reçus, la Société déposera une version finale du cadre de référence au cours de l'exercice 2003-2004.

## Le maintien ou l'augmentation de la clientèle

### Objectif

**Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001. (Actualisé)**

### Contexte

Depuis quelques années, la Société a noté certaines indications concernant la baisse de l'activité de la chasse et de la pêche. Consciente des retombées économiques que génèrent la chasse et la pêche, notamment pour les régions ressources, la Société a entrepris de documenter la situation, de cerner les enjeux et de dégager une stratégie d'intervention pour atteindre l'objectif de maintien de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.

### Résultats

Au cours de l'année 2001-2002, la Société a compilé et analysé les données disponibles pour expliquer la baisse de la pratique de la chasse et de la pêche.

Un rapport synthèse a été produit en mai 2002. Ce document fait état des causes de la désaffection de la clientèle et de la faiblesse du recrutement, précise les facteurs les plus déterminants et identifie les groupes cibles.

Il ressort de ce document que la problématique est double puisqu'elle repose à la fois sur un déficit de recrutement de nouveaux adeptes, chez les jeunes surtout, et sur l'abandon de la pratique. Un comité technique réunissant des spécialistes de divers secteurs de la Société a préparé et déposé deux projets de stratégie de relance, l'un pour la pêche, l'autre pour la chasse. Ces stratégies ont fait l'objet d'une première validation auprès de groupes témoins au cours de l'exercice 2002-2003.

En outre, les données recueillies pour l'année 2001 en ce qui concerne la vente de permis de chasse et de pêche aux résidents du Québec ont permis de fixer les objectifs quant au niveau de clientèle à maintenir au 31 mars 2004 pour les activités de chasse et de pêche. Ces niveaux sont de 472 000 chasseurs et de 684 000 pêcheurs.

### Perspectives

La Société devrait être en mesure d'amorcer la mise en œuvre des stratégies de relance de la chasse et de la pêche au cours de l'exercice 2003-2004.

## Les produits sans prélèvement

### Objectif

**Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici à décembre 2002, et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec. (Actualisé)**

### Contexte

Connaissant la popularité croissante de l'écotourisme à l'échelle mondiale, il ne fait aucun doute que les espaces naturels et les ressources fauniques peuvent contribuer de façon majeure à l'essor économique des régions du Québec et à son rayonnement dans le monde. L'une des orientations stratégiques de la

Politique québécoise de développement touristique consiste à miser sur des activités en émergence dont l'écotourisme, pour lesquelles la destination québécoise représente un certain potentiel.

Dans ce contexte, il est opportun de caractériser la demande actuelle et potentielle pour les activités liées à la faune sans prélèvement et ce, dans le but de promouvoir leur intégration dans les forfaits touristiques.

### Résultats

Pour mieux positionner les activités sans prélèvement et leur importance relative dans les régions, la Société a complété, au cours de l'exercice, la validation des statistiques présentées dans les fascicules régionaux sur la chasse et la pêche préparés en 2001-2002.

### Perspectives

La société produira l'estimation des dépenses en ce qui concerne les activités liées à la faune sans prélèvement et les activités de plein air en 2003-2004.

### La clientèle non résidente

## Objectif

**D'ici à mars 2003, contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement. (Actualisé)**

### Contexte

La Société a décidé d'évaluer le réseau des pourvoiries qui a orienté, depuis quelques années, son développement vers la clientèle hors Québec. La Société a mis en œuvre un programme d'aide aux immobilisations s'adressant aux pourvoyeurs qui ciblent la clientèle étrangère.

L'industrie de la pourvoirie, avec un chiffre d'affaires de 100 millions de dollars en 1999, selon les données de la Fédération des pourvoyeurs du Québec, représente un apport économique important pour les régions du Québec. Ces établissements accueillent 360 000 personnes par an dont 60 000 sont des non-résidents, soit à peine 16 % de la clientèle et 25 % du chiffre d'affaires.

La clientèle provenant de l'étranger est en nette progression pour les produits de la nature et de l'écotourisme. Ces produits touristiques pourraient devenir les principales motivations de voyage au vingt et unième siècle. Par ailleurs, la fréquentation des pourvoiries par les Québécois est en légère croissance.

### Résultats

En 2001-2002, la Société a privilégié la création d'une table sectorielle Pourvoirie en lieu et place de l'élaboration d'une stratégie de mise en marché. La table sectorielle Pourvoirie, mise en place en janvier 2002, regroupe Tourisme Québec, la Fédération des pourvoyeurs du Québec et les associations touristiques régionales associées du Québec. En 2002-2003, les travaux ont porté sur la mise en commun de l'information dans l'optique de se doter d'une action concertée à l'égard du développement et de la commercialisation des pourvoiries.

### Perspectives

En 2003-2004, la Société évaluera le taux de fréquentation de la clientèle non résidente dans les pourvoiries, ce qui permettra de connaître le taux d'accroissement de la clientèle étrangère et ainsi d'évaluer l'impact des travaux de la table sectorielle Pourvoirie.

## Orientation stratégique 4

Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même que privilégier, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages

Un des mandats de la Société de la faune et des parcs du Québec est d'assurer la conservation de certains milieux naturels, de façon à ce que soit garantie une représentativité des régions naturelles du Québec, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Telle est la fonction première du réseau de parcs. D'autres moyens, que la Société jugera pertinents de développer, pourront contribuer à augmenter les superficies protégées. La mise en valeur de ces milieux doit se faire dans le respect de l'objectif de conservation et couvrir les activités récréatives, ou autres, compatibles avec cet objectif de

conservation. Le réseau de parcs québécois offre une variété d'expériences s'appuyant sur la capacité de support du milieu, les caractéristiques propres à chaque milieu, son degré d'accessibilité et le niveau des services et des équipements offerts dans chacun des parcs.

La Société vise le développement du réseau des parcs et des aires protégées. Le réseau prend en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité. De plus, il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs en considérant la délégation de gestion et la sensibilité de sa clientèle à l'égard de la gestion du milieu naturel.

## Le développement du réseau de parcs nationaux

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec. (Actualisé)
- 2 D'ici à mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parcs au nord du Québec en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. (Actualisé)
- 3 D'ici à mars 2004, compléter les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires actuellement mis en réserve en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. (Actualisé)

### Contexte

Parmi les mandats de la Société, l'un d'eux est d'assurer la conservation de certains milieux naturels de façon à ce que soit garantie à long terme, une représentation des régions naturelles du Québec. La *Loi sur les parcs* et les règlements adoptés en vertu de cette loi encadrent ce mandat.

Par ailleurs, le cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie québécoise sur les aires protégées vise à accroître la performance du Québec en cette matière en faisant passer de 2,8 % à 8 % la superficie du territoire québécois en aires protégées, des territoires légalement constitués et voués spécialement à la protection et au maintien de la biodiversité. Le statut de « parc national » est une des 17 désignations de territoires québécois reconnues comme aires protégées et, outre les habitats fauniques, il constitue actuellement l'essentiel de la contribution de la Société à cet égard.

Le but de la Société est d'accélérer le développement du réseau de parcs à partir des territoires actuellement sous réserve pour fins de création de parcs tout en prenant en compte la représentativité, la conservation, l'intégrité écologique et la diversité.

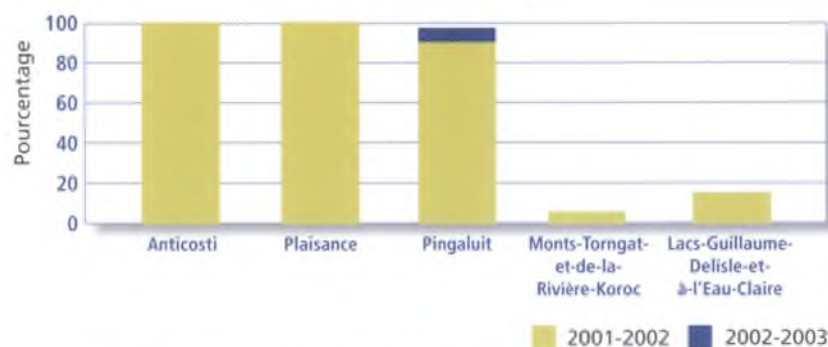
### Résultats

L'objectif de création de deux parcs dans le sud du Québec (Anticosti et Plaisance) ayant été réalisé en 2001-2002, la Société a concentré ses efforts sur la création de parcs dans le nord du Québec et la création de parcs représentatifs de la forêt boréale.

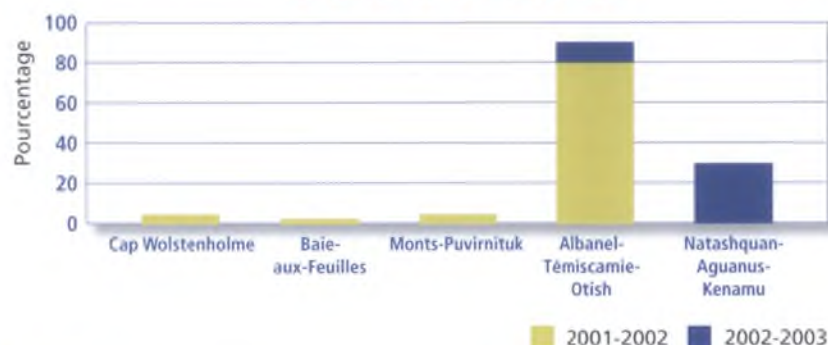
Ainsi, dans le nord du Québec, le processus de création du parc des Pingualuit a franchi l'étape des études d'impact environnemental. Par ailleurs, le processus de création de parcs au nord du Québec est intimement lié à l'entente de partenariat, signée le 9 avril 2002, portant sur le développement économique et communautaire du Nunavik. En effet, cette entente est assortie d'une entente sectorielle relative au développement de cinq parcs dans la région du Nunavik. Il s'agit des parcs Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc, Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire (qui constituait deux projets de parcs à l'origine), Cap-Wolstenholme, Monts-de-Puvirnituq et Pingualuit. Le calendrier de réalisation de ces cinq parcs a été révisé en fonction des paramètres de l'entente. La réalisation des études du projet de parc de la Baie-aux-Feuilles a également été reportée.

Enfin, dans le cadre de la création de parcs représentatifs de la forêt boréale, les travaux en vue de réaliser l'état des connaissances du projet de parc d'Albanel-Témiscamie-Otish se sont poursuivis et ceux relatifs au projet de parc Natashquan-Aguanous-Kenamu ont été amorcés.

### État d'avancement du processus de création de parcs au 31 mars 2003



### État d'avancement des études en vue de la création de parcs au 31 mars 2003



### Perspectives

Le calendrier de travail pour la création de parcs au nord du Québec est conditionné par les termes des ententes de partenariat convenues, ou à venir, avec les communautés autochtones visées et par le plan d'action de la Stratégie sur les aires protégées. Le parc des Pingaluit devrait être créé au cours de l'année 2003-2004.

Des travaux relatifs à trois nouveaux projets de parc situés à Harrington-Harbour, dans la péninsule de Ministikawatin et dans les monts Groulx, pourraient être amorcés en 2003-2004. Enfin, l'évaluation d'une partie du territoire de la réserve faunique Assinica, en vue de la transformer en parc, se poursuivra en 2003-2004.

La participation de la Société aux travaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées

### Objectifs

- 1 En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, contribuer d'ici à mars 2003 au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs. **(Actualisé)**
- 2 Objectif: Participer à la détermination d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté. **(Actualisé)**
- 3 D'ici à mars 2003, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles. **(Actualisé)**

### Contexte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité interministériel formé de représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Société de la faune et des parcs du Québec et du ministère de l'Environnement, pour élaborer la Stratégie québécoise sur les aires protégées et pour gérer le plan d'action de l'ensemble des intervenants concernés. Le ministère de l'Environnement coordonne les travaux.

La Société entend prendre une part active aux interventions découlant des travaux du comité interministériel. Outre l'accélération du développement du réseau de parcs nationaux, d'autres sites, qui ne figurent pas dans la réserve pour fins de parcs, ou d'autres formules permettant d'accroître la performance du Québec en matière d'aires protégées peuvent être ciblés, évalués et éventuellement mis en place.

## Résultats

Le plan d'action de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, déposé en juillet 2002, désignait 17 territoires reconnus comme aires protégées. Le processus de création de parcs est en cours pour six de ces territoires et la création de parcs est envisageable pour trois autres territoires. Au début de 2003, la mise à jour du plan d'action prévoyait l'ajout de 10 nouveaux territoires dont un sur lequel un projet de parc peut être envisagé. Parmi les territoires qui retiennent l'attention de la Société pour le développement du réseau de parcs, cinq sont situés en forêt boréale. De plus, en 2002-2003, trois nouveaux statuts ont été définis par la *Loi sur la protection du patrimoine naturel* adoptée en décembre 2002, soit ceux de «réserve de biodiversité», de «réserve aquatique» et de «paysage humanisé».

La Société s'était engagée à évaluer la représentativité du réseau des parcs par rapport aux régions naturelles pendant le présent exercice. Toutefois, il a été convenu avec le ministère de l'Environnement d'élargir l'évaluation en y intégrant des critères de représentativité de la biodiversité en plus des critères découlant de la loi et de la politique sur les parcs. L'évaluation se fait donc de façon continue et un bilan sera déposé à la fin du processus des travaux d'identification et de mise en réserve des territoires à protéger, travaux découlant de la mise en œuvre de la Stratégie sur les aires protégées.

## Perspectives

La contribution de la Société est désormais assujettie à l'échéancier de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale sur les aires protégées et aux ententes de partenariat économique conclues avec les communautés autochtones.

La gestion du réseau des parcs nationaux

## Objectifs

**1 D'ici à mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir: la politique et la *Loi sur les parcs*, les procédures de consultation et de concertation, les cahiers d'accompagnement, les neuf plans directeurs, les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.**

**2 D'ici à mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs:**

- Définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SÉPAQ;
- Assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie;
- Fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs. (Actualisé)

## Contexte

Pour l'essentiel, la *Loi sur les parcs* et ses règlements, tels qu'ils sont connus actuellement, datent de plus de 25 ans. Le cadre de gestion a, quant à lui, été élaboré entre les années 1982 et 1986. Les plans directeurs des parcs ont été réalisés au fur et à mesure de la création de chacun des parcs.

Il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs. En ce sens, la Société doit réviser son encadrement de gestion général et apporter les ajustements nécessaires au cadre législatif et réglementaire. Elle doit également actualiser les plans directeurs de chacun de ses parcs et réviser son encadrement de gestion déléguée dans les parcs.

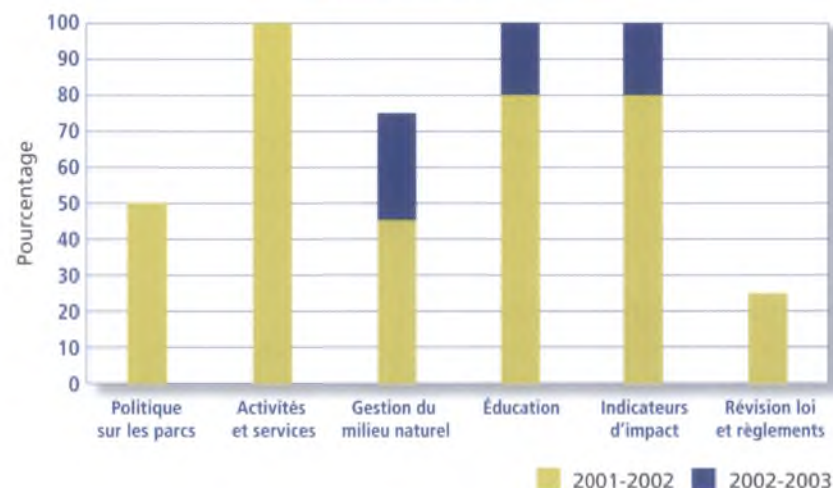
Par ailleurs, le gouvernement du Québec a fait le choix de déléguer la gestion des activités et des services dans les parcs à la SÉPAQ et de conclure, avec quelques partenaires, des baux de superficie pour la mise en valeur de certaines activités.

## Résultats

En 2002-2003, la Société a poursuivi les travaux en vue de revoir le cadre de gestion des parcs. L'état d'avancement de la révision est passé de 75 % au 31 mars 2002 à 90 % au 31 mars 2003. Cette révision comporte l'examen et l'actualisation des éléments suivants: la politique sur les parcs, la politique sur la gestion des activités et des services, la politique sur la gestion du milieu naturel, la politique sur l'éducation en milieu naturel, les indicateurs d'impacts ainsi que la révision de la loi et les règlements y afférents.

Le graphique qui suit illustre l'état d'avancement de chacune des composantes du cadre de gestion général.

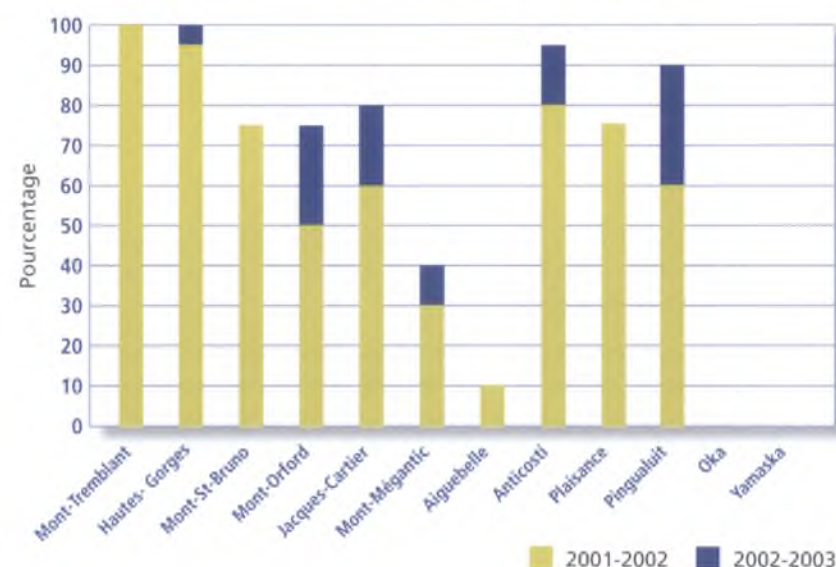
### État d'avancement de la révision du cadre de gestion des parcs au 31 mars 2003



La Société a poursuivi les travaux d'actualisation de trois plans directeurs pour des parcs existants (Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Mont-Orford, Mont-Mégantic) et l'élaboration du plan directeur du parc national de la Jacques-Cartier. En y ajoutant les travaux réalisés sur les plans directeurs de deux parcs nouvellement créés ou en voie de l'être, et pour lesquels le plan directeur est en préparation (le parc national d'Anticosti et le projet de parc des Pingualuit), la Société a travaillé à la conception ou à la révision du plan directeur de six parcs en 2002-2003.

L'état d'avancement de l'actualisation des 12 plans directeurs des parcs au 31 mars 2003 est présenté dans le graphique qui suit.

### État d'avancement de l'actualisation des plans directeurs des parcs au 31 mars 2003



En outre, la Société s'est également engagée à revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs. Ainsi, des travaux ont été réalisés en 2002-2003 en vue d'atteindre cet objectif. Globalement la révision est réalisée à 90 % au 31 mars 2003 comparativement à 25 % d'avancement au 31 mars 2002.

### Perspectives

Le cadre général de gestion des parcs ainsi que le cadre spécifique pour la gestion des activités déléguées devraient être entièrement complétés au cours de l'année 2003-2004. Quant à la révision des plans directeurs de parcs existants, la Société amorcera celui des parcs nationaux d'Oka et de la Yamaska en 2003-2004.

Les ententes de partenariat pour le développement et la gestion du réseau de parcs et l'utilisation de la ressource dans les parcs

## Objectif

**D'ici à mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs. (Actualisé)**

## Contexte

Le gouvernement du Québec a décidé d'associer des partenaires au développement du réseau des parcs, à l'offre d'activités et de services ainsi qu'à l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a aussi convenu, avec les représentants des communautés inuites et crie, des ententes de partenariat pour leur développement économique et communautaire. Ces ententes viennent orienter l'action de la Société sur les territoires concernés, particulièrement au nord du Québec.

En conformité avec ces ententes, la Société doit conclure, avec les communautés locales concernées, des ententes de partenariat pour le développement, la gestion des activités et l'utilisation de la ressource dans les parcs.

## Résultats

Une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée le 9 avril 2002. Cette entente pose les jalons de l'action du gouvernement au nord du Québec. Une partie de cette entente, d'une durée de cinq ans (2002-2007), porte spécifiquement sur l'aménagement et l'exploitation du parc des Pingualuit ainsi que sur le développement de quatre autres parcs nationaux au Nunavik, pour un investissement total de 17,6 millions de dollars.

Par ailleurs, l'accord de principe conclu en juin 2000 entre la nation huronne-wendate, la Société et la SÉPAQ, en ce qui concerne la mise en valeur de la culture et des traditions huronnes-wendates dans le parc national de la Jacques-Cartier, a débouché sur une entente de partenariat d'une durée de

25 ans, qui devrait être ratifiée en avril 2003. D'autres nations autochtones ont signifié leur intérêt pour conclure une entente du même type, mais n'ont pas encore donné suite à cette intention.

Finalement, le comité de coordination conjoint avec la nation crie de Mistissini a poursuivi ses travaux en 2002-2003. Les discussions ont porté sur la révision des limites de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et sur le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish.

## Perspectives

La conclusion de l'entente générale avec les Inuits, qui porte notamment sur la création, le développement et l'exploitation des parcs au Nunavik, entraîne la négociation d'ententes spécifiques sur divers aspects reliés aux objets de cette entente de partenariat.

## Orientation stratégique 5

**Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion**

Les quatre premières orientations font état des objectifs dressés pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la Société de la faune et des parcs du Québec. La cinquième orientation, quant à elle, regroupe les objectifs qui permettront de relever les défis propres à l'organisation. Les défis sont multiples. Pour y répondre, la Société s'est dotée de neuf objectifs qui vont du bilan du fonctionnement à la recherche de nouvelles avenues de financement pour la Société.

## Le diagnostic et l'ajustement de l'organisation

## Objectifs

- 1 Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.**
- 2 Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés, entre autres, à la modernisation de l'État.**

## Contexte

La Société de la faune et des parcs du Québec est une jeune organisation mise sur pied en 1999. Après deux ans d'activité, il semble opportun de dresser un premier bilan du fonctionnement afin d'apporter les ajustements requis.

Par ailleurs, la modernisation de l'État remet le citoyen au centre des préoccupations des organisations gouvernementales. Elle entraîne, pour ce faire, des changements organisationnels et technologiques significatifs. Les premiers touchés par ces changements sont évidemment les employés qui dispensent les services aux citoyens. Il importe de s'assurer qu'ils demeurent en mesure de maintenir la qualité attendue.

## Résultats

L'objectif qui porte sur la réalisation du bilan du fonctionnement de la Société a été atteint en 2001. Par ailleurs, le soutien à l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques a été maintenu en 2002-2003.

Ainsi, au cours de l'année civile 2002, le personnel de la Société a bénéficié de 8 400 jours/formation, une augmentation de 47% comparativement aux 5 700 jours/formation alloués pour l'année civile 2001. L'investissement total a été de 1,8 million de dollars.

## Perspectives

L'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques demeurera une priorité pour la Société. La Société participe au Comité stratégique pour l'implantation de GIREs, lequel est notamment chargé d'évaluer les besoins et de définir les stratégies de formation à l'intention de l'ensemble du personnel. Certains modules de ce nouveau système intégré de gestion des ressources humaines, financières et matérielles devraient être implantés à compter de l'automne 2003.

## La gestion par résultats

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.
- 2 D'ici à mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.

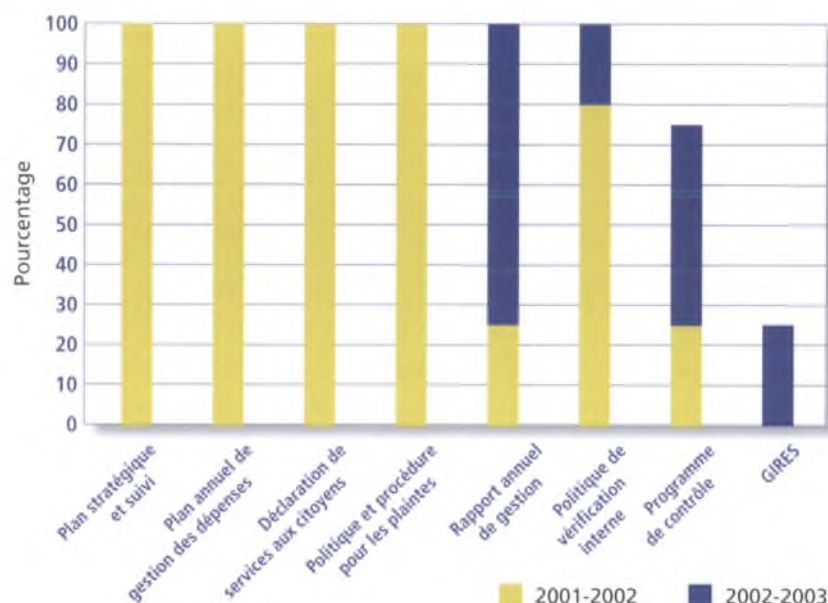
## Contexte

À l'instar des autres organisations gouvernementales, la Société devait compléter le virage vers une gestion axée sur les résultats, notamment en fonction des principes établis dans la *Loi sur l'administration publique*. Le Plan stratégique, la Déclaration de services aux citoyens, le Rapport annuel de gestion et le Plan annuel de gestion des dépenses sont spécifiquement visés par cette loi. La Société de la faune et des parcs du Québec a également prévu la mise en place d'autres outils de gestion par résultats pour le traitement des plaintes, le suivi du plan stratégique ainsi que la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle et de vérification interne.

## Résultats

En 2002-2003, la Société a complété la mise en place des outils de gestion axés sur les résultats prévus à la *Loi sur l'administration publique*. Les principaux mécanismes de contrôle, de vérification interne et de reddition de comptes ont été établis et font désormais partie des pratiques de gestion de la Société. Les outils de gestion mis en place ont déjà des retombées importantes sur les façons de faire et permettent l'adhésion et le développement de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'organisation. Enfin, à titre d'organisme faisant partie de la première vague d'implantation de GIREs au sein de l'administration publique québécoise, la Société a amorcé, dans le cadre de son entente de services administratifs avec le ministère de l'Environnement, la mise en place de la première livraison du progiciel relatif à la paie et l'assiduité.

### État d'avancement de la mise en œuvre des outils de gestion axée sur les résultats au 31 mars 2003



### Perspectives

Le développement des mécanismes de contrôle, de vérification et de reddition de comptes se poursuivra au cours du prochain exercice. La Société poursuivra l'implantation de la solution GIREs selon les étapes prévues par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les infrastructures et les équipements technologiques

### Objectif

**D'ici à mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.**

### Contexte

Dans sa prestation de services aux citoyens, la Société de la faune et des parcs du Québec doit s'assurer que ses approches, ses infrastructures et ses technologies soutiennent le mieux possible l'amélioration de sa performance. Parmi les systèmes et équipements en place, à améliorer ou à concevoir, la Société porte notamment son attention sur le système de vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage, le développement géomatique et la numérisation des territoires. Elle entend également continuer de collaborer sur les dossiers de la réforme du cadastre québécois et de l'alimentation du système de publication des droits.

### Résultats

La Société a poursuivi ses travaux en vue de développer et d'implanter un nouveau système de gestion pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Le développement du système de ventes en direct est terminé. Un premier projet pilote, avec une dizaine de dépositaires, a été complété en décembre 2002 et un deuxième projet, cette fois avec une cinquantaine de dépositaires, est en cours de réalisation. De plus, un deuxième volet, soit celui de ventes avec préimpression, a été amorcé en 2002-2003.

Par ailleurs, la Société a continué la mise en œuvre du plan de développement de la géomatique. Quant au projet de numérisation des territoires de la Société, amorcé en 2001-2002, il a vraiment pris son rythme en 2002-2003. La numérisation initiale des territoires de la Société qui apparaît au fichier du ministère des Ressources naturelles est complétée et les étapes de validation et de qualification des données sont amorcées. L'échéance gouvernementale pour ce projet est fixée à décembre 2004.

### Perspectives

La Société prévoit rendre opérationnel, à compter d'avril 2004, le volet de ventes en direct du nouveau système de vente des permis. Elle compte faire de même avec le volet de ventes avec préimpression à l'automne 2004.

Par ailleurs, la réforme du cadastre québécois n'a pas encore mis la Société à contribution de façon appréciable, mais les perspectives à court terme laissent entrevoir une implication beaucoup plus importante au cours des quatre ou cinq prochaines années.

## Les sources de financement

### Objectif

**D'ici à mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.**

### Contexte

La Société est un organisme budgétaire dont le financement provient des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, sa loi constitutive prévoit qu'elle pourrait, avec l'accord du gouvernement conserver une partie des revenus générés par ses activités. La Société entend donc explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement.

### Résultats

Le groupe de travail constitué pour documenter la question de la récupération des coûts et le financement des activités de la Société, a produit un rapport sectoriel en décembre 2002 qui porte sur les nouveaux permis ou tarifs susceptibles de produire des revenus additionnels à court terme. Un document d'orientation préliminaire, qui servira à baliser la récupération des coûts et le financement des activités de la Société, était en voie d'élaboration au 31 mars 2003.

### Perspectives

Le document d'orientation de la Société à l'égard de la récupération des coûts et le financement de ses activités devrait être déposé aux autorités à l'automne 2003.

## Les renseignements personnels et l'accès à l'information

### Objectif

**D'ici à mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.**

### Contexte

La Société, tout comme les autres ministères et organismes, doit s'assurer du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La nature de ses interventions fait en sorte qu'elle est régulièrement sollicitée pour des documents visés par cette loi. En outre, elle détient dans ses fichiers informatiques de nombreuses informations nominatives dont elle doit assurer la protection.

### Résultats

En plus du traitement régulier de toute demande d'accès à ses documents en conformité avec les exigences législatives, la Société a réalisé en 2003-2004, plusieurs activités structurantes afin d'assurer une meilleure connaissance et le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Ainsi, la Société a terminé la diffusion du programme de formation qu'elle avait prévu à l'intention de certains groupes-cibles de son personnel, soit l'ensemble des cadres, les pilotes de systèmes ainsi que les agents de protection de la faune. Par ailleurs, la sensibilisation du personnel s'est poursuivie dans le cadre d'une semaine d'information consacrée à l'accès aux documents ainsi qu'à la protection des renseignements personnels. À la suite d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information, la Société s'est également dotée d'un réseau de répondants régionaux en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels et ce, dans le cadre d'une entente administrative avec le ministère de l'Environnement.

Enfin, tel que cela était requis par le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, la Société a terminé, en juin 2002, l'étude de conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs contenus dans le fichier de ses ressources humaines. De plus, au cours de la dernière année, la Société a établi, dans le cas d'enquêtes et de poursuites, les conditions d'accès et d'utilisation par les agents de la faune des fichiers de renseignements personnels dont elle a la responsabilité.

### Perspectives

La Société compte renforcer la sécurité de ses systèmes contenant des renseignements personnels par l'introduction de mesures de journalisation des accès à ces données, au sein des systèmes les plus sensibles. La Société a également

pour projet de poursuivre l'étude de la conformité des profils d'accès aux renseignements personnels contenus dans certains de ses fichiers. Enfin, elle continuera de porter une attention toute spéciale à la sensibilisation et à l'information de son personnel en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels.

## Image corporative de la Société

### Objectif

**D'ici à mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales. (Actualisé)**

### Contexte

La création de la Société de la faune et des parcs du Québec est toute récente. Plusieurs citoyens ne connaissent pas encore son existence ou ses principaux mandats.

### Résultats

La Société a posé plusieurs actions en 2002-2003 afin d'accroître sa notoriété auprès du grand public et de sa clientèle nationale et internationale.

- Site Internet

L'année 2002-2003 aura été une période de refonte du site Internet : nouveau visuel, mise à niveau aux normes du Programme d'identification visuelle gouvernemental (PIV) et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. La fréquentation du site Internet de la Société s'est considérablement accrue puisque d'avril 2002 à mars 2003, le nombre de visites mensuelles est passé de 53 029 à 77 509.

- Participation aux événements publics

La Société a participé à six salons dans différentes régions du Québec et a su partager son expertise à l'occasion d'une vingtaine de congrès et colloques organisés par ses partenaires et autres intervenants du domaine

de la faune et des parcs. La Société s'est particulièrement illustrée comme partenaire majeur de l'exposition *Loin d'être bête*, présentée au Musée de la civilisation de Québec, du 28 février 2002 au 4 janvier 2004.

- Relance de la pêche

#### Fête de la pêche

Depuis 1999, des efforts considérables ont été consentis par la Société et ses partenaires pour positionner cet événement à travers le Québec. Une progression a été constatée lors d'une tournée des principaux sites en 2002. La couverture médiatique exceptionnelle a certes contribué à la notoriété grandissante de l'événement, avec plus de 230 minutes de temps d'antenne et 48 articles dans les journaux.

#### Pourvoirie de Bonhomme

La Société a participé, pour une troisième année, à la Pourvoirie de Bonhomme, une activité organisée dans le cadre du Carnaval de Québec. La Société a pris en charge le volet éducatif en organisant, à l'intention des jeunes du préscolaire et du primaire, des activités permettant de mieux comprendre le cycle de vie des poissons. La population du Québec et les nombreux visiteurs étrangers ont pu également apprécier le travail des agents de protection de la faune en situation de détection d'acte de braconnage.

#### Le sommet de l'écotourisme

Événement clé de l'Année internationale de l'écotourisme, le Sommet mondial de l'écotourisme a constitué sans doute le plus grand rassemblement d'interlocuteurs en matière d'écotourisme et de développement durable, réunissant plus de 1 000 délégués en provenance de plus de 120 pays. La Société a contribué très largement à la tenue de cet événement et sa participation fut des plus remarquées.

- Placement publicitaire

La Société a effectué 27 placements publicitaires (radio, télé et imprimés) au cours de l'exercice, dont plusieurs dans le cadre de la Fête de la pêche et de la sensibilisation sur l'ours noir et la chasse sécuritaire.

## Perspectives

Les stratégies de communication développées ainsi que la réalisation des activités de communication prévues pour 2003-2004 devraient permettre à la Société d'atteindre ses objectifs quant à sa notoriété.

## La clientèle prioritaire

## Objectif

Réaliser, d'ici à mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.

## Contexte

Le gouvernement, au cours des dernières années, a interpellé les ministères et organismes afin qu'ils contribuent au développement et au mieux-être de la clientèle ciblée. Les activités éducatives et promotionnelles de la Société s'inscrivent d'emblée dans cette préoccupation et ce, notamment parce que la relève en matière de chasse, de pêche et d'activités en nature reposent sur cette clientèle.

## Résultats

La Société a planifié son action en élaborant d'une part, une stratégie de relance des activités reliées à la faune et aux parcs et d'autre part, en réalisant des actions ponctuelles éducatives et promotionnelles.

- **Stratégie de relance**

La Société s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales en faveur des jeunes, de la famille et des femmes. Elle veut également contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des communautés culturelles du Québec et des personnes vivant avec un handicap. Un comité de travail a été constitué afin d'établir une stratégie visant la relève.

De nouvelles avenues ont été explorées afin de rendre accessibles des forfaits d'initiation à la pêche et à la chasse, notamment aux jeunes familles et aux adolescents. De plus, la Société envisage de mettre à la disposition de la clientèle urbaine et des communautés culturelles des outils d'information ciblant les préoccupations et les traditions de celles-ci.

Pour favoriser la concrétisation de cette stratégie, la Société a procédé à la révision de certains règlements. Notons qu'en mars 2003 a débuté la prépublication de modifications réglementaires visant notamment l'établissement de nouveaux permis familiaux et d'initiation. À cet égard, la définition du permis familial de pêche a été élargie aux étudiants de 18 à 24 ans.

- **Des actions ponctuelles**

Avec la participation de ses partenaires et, également, grâce à son personnel déployé en région, la Société a réalisé, en 2002-2003, un grand nombre d'activités qui visent directement la clientèle prioritaire.

- **Jeunesse**

En se basant sur les résultats manifestes du programme découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse, la Société et ses partenaires ont conclu une entente de financement, pour 2002-2003, avec le Fonds Jeunesse Québec afin de poursuivre le *Programme de création d'emploi pour les jeunes en région*. Le bilan de l'exercice sera connu à l'automne 2003.

Notons que ce programme a permis, en plus de créer des emplois en région, de fournir une expérience de travail significative à plus de 1 000 jeunes diplômés. Soixante-sept pour cent de ceux-ci venaient de compléter une formation collégiale ou universitaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne de recrutement collégial organisée par le Conseil du Trésor, la Société a sillonné une partie du Québec afin de rencontrer de jeunes finissants des collèges qui offrent une formation de technicien de la faune. La thématique de cette journée était *Des gens passionnés pour bien gérer la faune*, et elle s'accompagnait d'un concours promotionnel permettant au gagnant de bénéficier d'un stage de deux jours au sein de la vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. Cette tournée a permis de rencontrer de nombreux étudiants dont 192 se sont inscrits au concours de recrutement.

Déjà bien ancré dans le milieu scolaire, le programme éducatif *La faune et vous* a sensibilisé 38 800 jeunes élèves de 6<sup>e</sup> année à la protection, à la conservation et à l'exploitation de la faune.

Grâce au *Festival de la pêche*, activité réalisée conjointement avec la Fondation de la faune du Québec et les partenaires du milieu, 19 807 jeunes ont été initiés à la pêche sportive au Québec cette année.

- **Famille**

Pour traduire sa préoccupation envers la famille, la Société a développé des activités où il devient possible pour les familles vivant en milieu urbain d'acquérir des connaissances sur la faune tout en s'amusant. En partenariat avec le Musée de la civilisation de Québec, l'exposition interactive *Loin d'être bête* a accueilli, cette année, 2 800 élèves dans le cadre d'activités éducatives. Toujours au Musée de la civilisation de Québec, 8 200 participants se sont rendus à l'animation éducative *Les animaux, nos coloc* et la promotion *La relâche c'est loin d'être bête* a attiré 29 000 participants.

La *Fête de la pêche*, l'activité promotionnelle estivale où il est possible de pêcher sans permis durant deux jours, demeure l'une des activités les plus prisées par les familles. Ce qui n'empêche pas de séduire les jeunes en hiver par une activité éducative qui complète la visite de la Pourvoirie de Bonhomme, au Carnaval de Québec. Dédiée aux enfants, cette activité a accueilli 700 jeunes du primaire et de différents centres de la petite enfance.

- **Femmes**

Parce qu'elle croit à l'importance d'encourager les femmes inscrites dans des programmes de formation qui débouchent sur des emplois non traditionnels, la Société a maintenu sa participation aux concours *Chapeau les filles* et *Excelle Sciences*. À ce titre, elle a offert deux stages rémunérés à des étudiantes inscrites, respectivement, à une formation en conservation ou en aménagement de la faune et dans une discipline scientifique universitaire. Cette participation annuelle représente un investissement de 15 000 dollars pour la Société.

À titre d'employeur, la Société a jeté les bases d'un projet de colloque d'intégration des agentes de protection de la faune, qui se tiendra à l'automne 2003 sous le thème «Pour bien s'entendre». Ce colloque, le

premier du genre dans le domaine de la protection de la faune au Québec, réunira agents et agentes afin d'échanger, de réfléchir et de travailler à développer des comportements égalitaires ainsi qu'un environnement de travail respectueux. Dans la foulée et pour la toute première fois de l'histoire de la protection de la faune au Québec, une femme a été promue au titre de chef de service au sein de la vice-présidence à la protection de la faune.

Dans le cadre de la Journée internationale de la femme, la Société s'est associée à d'autres organismes et ministères pour l'organisation de différentes activités. La participation a été de cinq fois supérieure à celle de 2001-2002.

Ces percées s'ajoutent au soutien qu'offre la Société à certaines initiatives externes telles que le programme *Fauniquement Femme*, lequel initie les femmes à la pêche et à la chasse.

- **Personnes handicapées**

Après avoir expérimenté le programme dans certaines zones du Québec, la Société a mis en vigueur l'émission de permis spéciaux pour la chasse contingentée du cerf sans bois pour les personnes handicapées à mobilité réduite. Ainsi, 1 018 permis spéciaux ont été offerts en juin 2002.

Enfin, la Société a réaffirmé le principe d'accessibilité universelle lors de la révision de la politique d'encadrement des parcs nationaux. Les gestionnaires des parcs doivent voir à ce que leur programme éducatif de base soit accessible aux visiteurs à mobilité réduite.

## Perspectives

Consciente de son rôle mobilisateur, la Société poursuivra pour l'année 2003-2004 ses objectifs de relèvement pour les activités de chasse et de pêche tout en s'inscrivant dans la volonté gouvernementale de cibler la clientèle jugée prioritaire.

# Déclaration de services aux citoyens

---

## Contexte

En avril 2001, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est engagée auprès de la population à respecter des niveaux de service portant sur l'accessibilité, la courtoisie et les délais de traitement et, également, à offrir des services personnalisés et constamment améliorés. Trente-trois engagements ont été formulés et publiés dans la Déclaration de services aux citoyens.

## Résultats

Au cours de la deuxième année d'application de la Déclaration de services aux citoyens, la Société a complété les opérations techniques sous-jacentes à la concrétisation de ses engagements. Il s'agit notamment de la signalisation des bureaux, de l'amélioration du système téléphonique en région, d'un accès élargi au réseau intranet comme canal de diffusion et de mobilisation ainsi que de la consolidation du Bureau des plaintes.

Afin de s'assurer du respect de certains engagements, la Société a ajouté à ses mécanismes de mesure internes la réalisation d'un sondage de type *client-mystère*. Huit engagements ont été mesurés par ce sondage. Par contre, cinq engagements feront l'objet d'une reddition de comptes ultérieure, au moment où une étude globale de la satisfaction des citoyens sur les produits et services de la Société sera effectuée. Il faut ajouter cinq autres engagements dont le degré d'atteinte n'a pu être déterminé soit parce qu'ils font référence à des actions à poser en 2003-2004 ou parce que la Société ne dispose pas de mécanisme de suivi performant pour produire de tels rapports.

Ainsi, la Société rend compte de sa performance relativement à vingt-trois engagements, soit sur plus du double comparativement à 2001-2002.

## Résultats

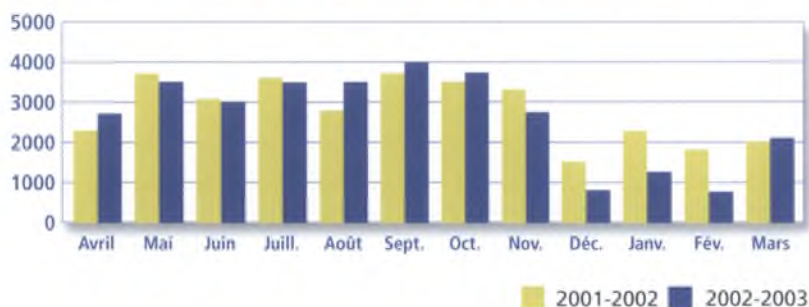
### Offrir des services accessibles

Onze engagements traduisent la préoccupation de la Société à cet égard.

| Engagements                                                                                                                                                                                | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux. | Réalisé et constant              | Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a offert ses services aux citoyens durant les heures normales d'ouverture au siège social et dans ses bureaux régionaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.                                                                                         | Réalisé                          | La Société a offert, tout au cours de l'exercice 2002-2003, l'accès au Centre d'information au moyen de la ligne sans frais 1 800 561 1616. Le personnel a traité 31 604 demandes téléphoniques et a répondu à 770 personnes au comptoir.<br><br>La présence des bureaux régionaux et le déploiement des effectifs en région, soit 72 % du personnel, teintent l'offre de service en matière de traitement des demandes de renseignements. Ainsi, dans l'ensemble des bureaux régionaux, le personnel a traité plus de 55 000 demandes de renseignements téléphoniques et a répondu à 13 160 personnes au comptoir. |
| Offrir de composer le «0» pour parler à une personne, lors d'un appel téléphonique placé durant les heures normales d'ouverture.                                                           | 66 %                             | Initialement la Société n'avait pas déterminé de cible, les bureaux n'étant pas tous dotés d'un système téléphonique adéquat. L'engagement initial d'offrir de composer le «0» pour parler à une personne est atteint à un degré assez élevé, soit 81 %, mais lorsqu'on poursuit l'opération, le degré d'atteinte diminue à 66 %. Ainsi, la Société travaillera à l'amélioration de cet engagement en priorité.                                                                                                                                                                                                     |
| Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.                                                                                                 | 95 %                             | Initialement, la Société a établi à 100 % le pourcentage qu'elle souhaitait atteindre. La Société maintiendra ce taux satisfaisant en poursuivant et en diversifiant les capsules d'information transmises au personnel sur intranet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.                                                                 | —                                | La seule indication que possède la Société sur l'atteinte de cet engagement consiste en l'absence de plainte à ce sujet. Une étude de satisfaction permettrait de mesurer réellement cet objectif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinées au grand public.                             | —                                | Une étude de satisfaction permettrait de mesurer objectivement cet engagement. Nonobstant cela, la Société a inscrit cette année 12 membres de son personnel à une formation sur la simplification des communications écrites.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Engagements                                                                                                                                                                                     | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage. | Réalisé                          | La Centrale d'alerte environnement et faune qui offre, entre autres, le service de S.O.S. Braconnage est accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine.<br><br>Le service S.O.S. Braconnage a traité 5 101 signalements au cours de l'exercice au moyen de la ligne 1 800 463 2191.                     |
| Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes et ce, dès leur annonce officielle.                   | En constante évolution           | La refonte du site, pour le rendre conforme au Programme d'identification visuelle gouvernemental, a permis d'en améliorer la convivialité. Des sections dynamiques, alimentées par des banques de données, ont été ajoutées et 25 % des formulaires se présentent maintenant sous une forme transactionnelle. |
| Dans les bureaux locaux, afficher les journées et les heures d'ouverture.                                                                                                                       | 100 %                            | Au 31 mars 2003, tous les bureaux locaux affichaient les heures d'ouverture comparativement à 71 % en mars 2002.                                                                                                                                                                                               |
| Dans les bureaux locaux, offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.                                                                   | 90 %                             | La cible initiale visée était de 100 %. Des ajustements au système téléphonique notamment en ce qui concerne les boîtes vocales ont été effectués au cours de la présente année.                                                                                                                               |
| Dans les bureaux locaux, installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.                                                                 | 100 %                            | Au 31 mars 2003, tous les bureaux avaient procédé à l'installation d'une boîte de réception du courrier. Cette proportion était de 69 % en mars 2002.                                                                                                                                                          |

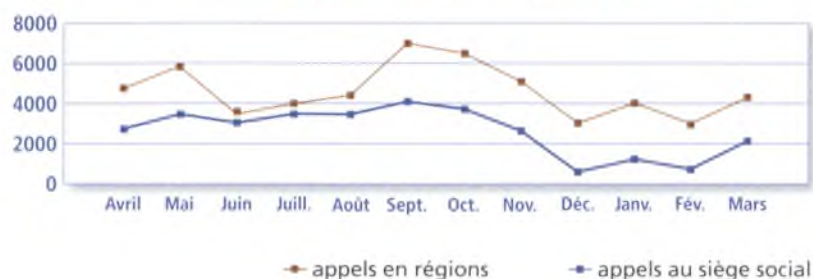
**Nombre d'appels  
Centre d'accueil et renseignements**



**Nombre d'appels  
Bureaux régionaux**



### Nombre d'appels téléphoniques 2002-2003



### Des services personnalisés

Quatre engagements s'inscrivent dans cette préoccupation.

| Engagements                                                                                                                                                                                                                                                                 | Degré d'atteinte au 31 mars 2003                                                                                            | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au téléphone, identifier la Société et se présenter.                                                                                                                                                                                                                        | <b>98 % du personnel identifie le nom de la Société à la réception d'un appel et 86 % se présente</b>                       | La Société offre au public, en plus de son service d'accueil et de renseignements, un accès à des lignes directes d'information sur certains services spécialisés: S.O.S. Braconnage, Permis, Certificats du chasseur et Bureau des plaintes. Dans certains cas, le personnel de ces unités répond en identifiant son service.                                                             |
| Au besoin, diriger les citoyens vers l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celui-ci.                                                                                                                        | —                                                                                                                           | Lors du sondage, 72 % des répondants ont pu fournir les renseignements demandés sans référer à un deuxième interlocuteur, réduisant ainsi considérablement l'échantillon pour mesurer cet engagement.                                                                                                                                                                                      |
| Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique. | <b>89 % du personnel indique leur nom et 91 % précise leur disponibilité dans le message d'accueil de leur boîte vocale</b> | La cible initiale visée était de 100 %. La Société effectuera une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de son personnel.                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Dans la correspondance, poste régulière ou électronique, s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.                                                                     | —                                                                                                                           | Depuis 2001, tous les modèles de correspondance répondant au programme d'identification visuelle gouvernemental sont disponibles sur le réseau intranet. Le Guide d'accueil des nouveaux employés invite ceux-ci à consulter l'intranet pour connaître les outils mis à leur disposition.<br><br>Un mécanisme de contrôle devra être développé dans le système de suivi de correspondance. |

### Des services courtois

La Société a rendu public des engagements qualitatifs afin d'assurer le citoyen de son droit d'être répondu avec respect.

| Engagements                                                                                                                                     | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.                                                                                          | —                                | La Société a enregistré 7 plaintes à ce sujet, lesquelles ont été traitées avec diligence. L'atteinte de cet engagement devra être mesurée par une étude de satisfaction. |
| Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches. | —                                | L'atteinte de cet engagement devra être mesurée par une étude de satisfaction.                                                                                            |

### Des services dans des délais raisonnables

Six engagements précisent les délais des demandes des citoyens.

| Engagements                                                                                                                                                                                                            | Degré d'atteinte au 31 mars 2003                                                                     | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.                                                                                                      | 83 %                                                                                                 | Le pourcentage d'appels qui ont obtenu une réponse en moins de 30 secondes est passé de 84,5 % en 2001-2002 à 83,1 % en 2002-2003. Cette diminution peut s'expliquer par la difficulté à remplacer le personnel en congé de maladie à une période critique de l'année.          |
| Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux. | Lors de l'appel initial: 98 %<br>Après un numéro de poste: 92 %<br>Après avoir composé le zéro: 96 % | La cible initiale visée était de 85 %.                                                                                                                                                                                                                                          |
| Répondre dans les 24 heures à une demande ou à un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux.         | 71 %                                                                                                 | La Société n'avait pas déterminé de cible car il n'existait pas de données historiques. Des efforts seront consacrés au cours du prochain exercice afin de sensibiliser le personnel à l'importance de respecter cet engagement. Une cible de 85 % est possible pour mars 2004. |

| Engagements                                                                                                                                                                                       | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique, qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.                                            | —                                | Le système de suivi de correspondance ne peut produire un rapport adéquat pour mesurer l'atteinte de cet engagement.                                                                                                                                                                                                                                           |
| Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.                                                                                            | Réalisé                          | La Société dépose les publications destinées au grand public dès l'annonce de leur diffusion par communiqué de presse.                                                                                                                                                                                                                                         |
| Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale. | —                                | Au cours du présent exercice, la Société a révisé sa stratégie de diffusion réglementaire et a mis en place un système de commande téléphonique et électronique des brochures réglementaires assurant ainsi leur envoi dans un délai de 5 jours ou moins. Ce système sera opérationnel le 1 <sup>er</sup> avril 2003 et un système de suivi sera mis en place. |

#### Des services constamment améliorés

Trois engagements expriment la préoccupation de la Société à cet égard.

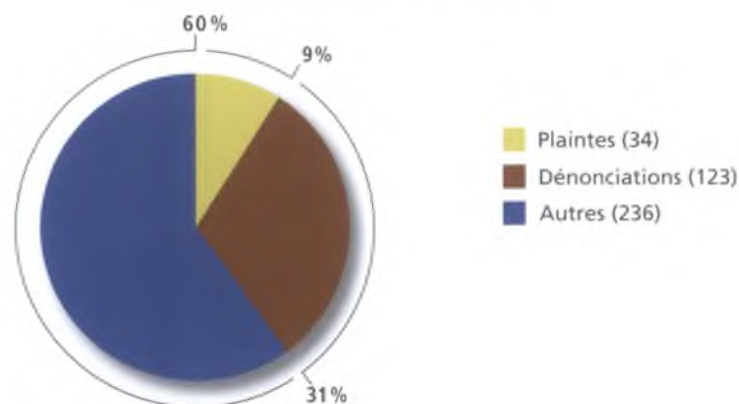
| Engagements                                                                                | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.                     | 100 %                            | Un échantillon aléatoire qui représentait 21 % des citoyens ayant déposé une plainte a répondu à un bref questionnaire. La première question portait sur leur niveau d'appréciation quant à la courtoisie et à la rapidité avec lesquelles ils avaient été servis. Ils ont tous exprimé leur totale satisfaction de leur premier contact avec le Bureau des plaintes.                                                                                                            |
| Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.                                | 70 %                             | Vingt-trois des 33 engagements ont fait l'objet d'un suivi. La Déclaration de services aux citoyens diffusée en 2001 était une première pour la Société. Le développement de systèmes de suivi pour mesurer le degré d'atteinte de tous les engagements aurait nécessité un investissement considérable. Cependant, en procédant à une étude de satisfaction de la clientèle, la Société pourra mesurer adéquatement 85 % des engagements formulés dans la présente Déclaration. |
| Réviser régulièrement les engagements de la présente Déclaration de services aux citoyens. | —                                | L'échéance prévue pour la révision en profondeur de la Déclaration de services aux citoyens est mars 2004.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Le Bureau des plaintes

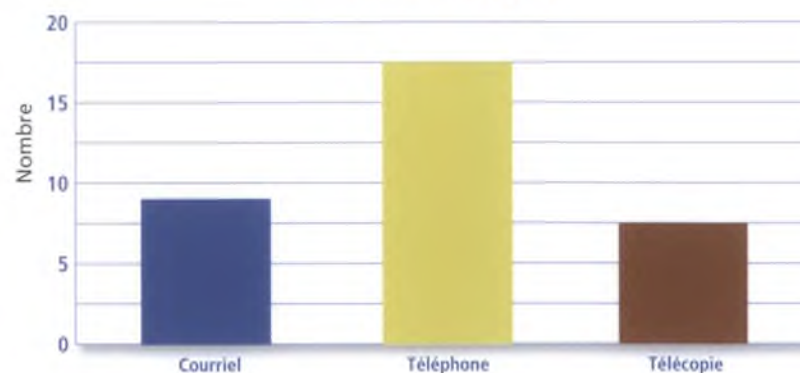
La Société s'est engagée à offrir un recours additionnel aux citoyens insatisfaits.

| Engagements                                                                                                                                                                                                        | Degré d'atteinte<br>au 31 mars 2003                    | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.                                                     | Réalisé                                                | Les coordonnées du Bureau des plaintes sont diffusées dans les pages bleues des annuaires et sur le site Internet de la Société. Une présentation de la politique de gestion des plaintes a été faite au personnel du service d'accueil et de renseignements afin qu'il puisse orienter le citoyen qui désire déposer une plainte. Cinquante pour cent des plaintes sont reçues par contact téléphonique. |
| La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures. Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société. | Plainte verbale<br>100 %<br><br>Plainte écrite<br>94 % | La Société veut maintenir ce taux satisfaisant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.                                                                                                      | 82 %                                                   | Les plaintes dont l'objet est la contestation d'une situation sous enquête judiciaire ou d'un jugement de la cour sont exclues du champ d'intervention du Bureau des plaintes. Par conséquent, il arrive que le Bureau des plaintes doive s'assurer qu'il n'y a pas de poursuites judiciaires en cours avant de débiter le traitement d'une plainte.                                                      |

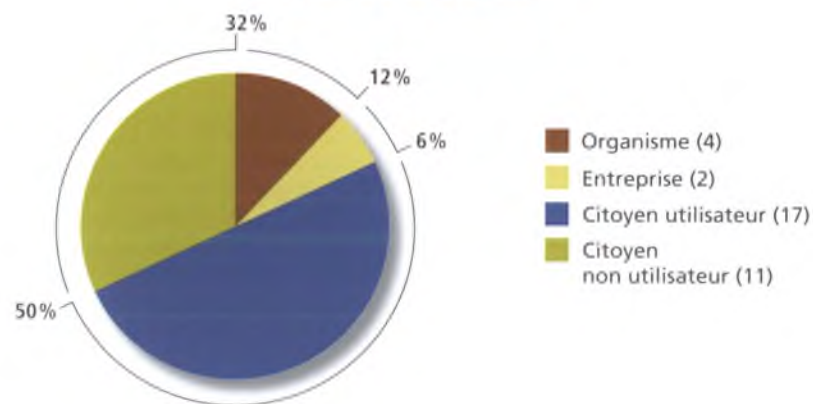
### Ventilation des interventions



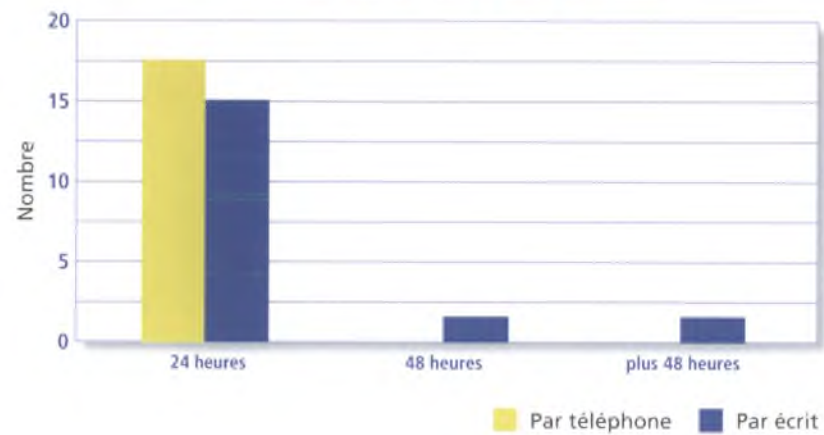
### Plaintes 2002-2003 Mode de réception



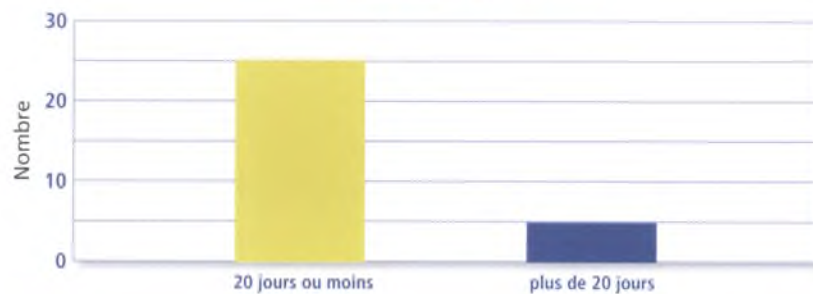
### Origine de la plainte



### Respect des engagements Accusé réception d'une plainte



### Respect des engagements Temps de traitement



## La confidentialité

Le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est un engagement de la Société.

| Engagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permettre l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi. | Réalisé                          | Au cours du présent exercice, une campagne de sensibilisation auprès du personnel a été menée afin de rappeler les lignes directrices de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> et d'inviter le personnel à consulter le responsable de l'application de cette loi. |
| Assurer la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.                                                                                                                                                                                         | Réalisé                          | Une procédure sur le traitement des signalements est établie depuis plusieurs années. Cependant, l'étude sur la satisfaction de la clientèle permettra également de mesurer l'indice de confiance envers ce service.                                                                                                                           |

## Rendre publics les résultats

La Société s'est engagée à partager avec les citoyens et ses partenaires les résultats obtenus quant à sa prestation de services.

| Engagements                                                                                                                                             | Degré d'atteinte au 31 mars 2003 | Commentaires / perspectives                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les résultats atteints à l'égard des engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> seront publiés dans notre rapport annuel de gestion. | 100 %                            | Pour une deuxième année, la Société réserve une section de son rapport annuel de gestion pour rendre compte des engagements pris dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> . |
| Les résultats seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.                         | —                                | Il est envisagé de s'assurer de la collaboration des partenaires lors de la révision de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> , prévue pour 2004.                             |

## Perspectives

Maintenir et améliorer la prestation de services au sein de l'organisation demande d'être alerte et dynamique car les attentes des citoyens et citoyennes ainsi que les moyens pour y répondre sont en constante évolution. Encore cette année, la Société a consacré des efforts pour maintenir des conditions propices au respect de ses engagements. Au cours du prochain exercice, la

Société s'engage à réviser sa *Déclaration de services aux citoyens*. Elle conservera assurément les engagements qui font appel au respect des gens et à l'accessibilité des services. Elle sera bonifiée par les acquis de cette première expérience et rendra compte également de l'intégration des services, toujours plus présents, rendus par voie électronique.

# États financiers

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,



Marc Ouellet, CA  
Directeur principal  
Québec, le 10 juillet 2003

# Revenus et dépenses

Société de la faune et des parcs du Québec

Exercice terminé le 31 mars 2003

## Revenus

|                                                                       | 2003                  | 2002                  |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                       |                       | (note 3)              |
| Droits et permis                                                      | 27 538 687 \$         | 27 726 525 \$         |
| Pénalités et infractions                                              | 598 795               | 519 385               |
| Contributions du gouvernement du Canada                               | 350 000               | 425 000               |
| Intérêts                                                              | 45 440                | 46 236                |
| Autres                                                                | 157 547               | 42 514                |
|                                                                       | <u>28 690 469</u>     | <u>28 759 660</u>     |
| Contributions du gouvernement du Québec                               |                       |                       |
| Dépenses nettes assumées à même le Fonds consolidé du revenu (note 4) | 102 718 558           | 109 608 874           |
| Virement des apports reportés                                         | 7 218 665             | 6 541 825             |
|                                                                       | <u>109 937 223</u>    | <u>116 150 699</u>    |
|                                                                       | <u>138 627 692 \$</u> | <u>144 910 359 \$</u> |

## Dépenses

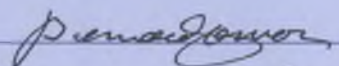
|                                                              |                       |                       |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Traitements et avantages sociaux                             | 57 515 831 \$         | 55 418 745 \$         |
| Dépenses d'exploitation (note 5)                             | 15 511 414            | 13 133 157            |
| Aide financière (note 6)                                     | 20 012 860            | 32 618 551            |
| Honoraires de gestion – Sépaq                                | 18 966 313            | 14 400 000            |
| Radiation de créance (note 7)                                | –                     | 1 532 941             |
| Amortissement des immobilisations                            | 7 218 665             | 6 541 825             |
| Dépenses – portefeuille Faune et Parcs                       | <u>119 225 083</u>    | <u>123 645 219</u>    |
| Soutien administratif et certains avantages sociaux (note 8) | 19 402 609            | 21 265 140            |
|                                                              | <u>138 627 692 \$</u> | <u>144 910 359 \$</u> |

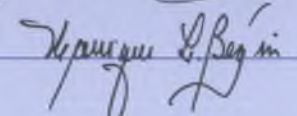
# Bilan

Société de la faune et des parcs du Québec

Au 31 mars 2003

| Actif                                                                                | 2003                  | 2002                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                                      |                       | (note 3)              |
| À court terme                                                                        |                       |                       |
| Avances temporaires                                                                  | 78 085 \$             | 84 480 \$             |
| Débiteurs                                                                            | 2 431 531             | 947 301               |
| Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement (note 9) | 36 793 454            | 40 451 988            |
|                                                                                      | 39 303 070            | 41 483 769            |
| Immobilisations (note 10)                                                            | 120 821 805           | 123 362 988           |
|                                                                                      | <u>160 124 875 \$</u> | <u>164 846 757 \$</u> |
| Passif                                                                               |                       |                       |
| À court terme                                                                        |                       |                       |
| Créditeurs et frais courus                                                           | 10 247 787 \$         | 13 308 376 \$         |
| Provision pour vacances (note 11)                                                    | 6 322 666             | 6 139 868             |
| Provision pour temps supplémentaire                                                  | 923 100               | 824 997               |
| Provision pour pertes sur interventions financières garanties (note 12)              | 4 008                 | 17 449                |
|                                                                                      | 17 497 561            | 20 290 690            |
| Provision pour congés de maladie (note 13)                                           | 21 805 509            | 21 193 079            |
| Apports reportés du gouvernement du Québec                                           | 120 821 805           | 123 362 988           |
|                                                                                      | <u>160 124 875 \$</u> | <u>164 846 757 \$</u> |
| ÉVENTUALITÉS (note 15)                                                               |                       |                       |
| ENGAGEMENTS (note 16)                                                                |                       |                       |
| Pour le conseil d'administration                                                     |                       |                       |

 , administrateur

 , administrateur

## Notes complémentaires

### Société de la faune et des parcs du Québec

31 mars 2003

#### 1. Constitution et objet

La Société de la faune et des parcs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*, (L.R.Q., c. S-11.012). Les activités reliées au secteur Faune et Parcs sont financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Faune et Parcs qui sont utilisés aux fins de l'application de la loi constitutive de la Société.

#### 2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

##### Aide financière

L'aide financière est comptabilisée à la dépense lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

##### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

##### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

|                                           |       |
|-------------------------------------------|-------|
| Bâtiments                                 |       |
| Édifices administratifs                   | 2,5%  |
| Entrepôts et garages                      | 5%    |
| Aménagement                               |       |
| Infrastructures de récréation             | 10%   |
| Mise en valeur des ressources             | 20%   |
| Infrastructures et réseaux d'exploitation | 2,5%  |
| Matériel et équipement                    |       |
| Transport maritime                        | 5%    |
| Équipement spécialisé                     | 10%   |
| Matériel roulant                          | 20%   |
| Mobilier et équipement de bureau          | 20%   |
| Équipement informatique                   | 33 ⅓% |
| Développement de systèmes informatiques   | 20%   |

#### Provision pour pertes sur interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable.

#### Apports reportés du gouvernement du Québec

Les apports reçus relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

### 3. Modifications comptables

Les états financiers du présent exercice ont été redressés afin de tenir compte de tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour congés de maladie et vacances. Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

|                                                     | 2003         | 2002         |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Revenus et dépenses</b>                          |              |              |
| Contributions du gouvernement du Québec             | 140 565 \$   | 317 342 \$   |
| Soutien administratif et certains avantages sociaux | 140 565      | 317 342      |
| <b>Bilan</b>                                        |              |              |
| Dû par le gouvernement du Québec                    | 4 049 956 \$ | 3 909 391 \$ |
| Provision pour vacances                             | 910 351      | 878 176      |
| Provision pour congés de maladie                    | 3 139 605    | 3 031 215    |

À compter du présent exercice, la Société comptabilise ses obligations découlant du temps supplémentaire cumulé par ses employés. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces montants étaient payés ou lorsque l'employé utilisait ses congés.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

|                                         | 2003       | 2002       |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| <b>Revenus et dépenses</b>              |            |            |
| Contributions du gouvernement du Québec | 98 103 \$  | 47 261 \$  |
| Traitements et avantages sociaux        | 98 103     | 47 261     |
| <b>Bilan</b>                            |            |            |
| Dû par le gouvernement du Québec        | 923 100 \$ | 824 997 \$ |
| Provision pour temps supplémentaire     | 923 100    | 824 997    |

De plus, une correction a été apportée aux montants imputés au soutien administratif du ministère de l'Environnement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Les états financiers de cet exercice ont été redressés, ce qui a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers :

|                                                     | 2002       |
|-----------------------------------------------------|------------|
| Contributions du gouvernement du Québec             | 675 200 \$ |
| Soutien administratif et certains avantages sociaux | 675 200    |

#### 4. Dépenses nettes assumées à même le fonds consolidé du revenu

|                                                                                     | 2003                  | 2002                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses – portefeuille Faune et Parcs                                              | 119 225 083 \$        | 123 645 219 \$        |
| Dépenses assumées pour le soutien administratif et certains avantages sociaux       | 19 402 609            | 21 265 140            |
| Amortissement des immobilisations                                                   | (7 218 665)           | (6 541 825)           |
| Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu | 131 409 027           | 138 368 534           |
| Revenus virés au Fonds consolidé du revenu                                          | (28 690 469)          | (28 759 660)          |
|                                                                                     | <u>102 718 558 \$</u> | <u>109 608 874 \$</u> |

#### 5. Dépenses d'exploitation

|                                          | 2003                 | 2002                 |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Fournitures et approvisionnements        | 4 012 133 \$         | 3 750 731 \$         |
| Services professionnels                  | 4 185 105            | 3 065 316            |
| Transport et communication               | 3 430 205            | 3 089 621            |
| Entretien et réparations                 | 1 284 020            | 1 446 628            |
| Location                                 | 1 333 914            | 1 239 356            |
| Matériel et équipement                   | 489 546              | 395 317              |
| Pertes sur disposition d'immobilisations | 343 970              | 11 351               |
| Créances douteuses                       | 66 308               | 20 953               |
| Autres                                   | 366 213              | 113 884              |
|                                          | <u>15 511 414 \$</u> | <u>13 133 157 \$</u> |

## 6. Aide financière

|                                                           | 2003                 | 2002                 |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) | 3 463 300 \$         | 10 466 596 \$        |
| Administration régionale Kativik                          | 7 393 108            | 5 058 089            |
| Fédération des pourvoyeurs du Québec Inc.                 | 392 000              | 3 188 000            |
| Fédération Québécoise de la Faune Inc.                    | 113 200              | 2 902 000            |
| Fédération Québécoise des Gestionnaires de Zecs           | 107 500              | 2 637 000            |
| Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique           | 78 000               | 1 548 000            |
| Fondation Héritage Faune                                  | 3 380                | 693 500              |
|                                                           | 11 550 488           | 26 493 185           |
| Aides financières inférieures à 400,0 k\$                 | 8 462 372            | 6 125 366            |
|                                                           | <b>20 012 860 \$</b> | <b>32 618 551 \$</b> |

## 7. Radiation de créance

En vertu du décret 337-99 de mars 1999, le gouvernement confiait la gestion de ses parcs à la Société des établissements de plein air du Québec, et ce moyennant compensation. Cette disposition a donné lieu à une créance à recevoir de 1 532 941 \$ aux livres de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Cette dernière, par le décret 1292-2001 d'octobre 2001, a été autorisée à ne pas réclamer cette créance.

## 8. Soutien administratif et certains avantages sociaux

Le ministère de l'Environnement fournit à la Société, et ce sans contrepartie, le soutien administratif en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dans le cadre d'une entente de service entre les deux organisations, incluant l'utilisation d'actifs

appartenant au Ministère. De plus, les cotisations aux régimes de retraite ainsi qu'une partie des dépenses de vacances et congés de maladie pour les employés de la Société (assumées par le Conseil du trésor) ne sont pas défrayées à même le portefeuille Faune et Parcs.

|                                                       | 2003                 | 2002                 |
|-------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Soutien administratif du ministère de l'Environnement | 16 674 500 \$        | 17 787 900 \$        |
| Contributions du Conseil du trésor                    |                      |                      |
| Cotisations aux régimes de retraite                   | 1 932 881            | 1 759 941            |
| Dépense de vacances et congés de maladie              | 654 663              | 1 399 957            |
| Part employeur vacances et congés de maladie          | 140 565              | 317 342              |
|                                                       | <b>19 402 609 \$</b> | <b>21 265 140 \$</b> |

## 9. Dû par le gouvernement

|                                                                      | 2003                 | 2002                 |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Solde du début                                                       | 40 451 988 \$        | 23 867 959 \$        |
| Transactions liées aux immobilisations                               | 4 677 482            | 6 541 049            |
| Dépenses nettes assumées à même le Fonds consolidé du revenu         | 102 718 558          | 109 608 874          |
| Moins: Soutien administratif du ministère de l'Environnement         | (16 674 500)         | (17 787 900)         |
| Cotisations aux régimes de retraite                                  | (1 932 881)          | (1 759 941)          |
| Effet de la modification comptable                                   | -                    | 4 369 785            |
| Excédent des déboursés sur les recettes au Fonds consolidé du revenu | (92 428 157)         | (84 409 364)         |
| Autres                                                               | (19 036)             | 21 526               |
| <b>Solde de fin</b>                                                  | <b>36 793 454 \$</b> | <b>40 451 988 \$</b> |

## 10. Immobilisations

|                                           | 2003                  |                      | 2002                  |                       |
|-------------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                           | Coût                  | Amortissement cumulé | Net                   | Net                   |
| Terrains                                  | 67 586 522 \$         | - \$                 | 67 586 522 \$         | 67 343 327 \$         |
| Bâtiments                                 | 27 350 861            | 5 605 319            | 21 745 542            | 22 960 956            |
| Aménagement                               | 20 591 017            | 10 612 670           | 9 978 347             | 11 896 333            |
| Infrastructures et réseaux d'exploitation | 12 004 828            | 1 959 991            | 10 044 837            | 10 802 755            |
| Matériel et équipement                    | 12 230 165            | 4 487 839            | 7 742 326             | 7 427 745             |
| Développement de systèmes informatiques   | 3 724 231             | -                    | 3 724 231             | 2 931 872             |
|                                           | <b>143 487 624 \$</b> | <b>22 665 819 \$</b> | <b>120 821 805 \$</b> | <b>123 362 988 \$</b> |

Au cours de l'exercice, les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 5 021 800 \$ (6 554 968 \$ en 2002), et les recettes relatives aux dispositions à 105 605 \$.

#### 11. Provision pour vacances

|                           | 2003                | 2002                |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Solde du début            | 6 139 868 \$        | 5 721 203 \$        |
| Dépense de l'exercice     | 5 521 780           | 4 952 930           |
| Utilisation de l'exercice | (5 338 982)         | (4 534 265)         |
| <b>Solde de fin</b>       | <b>6 322 666 \$</b> | <b>6 139 868 \$</b> |

#### 12. Provision pour pertes sur interventions financières garanties

La provision est reliée à une garantie d'emprunt relative à la gestion du Mont Orford.

#### 13. Provision pour congés de maladie

|                           | 2003                 | 2002                 |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Solde au début            | 21 193 079 \$        | 19 894 445 \$        |
| Dépense de l'exercice     | 1 863 329            | 2 400 783            |
| Utilisation de l'exercice | (1 250 899)          | (1 102 149)          |
| <b>Solde de fin</b>       | <b>21 805 509 \$</b> | <b>21 193 079 \$</b> |

#### 14. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 932 881 \$ et sont assumées par le Conseil du trésor. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

#### 15. Éventualités

En date de préparation des états financiers, la Société est en négociation avec le ministère des Affaires Municipales, Sports et Loisirs relativement à son assujettissement aux taxes foncières depuis sa constitution. Conséquemment, la Société conteste auprès de municipalités les factures de taxes foncières qu'elle a reçues durant l'exercice. De plus, la Société est défenderesse dans différentes poursuites judiciaires qu'elle conteste. La Société n'était pas en mesure de prédire le dénouement et d'évaluer les montants en cause relativement à ces éventualités. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

## 16. Engagements

Au 31 mars 2003 les engagements, liés ou non à l'exploitation, de la Société dont la durée est déterminée se répartissent ainsi :

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 2004                  | 30 937 020 \$         |
| 2005                  | 29 819 954            |
| 2006                  | 28 128 389            |
| 2007                  | 6 683 986             |
| 2008                  | 3 378 000             |
| 2009 et subséquemment | 24 922 564            |
|                       | <u>123 869 913 \$</u> |

## 17. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 18. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

## 19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

# Application des exigences gouvernementales

## Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société de la faune et des parcs du Québec a mis sur pied un comité permanent responsable de la politique linguistique. Ce comité a élaboré une politique et l'a soumise à l'Office québécois de la langue française, pour examen et approbation. Cette politique prend en compte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique d'achat ainsi que la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

### Égalité en emploi et clientèle prioritaire

L'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique* prescrit que le rapport annuel d'un organisme tel que la Société de la faune et des parcs du Québec doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et pour les membres des communautés culturelles ainsi que par rapport aux objectifs d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées.

Les résultats obtenus pour l'exercice 2002-2003 par la Société, au regard de chacun des objectifs de représentation fixés, sont les suivants :

| Groupe cible                         | Objectif gouvernemental | 31 mars 2003 |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------|
| Femmes occupant des postes de cadres | 20,0 %                  | 5,4 %        |
| Membres de communautés culturelles   | 9,0 %                   | 0,4 %        |
| Personnes handicapées                | 2,0 %                   | 0,6 %        |

\* La proportion de femmes est calculée sur le total des personnes appartenant à la catégorie d'emploi ciblée

La faible présence des femmes dans les postes d'encadrement s'explique en grande partie par le fait que la majorité des cadres (70 %) œuvrent dans les services de protection de la faune, historiquement formés de personnel masculin. L'arrivée récente de femmes dans les postes d'agent de protection de la faune permettra éventuellement la nomination de ces dernières dans des postes d'encadrement.

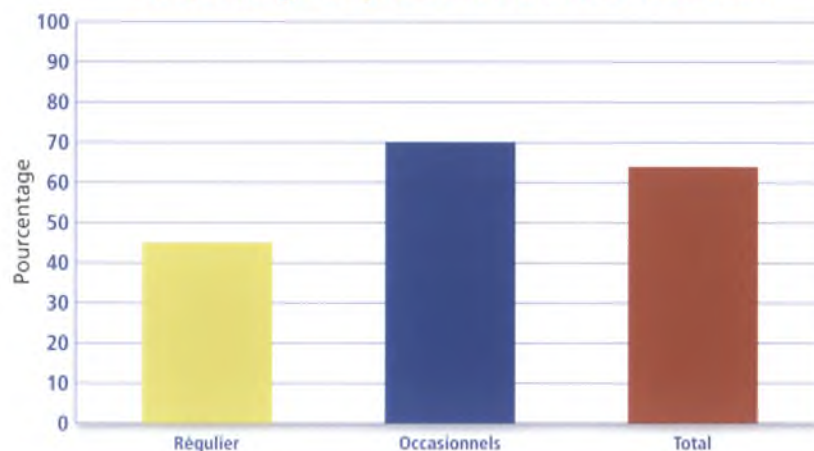
Par ailleurs, en mai 1999, le Conseil du trésor fixait pour les Autochtones, les anglophones et les membres de communautés culturelles l'objectif d'embauche global à 25 % et cela, tant pour les emplois réguliers et occasionnels que pour les emplois étudiants. Les résultats obtenus pour l'exercice 2002-2003 sont les suivants :

| Statut d'emploi    | Nombre total de nominations | Nombre de nominations par groupe cible | Nombre de postulants | Nominations/postulants | Embauche des groupes cibles |              |              |
|--------------------|-----------------------------|----------------------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|
|                    |                             |                                        |                      |                        | 31 mars 2001                | 31 mars 2002 | 31 mars 2003 |
| Régulier           | 43                          | 1                                      | 3                    | 33 %                   | –                           | 3 %          | 2 %          |
| Occasionnel        | 108                         | 25                                     | 27                   | 93 %                   | 4 %                         | 5 %          | 23 %         |
| Étudiant été       | 98                          | 7                                      | 7                    | 100 %                  | 7 %                         | 14 %         | 7 %          |
| Étudiant stagiaire | 12                          | 0                                      | 0                    | s.o.                   | –                           | 6 %          | 0 %          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>261</b>                  | <b>33</b>                              | <b>37</b>            | <b>89 %</b>            | <b>5 %</b>                  | <b>9 %</b>   | <b>13 %</b>  |

Bien que les objectifs d'embauche ne soient pas encore atteints, on note une amélioration constante au cours des trois dernières années dans les nominations de personnes membres des groupes cibles. La proportion constituée par ces personnes dans l'embauche totale est passée de 5 % en 2000-2001 à 13 % en 2002-2003.

Finalement, en septembre 2002, le Plan d'action pour le rajeunissement de la fonction publique québécoise fixait à 65 % l'objectif de recrutement de jeunes de moins de 35 ans pour 2002-2003. Outre les 110 embauches d'étudiants et stagiaires effectuées, la Société a procédé à la nomination de 151 postes réguliers et occasionnels dont 93 (62 %) ont été comblés par des jeunes de moins de 35 ans.

#### Pourcentage de jeunes recrutés en 2002-2003



#### Protection des renseignements personnels

Le gouvernement du Québec a adopté, le 12 mai 1999, le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels. Le guide relatif à ce plan précise que le rapport annuel de gestion doit faire état des réalisations qui s'y rapportent ainsi que des priorités d'action établies pour l'exercice suivant en matière d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels.

Considérant que la Société s'était dotée d'un objectif spécifique à cet égard dans son plan stratégique, les actions menées en 2002-2003 sont rapportées dans la section traitant des résultats atteints du présent rapport annuel de gestion sous la rubrique « Les renseignements personnels et l'accès à l'information ».

#### Application du Code d'éthique et de déontologie

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les membres du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec se sont donnés en 2000-2001 un code d'éthique et de déontologie publié à l'annexe 3 du présent rapport, et ce, conformément au troisième alinéa de l'article 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2002-2003.

## Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Afin de donner suite aux constatations et aux recommandations qui pourraient être soulevées lors des mandats réalisés par le Vérificateur général du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec dispose des mécanismes suivants :

- La Société a conclu une entente de services avec le ministère de l'Environnement pour l'obtention de services de vérification. Ceux-ci sont fournis par l'entremise de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme de ce ministère. Cette direction a notamment

comme mandat d'agir à titre d'agent de liaison auprès des représentants du Vérificateur général du Québec et, le cas échéant, d'assurer le suivi des recommandations formulées par celui-ci ;

- La Société dispose d'un comité d'administration et de vérification constitué de membres du conseil d'administration et du directeur de la vérification interne et de l'évaluation de programme. Ce comité reçoit les résultats des mandats exécutés par les différents intervenants qui exercent des fonctions de vérification, notamment le Vérificateur général du Québec, et s'assure, le cas échéant, que les mesures appropriées sont prises pour corriger les lacunes identifiées.

## Annexes

---

# Annexe 1

Lois et règlements administrés par la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2003 et dont la responsabilité d'application relève du ministre responsable de la Faune et des Parcs

## Lois

- Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec (L.R.Q., c. S-11.012)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9)
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1)
- Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (L.R.Q., c. P-8.1)
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) (espèces fauniques et leurs habitats)
- Loi sur le programme d'aide aux Inuits bénéficiaires de la Convention de la baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2)
- Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22)
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8)
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)
- Loi approuvant la Convention de la baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67)
- Loi sur les pêches (fédérale) (L.R.C., c. F-14) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)

- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (fédérale) (L.C. 1994, c. 22) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)

## Règlements

### Fonctionnement de la Société de la faune et des parcs du Québec

- Règlement de régie interne de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 99-02 du 30-09-99)
- Règlement sur la délégation de signature, de pouvoirs et de fonctions de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-34 du 28 mars 2001)
- Règlement sur l'application du Règlement de pêche du Québec (1990) par la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-35 du 28 mars 2001)

### Pêche, aquaculture et vente du poisson

- Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.002)
- Règlement de pêche du Québec (fédéral) (D.O.R.S./90-214 du 29 mars 1994)
- Règlement de pêche (dispositions générales) (fédéral) (D.O.R.S./93-53 du 4 février 1993)
- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones (fédéral) (D.O.R.S./93-332) (1993)

- Règlement sur les activités de pêche (D. 952-2001 du 23-08-01)
- Règlement sur les catégories de permis de pêche et leur durée (R. 01-41 du 30-05-01)

## Chasse

- Règlement sur la chasse (A.M. 99021 du 27-07-01)
- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.01)
- Règlement sur le port d'un vêtement de couleur orangé fluorescent pour la chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 26)
- Règlement sur les oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1035) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1036) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur le tableau de chasse à l'original pour l'année 2002 (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 1.2)
- Règlement sur le tableau de chasse au caribou applicable aux non-Autochtones (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 2)
- Règlement sur les activités de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00001)

## Piégeage et commerce des fourrures

- Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.001.1)

- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1 r. 3.01)
- Règlement sur les réserves de castor, (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 31)
- Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 1)
- Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00002)

#### Habitats fauniques

- Règlement sur les habitats fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.5)

#### Garde en captivité

- Règlement sur les animaux en captivité (D.1238-2002 du 16 octobre 2002)
- Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.01)

#### Espèces menacées ou vulnérables

- Règlement sur la disposition de choses saisies (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.1)
- Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.2)
- A. M. concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore et de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées (A.M. 2003-002 (2003-03-13))

#### Zones d'exploitation contrôlée

- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (D.1255-99 du 17 novembre 1999)
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine (D.1255-99 du 17 novembre 1999)

- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (D.1255-99 du 17 novembre 1999)

Il existe plusieurs décrets et arrêtés ministériels qui établissent les zones d'exploitation contrôlée.

#### Réserves fauniques

- Règlement sur les réserves fauniques (D.859-99 du 28-7-99) (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

#### Tarification

- Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

#### Parcs

- Règlement sur les parcs (Décret n° 838-2000 du 28 juin 2000)

Il existe plusieurs règlements qui établissent des parcs nationaux.

#### Pourvoiries

- Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage (R.R.Q., 1991, c. C-61, r. 30)
- Règlement sur la teneur du permis de pourvoirie (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5.1)

#### Refuges fauniques

- Règlement sur le refuge faunique de la Grande-Île (D.1695-92 du 25-11-92)
- Règlement sur le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est (D.134-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles (D.135-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de Deux-Montagnes (D.1139-2000 du 27-09-2000)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Îlet aux Alouettes (D.159-2001 du 28-02-2001)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Île-Laval (D. 1321-2001 du 7-11-2001)

#### Fondation de la faune du Québec

- Règlement sur les conditions d'acceptation des libéralités faites à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.2.1)
- Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3)
- Règlement sur le remboursement des frais engagés par les membres du conseil d'administration de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.0.2)

#### Divers

- Règlement sur les zones de pêche et de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 6)
- Règlement sur l'application de certaines dispositions législatives et réglementaires concernant la protection de l'environnement par les agents de la protection de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.001)
- Règlement sur la disposition des biens saisis ou confisqués (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3.1)
- Règlement sur le paiement d'une indemnité à un titulaire d'un permis de chasse ou de piégeage et des dommages-intérêts à des tiers (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 21)
- Règlement sur la possession et la vente d'un animal (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.002)
- Règlement sur la partie des droits qu'un organisme doit verser à la personne morale reconnue en application de l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.4)

Il existe aussi plusieurs règlements, décrets et arrêtés ministériels qui établissent des réserves de chasse, des réserves de pêche et des réserves fauniques.

# Annexe 2

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité  
de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2003

## Les parcs

Parc national d'Aigüebelle  
Parc national d'Anticosti  
Parc national du Bic  
Parc national de Frontenac  
Parc national de la Gaspésie  
Parc national des Grands-Jardins  
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie  
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé  
Parc national des Îles-de-Boucherville  
Parc national de la Jacques-Cartier  
Parc national de Miguasha  
Parc national du Mont-Mégantic  
Parc national du Mont-Orford  
Parc national du Mont-Saint-Bruno  
Parc national du Mont-Tremblant  
Parc national des Monts-Valin  
Parc national d'Oka  
Parc national de Plaisance  
Parc national de la Pointe-Taillon  
Parc national du Saguenay  
Parc national de la Yamaska  
Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

## Les territoires réservés aux fins de parcs au nord du 50e parallèle

Albanel-Témiscamie-Otish  
Baie-aux-Feuilles  
Canyon-Eaton  
Cap-Wolstenholme  
Collines-Ondulées  
Complexe-Morainique-Aguanus-Kénamu

Confluence-des-Rivières-à-la-Baleine-et-Wheeler  
Pingualuit  
Harrington-Harbour  
Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV  
Lac-Cambrien  
Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire  
Monts-de-Puvirnituq  
Monts-Pyramides  
Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc  
Péninsule-Ministikawatin

## Les refuges fauniques

Refuge faunique de la Grande-Île  
Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est  
Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles  
Refuge faunique de Deux-Montagnes  
Refuge faunique de l'Îlet-aux-Alouettes  
Refuge faunique de l'Île-Laval

## Les réserves fauniques

Réserve faunique Ashuapmushuan  
Réserve faunique Assinica  
Réserve faunique de Dunière  
Réserve faunique de la rivière Cascapédia  
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne  
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean  
Réserve faunique de La Vérendrye  
Réserve faunique de Mastigouche  
Réserve faunique de Matane  
Réserve faunique de Papineau-Labelle  
Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles  
Réserve faunique de Port-Daniel

Réserve faunique de Portneuf  
Réserve faunique de Rimouski  
Réserve faunique des Chic-Chocs  
Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi  
Réserve faunique des Laurentides  
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia  
Réserve faunique du Saint-Maurice  
Réserve faunique Rouge-Matawin

## Les zones d'exploitation contrôlée (zecs)

On compte 85 zecs. La liste peut être obtenue en s'adressant à la Société de la faune et des parcs du Québec ou en consultant le réseau Internet au [www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca).

## Les pourvoiries

La liste des pourvoiries peut être obtenue en s'adressant à la Fédération des pourvoyeurs du Québec ou on peut obtenir des renseignements sur les pourvoiries en consultant leur site Internet.

# Annexe 3

## Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Société de la faune et des parcs du Québec

### Préambule

La Société de la faune et des parcs du Québec (la Société) a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats; dans la même perspective, elle doit également répondre du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives. Ce rôle découle de la loi qu'elle administre, soit la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Société s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. De plus, à titre d'administrateurs publics, leurs actions doivent être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Société de la faune et des parcs du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Société en établissant, à l'intention de ses administrateurs, des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

### I. – Dispositions générales

#### Section 1 – Définitions

*1.1. Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :*

- *Société*: la Société de la faune et des parcs du Québec;
- *conseil*: le conseil d'administration de la Société;
- *membre du conseil d'administration*: personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Société, y compris le président-directeur général de la Société qui siège d'office au conseil d'administration;
- *administrateur*: un membre du conseil d'administration de la Société. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, les vice-présidents, suivant la définition mentionnée au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) 130 G.O. II, 3474;
- *comité du conseil d'administration*: comité créé par le conseil d'administration et composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société, dont le président-directeur général de la Société est membre d'office;

- *conflit d'intérêts*: toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
- *personne liée*: des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

#### Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1 *Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Société.*
- 2.2 *Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Société, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.*

2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations plus spécifiques.

## II. – Principes fondamentaux

### Section 1 – Devoirs de gestion

1.1 *L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.*

- 1.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance dans le meilleur intérêt de la Société.
- 1.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 1.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 1.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 1.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 1.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Société et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 1.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Société et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

1.2 *L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité*

- 1.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité dans le meilleur intérêt de la Société.
- 1.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Société, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 1.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 1.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président et les vice-présidents, qui sont à l'emploi exclusif de la Société.

1.3 *L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité*

- 1.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 1.3.2 Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 1.3.3 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 1.3.4 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 1.3.5 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

1.3.6 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

### Section 2 – Conflit d'intérêts

#### 2.1 Dispositions générales

- 2.1.1 L'administrateur doit sauvegarder, en tout temps, un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 2.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ultérieurement ses fonctions.
- 2.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 2.1.4 Tout membre du conseil d'administration doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.
- 2.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Société.
- 2.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Société.
- 2.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

2.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

2.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

2.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Société ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel que le prévoit l'article 2.1.1.

## 2.2 Mesures de prévention

2.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire général de la Société une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Société et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

2.2.2 L'administrateur doit déposer annuellement au secrétaire général de la Société une déclaration écrite de dictorat.

2.2.3 Le président-directeur général et les vice-présidents ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation, la société ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

## 2.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

2.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

2.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

2.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

## Section 3 – L'après-mandat

3.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Société ou autre corporation, société ou entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

3.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures au service de la Société.

## Section 4 – Responsabilités et sanctions

4.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et obligations des administrateurs.

4.2 Le président du conseil d'administration de la Société doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

4.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

4.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis, au comité d'administration et de vérification de la Société.

# Annexe 4

## Objectifs actualisés (Avril 2002)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des objectifs stratégiques actualisés de la Société de la faune et des parcs du Québec tels qu'utilisés dans le présent rapport annuel de gestion et fait la concordance avec le libellé original du Plan stratégique 2001-2002.

Par exemple, le premier objectif ajusté précise deux échéances pour la politique de gestion intégrée des ressources : une pour le milieu forestier et une autre en milieu agricole. Le libellé original de l'objectif omettait de le préciser, alors qu'il était déjà bel et bien prévu de développer la politique de gestion intégrée en deux temps. Autre exemple : au troisième objectif l'expression « soutenir scientifiquement et techniquement » remplace le verbe « supporter », utilisé à l'origine de façon impropre et ne précisant pas la nature du soutien que la Société comptait offrir.

### Orientation 1 : Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

| Objectif actualisé                                                                                                                                                                                                                        | Objectif original                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier, d'ici septembre 2002 et le milieu agricole, d'ici mars 2004 et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.            | D'ici septembre 2002, doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant les milieux forestiers, agricoles et aquatiques et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.                                         |
| D'ici septembre 2003, sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.                                 | D'ici septembre 2003, former les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, afin de soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.                                                    |
| Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation d'ici mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.                                                                              | Susciter et supporter la réalisation d'ici mars 2004 de 6 projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.                                                                                                                                    |
| S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici mars 2004. | S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour 3 réserves fauniques, 3 zecs et 3 pourvoiries et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins 3 de ces 9 territoires d'ici mars 2004        |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                          | D'ici mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine. |
| Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.                                                                                                      | Dès 2001-2002, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.                                                                                                                        |

## Orientation 2: Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

| Objectif actualisé                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Objectif original                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                | D'ici octobre 2002, mettre en place un système de monitoring des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).                                                                                   |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                | À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer d'ici mars 2004 le statut des 8 espèces jugées les plus prioritaires.                                         |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                | D'ici mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.                                                                                                            |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                | D'ici mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou groupes pratiquant le braconnage organisé.                                                                                      |
| Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici mars 2003, en collaboration avec les mandataires.                                                                                    | Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici mars 2002, en collaboration avec les mandataires. |
| D'ici mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi. | D'ici mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi.                          |
| Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.                                                          | Pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.      |
| D'ici mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel.                                                                                                                                                                                                      | D'ici mars 2002, réévaluer l'action de la Société en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation et proposer un plan d'action, en concertation avec les partenaires.                                            |

**Orientation 3 : Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional**

| Objectif actualisé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Objectif original                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | D'ici mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et <u>soutenir</u> la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002. | D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et supporter la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002.            |
| Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Au 31 mars 2004, maintenir le niveau actuel de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici <u>décembre 2002</u> et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.                                                                                                                                                          | Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici septembre 2002 et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.                                                                                                                                                                     |
| D'ici mars 2003, <u>contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non résidente</u> pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement.                                                                                                                                                                                                                       | D'ici mars 2003, maintenir le niveau actuel de la clientèle non résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement, et l'accroître de 2 % par année à partir de 2003 en s'assurant de l'arrimage avec la stratégie de mise en marché de Tourisme Québec, particulièrement au plan international.                                                                                                                 |
| À compter de juin 2001, <u>soutenir</u> techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.                                                                                                                                                                   | À compter de juin 2002, supporter techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.                                                                                                                                                                              |
| D'ici mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | D'ici mars 2002, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| D'ici <u>mars 2003</u> , définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques tels les réserves fauniques, les pourvoies, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc. de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.                                                                             | D'ici octobre 2002, proposer un cadre de référence qui vise à statuer sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques telles les réserves fauniques, les pourvoies, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc. de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.                                       |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Négocier des ententes avec les autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.                                                                                                                                                                                                                                        |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | D'ici octobre 2004, identifier des sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.                                                                                                                                                                                                          |
| <u>Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources</u> , d'ici avril 2001, déterminer les paramètres du <u>programme Pourvoirie Québec-Standard international</u> et ceux du <u>programme Développement récréotouristique des zecs</u> , <u>procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003</u> .                                                               | D'ici avril 2002, déterminer les paramètres de consolidation de la pourvoirie au Québec et procéder à leur implantation à compter de 2002-2003. Ces paramètres, de même que le guide pour l'élaboration d'un plan de développement récréotouristique dans les zecs de chasse et pêche du Québec (déjà réalisé), pourront servir à la préparation des plans de développement régionaux de la ressource faunique prévue à l'objectif 3.2. |
| D'ici octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique <u>et d'ici mars 2004 pour deux autres espèces piscicoles</u> .                                                                                                                                                                                                                                                     | D'ici octobre 2001, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique ainsi que d'autres espèces en tenant compte des facteurs limitants de ces espèces à l'extérieur des frontières du Québec.                                                                                                                                                                                                |

**Orientation 4: Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même que privilégier, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages**

| Objectif actualisé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Objectif original                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'ici <u>mars 2002</u> , compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | D'ici octobre 2001, compléter le processus en vue de créer 2 parcs au sud du Québec.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| D'ici mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parcs au nord du Québec <u>en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.</u>                                                                                                                                  | D'ici mars 2004, compléter le processus en vue de créer 4 parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour 6 autres projets de parcs au nord du Québec.                                                                                                                                                                |
| D'ici mars 2004, finaliser les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement <u>en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.</u>                                                                                                                                                                                 | D'ici mars 2004, finaliser les études en vue de créer 2 parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement.                                                                                                                                                                                                           |
| <u>En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées,</u> contribuer d'ici <u>mars 2003</u> au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs.                                             | D'ici mars 2002, contribuer au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création des nouveaux parcs.                                                                                     |
| Participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées <u>et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté.</u>                                                                                                                                                                    | D'ici mars 2002, participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la stratégie québécoise sur les aires protégées.                                                                                                                                           |
| D'ici mars <u>2003</u> , évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | D'ici mars 2002, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sans changement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | D'ici mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir: la politique et la <i>Loi sur les parcs</i> ; les procédures de consultation et de concertation; les cahiers d'accompagnement; 9 plans directeurs; les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.                                          |
| D'ici mars <u>2003</u> , revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs: définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SÉPAQ; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie, <u>fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs.</u> | D'ici mars 2002, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs: définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie. |
| D'ici mars <u>2004</u> , négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | D'ici mars 2002, négocier 4 ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.                                                                                                                                                                                                                                                   |

**Orientation 5:** Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion

| Objectif actualisé                                                                                                                                              | Objectif original                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sans changement.                                                                                                                                                | Dresser, d'ici avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.                                                                                          |
| Sans changement.                                                                                                                                                | D'ici mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.                                                             |
| Sans changement.                                                                                                                                                | D'ici mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.                                                                                          |
| Sans changement.                                                                                                                                                | D'ici mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.                                                                    |
| Sans changement.                                                                                                                                                | D'ici mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.                                                                           |
| Sans changement.                                                                                                                                                | Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés entre autres à la modernisation de l'État.                                                                   |
| D'ici mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales. | D'ici mars 2003, améliorer l'image corporative de la Société par des outils de marketing appropriés.                                                                                                              |
| Sans changement.                                                                                                                                                | Réaliser, d'ici mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs. |
| Sans changement.                                                                                                                                                | D'ici mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.                                                                                    |

# Annexe 5

## Déclaration de services aux citoyens

### Une équipe compétente, expérimentée et désireuse de mieux vous servir partout au Québec

La Société de la faune et des parcs du Québec et son personnel sont fiers de présenter leur première déclaration de services aux citoyens. Elle témoigne de leur volonté d'accorder une priorité à la qualité des services, en plaçant le citoyen au centre de leurs préoccupations quotidiennes.

### Notre mission

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

### Des services diversifiés

La Société offre un ensemble de services en matière de faune et de parcs. À titre d'exemple, elle:

- Diffuse des renseignements et des connaissances techniques et scientifiques;
- Offre des programmes éducatifs;

- Délivre des autorisations et des permis;
- S'assure de l'application et du respect des lois et des règlements dont elle a la responsabilité;
- Mène des recherches visant le développement de la connaissance et de l'expertise professionnelle;
- Soutient, sur le plan professionnel et financier, des projets de recherche et de développement.

### Nos engagements

La Société et son personnel s'engagent à rendre aux citoyennes et aux citoyens des services accessibles, personnalisés, courtois, et ce, dans des délais raisonnables.

### Des services accessibles

- Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.
- Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Offrir de composer le «0» pour parler à une personne lors d'un appel téléphonique effectué durant les heures normales d'ouverture.
- Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.

- S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinées au grand public.
- Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.
- Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes, et ce, dès leur annonce officielle.

Le personnel des bureaux locaux de protection de la faune est avant tout affecté à la surveillance sur le territoire. Les heures d'ouverture de ces bureaux varient donc d'un endroit à l'autre. La Société et le personnel s'engagent toutefois à:

- Afficher les journées et les heures d'ouverture.
- Offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.

### Des services personnalisés

- Au téléphone, identifier la Société et se présenter. En cas d'absence, offrir la possibilité de composer le «0» afin de joindre une autre personne.
- Au besoin, diriger les citoyennes et les citoyens vers l'interlocutrice ou l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celle-ci ou de celui-ci.

- Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique.
- Dans la correspondance – poste régulière ou électronique – s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.

### Des services courtois

- Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.
- Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches.

### Des services dans des délais raisonnables

- Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Répondre dans les 24 heures à une demande ou un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique, qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.<sup>1</sup>
- Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.
- Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale.

### Des services constamment améliorés

- Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.
- Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.
- Réviser régulièrement les engagements de la présente Déclaration de services aux citoyens.

### Insatisfaits de nos services?

Malgré tous nos efforts pour répondre à vos demandes, il peut se produire des situations qui créent de l'insatisfaction. Dans ce cas, la personne insatisfaite peut exercer les recours suivants.

#### *L'unité administrative*

En tout temps, parler ou écrire au supérieur de la personne qui a répondu à la demande ou qui l'a traitée. Dans la majorité des cas, le problème ou le malentendu est réglé à cette étape.

#### *Le Bureau des plaintes*

Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.

- La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures.
- Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société.

Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.

#### *Aidez-nous à bien vous servir!*

Nous croyons que vous pouvez nous aider à mieux vous servir. C'est pourquoi la Société et son personnel comptent sur vous pour:

- Répondre aux questions relatives à votre demande, fournir les renseignements complets, précis et dans les délais requis afin de nous permettre de bien traiter votre demande ou votre dossier.

- Fournir des coordonnées complètes afin de pouvoir communiquer avec vous facilement ou vous transmettre rapidement les informations ou documents demandés.
- Participer à nos propositions d'évaluation de nos services.

Votre collaboration, votre respect et votre politesse à l'égard du personnel de la Société ainsi que votre compréhension sont aussi des gages de relations harmonieuses et de satisfaction.

### La confidentialité

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la Société:

- Assure la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permet l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi.
- Assure la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.

### Nos résultats sont rendus publics

Les résultats atteints à l'égard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens seront publiés dans notre rapport annuel de gestion. De plus, ils seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.

<sup>1</sup> Dans tous les cas, les délais légaux prévus dans les lois et les règlements prévalent.

# Annexe 6

## Liste et adresses des points de services de la Société de la faune et des parcs du Québec

### Service d'accueil et de renseignements

**Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée**  
675, boulevard René-Lévesque Est,  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3830 ou 1-800-561-1616  
Télécopieur: (418) 646-5974  
Courriel: [info.sfp@fapaq.gouv.qc.ca](mailto:info.sfp@fapaq.gouv.qc.ca)

**Bureau des plaintes de la Société  
de la faune et des parcs du Québec**  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3870  
Télécopieur: (418) 644-9727  
Courriel: [declaration.plaintes.sfp@fapaq.gouv.qc.ca](mailto:declaration.plaintes.sfp@fapaq.gouv.qc.ca)

**Bureau de la Présidente-directrice générale**  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3850  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Secrétariat général**  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3850  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction des communications et de l'éducation**  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3845  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction de l'éducation et de l'inforoute**  
Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 64  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3845  
Télécopieur: (418) 528-0834

**Direction des affaires juridiques**  
Édifice Marie-Guyart, 5<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 07  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3961  
Télécopieur: (418) 646-0908

**Centre d'information sur la faune et les parcs**  
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3821  
Télécopieur: (418) 528-0406  
Courriel: [biblio.sfp@fapaq.gouv.qc.ca](mailto:biblio.sfp@fapaq.gouv.qc.ca)

**Direction générale des services à la gestion**  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3860  
Télécopieur: (418) 643-7812

**Direction des ressources humaines**  
Édifice Marie-Guyart, 3<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 10  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3811  
Télécopieur: (418) 646-6498

**Direction des ressources financières  
et matérielles**  
Édifice Marie-Guyart, 3<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 11  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3822  
Télécopieur: (418) 646-6560

**Direction des ressources informationnelles**  
Édifice Marie-Guyart, 2<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 12  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3838  
Télécopieur: (418) 643-8999

**Vice-présidence au développement  
et à l'aménagement de la faune**

**Adresse principale:**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3850  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction du développement de la faune**

Édifice Marie-Guyart, 11<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 92  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3875  
Télécopieur: (418) 646-6863

**Direction de la recherche sur la faune**

Édifice Marie-Guyart, 11<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 92  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3955  
Télécopieur: (418) 646-6863

**Direction des territoires fauniques  
et de la réglementation**

Édifice Marie-Guyart, 11<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 96  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3880  
Télécopieur: (418) 646-5179

**Direction des affaires autochtones**

Édifice Marie-Guyart, 11<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 63  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3835  
Télécopieur: (418) 646-5179

**Vice-présidence aux parcs**

**Adresse principale**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3850  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction de la planification et des parcs**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 94  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3935  
Télécopieur: (418) 528-0834

**Direction de l'expertise professionnelle  
et technique**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 94  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3855  
Télécopieur: (418) 528-0834

**Direction des permis et de la tarification**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 91  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3888  
Télécopieur: (418) 528-0834

**Vice-présidence à la protection de la faune**

**Adresse principale**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3850  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction du support aux opérations**

Édifice Marie-Guyart, 10<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone: (418) 521-3851  
Télécopieur: (418) 644-9727

**Direction de la formation et du développement**

Pavillon Le Cerf  
143, route Duchesnay  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)  
G0A 3M0  
Téléphone: (418) 875-2786  
Télécopieur: (418) 875-2174

**Index des adresses –  
Bureaux en région**

**Abitibi-Témiscamingue**

180, boul. Rideau, 1<sup>er</sup> étage, Rouyn-Noranda  
J9X 1N9 – (819) 763-3333

**Amos** 41, rue des Papetiers, C. P. 68, J19 3A5 –  
(819) 444-5937

**La Sarre** 622, 2<sup>e</sup> Rue Est, J9Z 2S5 – (819) 339-7651

**Rouyn-Noranda** 165, 7<sup>e</sup> Rue, J9X 1Z8 – (819) 763-3195

**Senneterre** 481, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, C.P. 68, J0Y 2M0 –  
(819) 737-2351

**Témiscaming** 451, chemin Kipawa, C. P. 850, J0Z 3R0 –  
(819) 627-3335

**Val-d'Or** 1155, rue des Foreurs, J9P 6X9 –  
(819) 354-4728

**Ville-Marie** 23, rue Industrielle, J6V 1S3 –  
(819) 629-6011

**Bas-Saint-Laurent**

212, avenue Belzile, Rimouski G5L 3C3 –  
(418) 727-3511

**Causapscal** 558A, rue Saint-Jacques Nord, G0J 1J0 –  
(418) 756-5158

**La Pocatière** 218, route 230 Ouest, G0R 1Z0 –  
(418) 856-3157

**Matane** 120, rue Fraser, G4W 3G7 – (418) 560-8618

**Notre-Dame-du-Lac** 80, rue de l'Aréna, G0L 1X0 –  
(418) 899-1313

**Pointe-au-Père** 365, boul. Sainte-Anne, bureau 1,  
G5M 1E8 – (418) 727-3516

**Rivière-du-Loup** 506, rue Lafontaine, G5R 3C4 –  
(418) 862-6014

**Capitale Nationale**

365, 55<sup>e</sup> Rue Ouest, Charlesbourg G1H 7M7 –  
(418) 644-8844

**Baie Saint-Paul** 6, chemin de l'Équerre, G3Z 2Y3 –  
(418) 240-4747

**Beauport** 11025, boul. Sainte-Anne, G0A 1E0 –  
(418) 827-1100

**Charlesbourg** 395, 55<sup>e</sup> Rue Ouest, G1H 7M8 – (418) 646-3512

**La Malbaie** 1915, Boul. de Comporté, G5A 1N9 – (418) 665-6485

**Saint-Raymond** 843, côte Joyeuse, G3L 4B2 – (418) 337-7072

**Tadoussac** Station piscicole 115, rue du Bateau-Passeur, C.P. 207, G0T 2A0 – (418) 235-4434

### **Centre-du-Québec**

5575, rue Saint-Joseph, Trois-Rivières Ouest  
G8Z 4L7 – (819) 371-6575

**Drummondville** 1032, boul. René-Lévesque, J2C 5W4 – (819) 475-8444

**Nicolet** 1579, boul. Louis-Frédette, J3T 2A5 – (819) 293-8201

**Victoriaville** 985, boul. Industriel Est, bureau 3, G6T 1T8 – (819) 752-4614

### **Chaudière-Appalaches**

8400, avenue Sous-le-Vent, Charny G6X 3S9 – (418) 832-7222

**Beauceville** 175, 181<sup>e</sup> Rue, bureau 101, G5X 2S9 – (418) 774-9610

**Black Lake** 600, rue du Parc, G6H 1A2 – (418) 423-3535

**Laurier-Station** 186, boul. Laurier Est, G0S 1N0 – (418) 728-3564

**Montmagny** 116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, G5V 3B9 – (418) 248-2689

**Saint-Camille-de-Lellis** 217, rue Principale, G0R 2S0 – (418) 595-2888

### **Côte-Nord**

818, boul. Laure, Sept-Îles G4R 1Y8 – (418) 964-8888

**Baie-Comeau** 20, boul. Comeau, 1<sup>er</sup> étage, G4Z 3A8 – (418) 294-8888 ou (418) 294-8138

**Forestville** 67, route 138, G0T 1E0 – (418) 587-4412

**Havre-Saint-Pierre** 1325, rue Boréale, G0G 1P0 – (418) 538-2703

**L'Île-d'Anticosti** C. P. 159, Port-Menier, G0G 2Y0 – (418) 535-0223

**La Tabatière** C.P. 50, G0G 1T0 – (418) 773-2389

**Lourdes-de-Blanc-Sablon** C. P. 249, G0G 1W0 – (418) 461-2561

**Sept-Îles** 585, boul. des Montagnais, G4R 5B8 – (418) 964-8290

### **Estrie**

770, rue Goretti, Sherbrooke J1E 3H4 – (819) 820-3882

**Lac-Mégantic** 3804, rue Laval, G6B 1A4 – (819) 583-3784

**Sherbrooke** 4400, chemin Saint-Joseph, J1H 5H1 – (819) 820-3121

**Coaticook** Station piscicole de Baldwin-Mills, 2469, chemin Baldwin-Barnston, J1A 2S4 – (819) 849-2739

### **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

124, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts  
G4V 1C5 – (418) 763-3301

**Gaspé** 11, rue de la Cathédrale, G4X 2V9 – (418) 360-8444

**Grande-Vallée** 52, rue Saint-François-Xavier Est, G0E 1K0 – (418) 393-2707

**Îles-de-la-Madeleine** 125, chemin du Parc, C. P. 1229, Cap-aux-Meules, G0B 1B0 – (418) 986-6095

**Matapédia** 1, rue McDonnell, G0J 1V0 – (418) 865-2746

**New-Richmond** 308, chemin Saint-Edgar, G0C 2B0 – (418) 392-4436

**Pabos** 323, route 132, C. P. 160, G0C 2H0 – (418) 689-6561

**Sainte-Anne-des-Monts** 204A, boul. Sainte-Anne Ouest, C. P. 490, G4V 1R9 – (418) 763-3371

**Anse-Pleureuse** Station piscicole, 12, route du Lac, G0E 2E0 – (418) 797-2861

### **Lanaudière**

100, boul. Industriel, Repentigny J6A 4X6 – (450) 654-4355

**Joliette** 1160, rue Notre-Dame, J6E 3K4 – (450) 752-6860

**Saint-Michel-des-Saints** 8081A, chemin Brassard, J0K 3B0 – (450) 833-6756

### **Laurentides**

140, rue Saint-Eustache, 3<sup>e</sup> étage, Saint-Eustache  
J7R 2K9 – (450) 623-7811

**Labelle** 5497, boul. du Curé-Labelle, C.P. 510, J0T 1H0 – (819) 686-2116

**Mont-Laurier** 435, rue Panet, J9L 2Z9 – (819) 623-1981

**Saint-Jérôme** 999, rue Nobel, bureau 1.50B, J7Z 7A3 – (450) 569-3113

**Saint-Faustin-Lac-Carré** 737, rue de la Pisciculture, C.P. 478, Succursale Saint-Faustin, J0T 2G0 – (819) 688-2050

**Val-Barette** Station piscicole du Lac-des-Écorces 16, chemin de la Pisciculture, C.P. 90, J0W 1Y0 – (819) 585-2641

### **Laval**

850, boul. Vanier, Laval H7C 2M7 – (450) 661-2008

### **Mauricie**

5575, rue Saint-Joseph, Trois-Rivières Ouest,  
G8Z 4L7 – (819) 371-6575

**La Tuque** 662, rue Joffre, G9X 4B4 – (819) 523-5556

**Saint-Alexis-des-Monts** 830, rang des Pins-Rouges, J0K 1V0 – (819) 265-2075

**Shawinigan** 605, avenue de la Station, G9N 1V9 – (819) 537-7275 ou (819) 537-7273

**Trois-Rivières-Ouest** 5575, rue Saint-Joseph, G8Z 4L7 – (819) 371-6565

### **Montérégie**

201, place Charles-Le-Moyne, 2<sup>e</sup> étage, Longueuil  
J4K 2T5 – (450) 928-7607

**Granby** 329, rue Racine, J2G 3B6 – (450) 776-7131

**Grande-Île** 640, rue Cardinal, J6S 4V3 – (450) 370-3024

**Saint-Jean-sur-Richelieu** 640, rue Dorchester, bureau 80, J3B 5A4 – (450) 359-4194

**Sorel** 410, rue De Ramesay, J3P 7S4 – (450) 742-6844

### **Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860, Montréal  
H1T 3X9 – (514) 873-3636

**Nord-du-Québec**

951, boul. Hamel Est, Chibougamau G8P 2Z3 –  
(418) 748-7701

**Kuujuuaq** 151.01, Siuralikuut, C. P. 59, J0M 1C0 –  
(819) 964-2427 ou (819) 964-2791

**Lebel-sur-Quévillon** 1114A, boul. Industriel, C.P. 278,  
J0Y 1X0 – (819) 755-4603

**Matagami** 18, rue Nottaway, C. P. 880, J0Y 2A0 –  
(819) 739-2111

**Radisson** 2, avenue des Groseillers, C. P. 778, J0Y 2X0 –  
(819) 638-8305

**Schefferville** 116, rue A.-P.-Low, C.P. 2004, G0G 2T0 –  
(418) 585-2332

**Outaouais**

98, rue Lois, Hull J8Y 3R7 – (819) 772-3434

**Campbell's Bay** 30, rue John (Palais de justice),  
sous-sol, C. P. 220, J0X 1K0 – (819) 648-2108

**Gatineau** 33, rue Jean-Proulx, Hull, J8Z 1X1 –  
(819) 246-1910

**La Vérendrye** (entrée sud), route 117 Montcerf,  
J0W 1N0 – (819) 438-2133

**Maniwaki** 88, rue Roy, J9E 2M5 – (819) 449-4034

**Papineauville** 208, boul. Henri-Bourassa, C. P. 300,  
J0V 1R0 – (819) 427-5127

**Rapides-des-Joachims** 471, rue Principale, J0X 3M0 –  
(613) 586-2595

**Val-des-Bois** 445, route 309, C. P. 130, J0X 3C0 –  
(819) 454-2250

**Saguenay-Lac-Saint-Jean**

3950, boul. Harvey, 4<sup>e</sup> étage, Jonquière G7X 8L6 –  
(418) 695-7883

**Alma** 801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau R-109,  
G8B 5B7 – (418) 668-0128

**Chicoutimi** 1281, rue Manic, G7K 1A1 – (418) 698-3567

**Dolbeau-Mistassini** 58, rue Savard, G8L 4L2 –  
(418) 276-1971

**Roberval** 625, boul. Sauvé, C. P. 66, G8H 2N4 –  
(418) 275-1702

Ces coordonnées sont également disponibles  
sur le réseau Internet au [www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca)

**Société de la faune et des parcs du Québec**

Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616  
Site Internet : [www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca)

**Secrétariat général**

Téléphone : (418) 521-3850  
Télécopieur : (418) 644-9727

**Révision linguistique**

Visa français

**Conception graphique couverture**

Matteau-Parent graphisme et communication inc.

**Mise en page et impression**

Caractéra inc.

**Photographies**

Marc-André Bélanger  
Pierre Bernier  
Denis Trudel  
Fred Klus  
Pierre Pouliot

Photo du chevalier cuivré, p. 22 :  
tirée de : Bernatchez, L. et M. Giroux. 2000.  
Les Poissons d'eau douce du Québec  
et leur répartition dans l'est du Canada.  
Éditions Broquet. 350 p.

Gouvernement du Québec 2003  
Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2003  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-41412-8  
Publication n° 9026-03-09

La forme masculine utilisée dans cette publication  
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

